

PROCES-VERBAL Séance du 7 mai 2020

(n° 2020/5492 à 2020/5497)

Présidence de M. Gérard COLLOMB, Maire

En application de l'article 6 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1er avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19, cette séance du Conseil s'est tenue par visioconférence via l'outil « StarLeaf » dans les conditions décrites au projet de délibération n° 2020/5492 figurant à l'ordre du jour de cette séance.

Le jeudi 7 mai 2020 à 14 heures 30, Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil municipal, dûment convoqués le 30 avril 2020 en séance publique par Monsieur le Maire, se sont réunis par visioconférence.

Désignation d'un Secrétaire de séance

M. LE MAIRE : Mes chers collègues, bonjour,

Si vous le voulez bien, nous allons commencer ce Conseil municipal extraordinaire par les circonstances. Nous allons commencer, comme à l'accoutumée, à procéder à l'appel nominal.

Je vous rappelle que, conformément à l'article L. 2121-15 du Code général des collectivités territoriales, je dois vous proposer de nommer un secrétaire de séance. Je vous propose donc de nommer Monsieur Jérôme MALESKI, qui est à côté de moi. S'il n'y a pas d'opposition, je l'inviterai à procéder à l'appel nominal.

Au préalable, je rappelle qu'en application des dispositions de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 et pour la durée de l'état d'urgence sanitaire, le quorum permettant la réunion de notre assemblée est fixé au tiers au moins des élus présents ou représentés, soit 25 au moins, sur un total de 73. Chaque élu peut être porteur de deux pouvoirs.

À cet effet, je rappelle aux élus qui seraient porteurs de pouvoirs de le signaler à l'appel du nom de l'élu leur ayant donné pouvoir afin de faciliter les opérations de comptage et, si cela n'est pas déjà fait, d'adresser immédiatement par mail le formulaire de pouvoir à la messagerie générique de la Direction des Assemblées, tel qu'indiqué dans la convocation à notre séance de ce jour. En cas de départ en cours de séance, les élus concernés sont invités à se signaler à cette même messagerie générique.

Par ailleurs, vous avez reçu deux codes de connexion à l'outil de vote électronique Quizzbox, retenu pour cette séance, un code collectif et un code personnel. Je vous invite à vous connecter dès à présent, si cela n'est pas déjà fait, en vue du test auquel nous allons procéder à l'issue de l'appel nominal.

Je donne la parole à Monsieur MALESKI.

Appel nominal

PRESENTS : MME AÏT-MATEN, MME BALAS, MME BAUGUIL, MME BAUME, M. BERAT, M. BERNARD, MME BESSON, M. BLACHE, MME BLEY, M. BOUDOT, MME BOUZERDA, M. BROLIQUIER, MME BRUGNERA, M. BRUMM, MME CHEVALLIER, M. CLAISSE, M. COLLOMB, MME CONDEMINE, M. CORAZZOL, M. COULON, MME CROIZIER, M. CUCHERAT, M. DAVID, MME DE LAVERNEE, MME DOGNIN-SAUZE, M. DURAND, MME FAURIE-GAUTHIER, MME FONDEUR, MME FRIH, MME GAY, M. GEOURJON, M. GIORDANO, M. GRABER, MME GRANJON, M. GUILLAND, M. HAMELIN, M. HAVARD, M. JULIEN-LAFERRIERE, M. KEPENEKIAN, M. KISMOUNE, M. LAFOND, M. LEVY, MME MADELEINE, M. MALESKI, MME NACHURY, MME PALOMINO, M. PELAEZ, MME PERRIN-GILBERT, M. PHILIP, MME PICOT, MME RABATEL, M. REMY, MME REYNAUD, MME RIVOIRE, MME ROLLAND-VANNINI, MME ROUX DE BEZIEUX, M. ROYER, MME SANGOUARD, MME SERVIEN, MME TAZDAÏT, M. TETE, M. TOURAINÉ.

ABSENTS EXCUSES : MME HAJRI (donne pouvoir à M. MALESKI), MME HOBERT (donne pouvoir à M. GIORDANO), M. LE FAOU (donne pouvoir à M. GRABER), MME LEVY (donne pouvoir à MME BAUGUIL), M. RUDIGOZ (donne pouvoir à MME PICOT), M. SECHERESSE.

DEPOTS DE POUVOIRS POUR ABSENCES MOMENTANÉES : MME BERRA (donne pouvoir à MME SANGOUARD), M. BRAILLARD (donne pouvoir à M. BERNARD), MME BURILLON (donne pouvoir à MME CONDEMINE), MME FRIH (donne pouvoir à M. MALESKI), M. KIMELFELD (donne pouvoir à M. KEPENEKIAN), MME MANOUKIAN (donne pouvoir à MME RABATEL), MME SERVIEN (donne pouvoir à CONDEMINE), M. TOURAINÉ (donne pouvoir à MME PALOMINO).

M. LE MAIRE : L'appel nominal étant terminé, je vous propose de prendre acte qu'à l'ouverture de la séance, le quorum fixé à 25 élus présents ou représentés est atteint.

(Le quorum est constaté.)

Test de fonctionnement de l'outil de scrutin électronique

M. LE MAIRE : Mes chers collègues,

C'est dans des conditions, hélas, bien particulières que nous tenons cette séance du Conseil municipal.

L'épidémie de coronavirus que nous connaissons a fait des dizaines de milliers de victimes à travers le monde. En France, 25 800 personnes sont déjà décédées. Il n'est pas un d'entre nous qui n'ait un parent, un ami qui n'ait été atteint par le virus. Hélas, certains ont perdu un être cher.

En commençant ce Conseil, je veux d'abord avoir une pensée pour les victimes de cette pandémie, pour leurs familles.

Je veux aussi, comme nous le faisons chaque soir par nos applaudissements, remercier les personnels soignants, qui ont été en première ligne, risquant leur vie pour sauver celle des autres.

Je veux plus largement remercier toutes celles et tous ceux dont on ignorait trop souvent combien leur métier était indispensable au bon fonctionnement de notre société.

Je veux bien sûr, parmi ceux-là, remercier les agents de la Ville de Lyon, ceux qui, sur le terrain ou en télétravail, ont permis pendant toute cette période que notre Ville continue à assurer la permanence du service public.

Chers collègues, depuis le début du confinement, je voudrais souligner que, de la Direction générale aux ATSEM, notre personnel a fourni un travail considérable, bien au-delà souvent de ce qu'exigeaient ses fonctions.

Sans doute, ce soir, le déconfinement sera-t-il officiellement annoncé, parce qu'aujourd'hui, nos hôpitaux ne subissent plus la même pression, parce que le nombre de personnes atteintes du Covid et admises en soins critiques diminue, parce que notre économie connaît une crise comme on n'en avait pas rencontrée depuis la fin de la Guerre mondiale.

Mais qu'on ne s'y trompe pas ! Comme l'a dit le Premier ministre, nous sommes sur une ligne de crête. Si le nombre de malades atteints du coronavirus diminue, nous sommes encore comme le précisait hier le Directeur général de l'ARS sur un plateau. Il faudra donc que, dans le déconfinement, nous continuions dans tous les domaines à respecter les gestes barrières.

C'est de l'attention de chacun dans son travail, du civisme de tous, que dépendra la fin de cette pandémie, afin que ne se produise pas ce rebond que l'on nous prédit parfois pour le mois de juin.

Pour ce qui est de la Ville de Lyon, nos activités vont reprendre. Nous avons rouvert, comme vous le savez, certains marchés. Nous allons rouvrir, le 14 mai, nos écoles. Nous rouvrirons nos crèches et, dans un second temps, l'ensemble de nos services. Mais cela ne peut se faire que progressivement et avec un maximum de précautions.

La distanciation sanitaire, le port du masque dans les endroits les plus fréquentés doivent continuer à être respectés. Pour cela, la Ville, en collaboration avec la Métropole et la Région, va distribuer des masques à l'ensemble de la population, en commençant d'abord ces jours-ci par les personnes les plus fragiles.

Restons solidaires dans les semaines qui viennent, comme nous l'avons été depuis le 17 mars. Soyons, les uns, les autres, prudents. Protégeons-nous, protégeons les autres, respectons les gestes barrières. J'espère, pour les Lyonnais, que les prochaines semaines vont nous permettre de reprendre une vie plus sereine.

Merci à vous.

Mes chers collègues, pour les scrutins à venir, nous utiliserons l'outil Quizzbox. En cas de problème de fonctionnement, nous pourrions procéder à un vote sur appel nominal. Pour vérifier le bon fonctionnement de cet outil, nous allons donc procéder à un test.

À cet effet, je vous invite à prendre en main votre outil Quizzbox, dans lequel vous allez être invités à procéder à un test. Vous allez pouvoir voter. Vous disposerez d'une minute, durant laquelle vous pourrez modifier votre vote. À l'issue du vote, il ne sera plus modifiable.

Si vous disposez d'un pouvoir, deux tableaux de vote s'afficheront sur votre écran. Si vous disposez de deux pouvoirs, trois tableaux de vote s'afficheront sur votre écran.

J'ouvre le test et vous avez une minute pour voter.

(Il est procédé au test de vote électronique.)

M. LE MAIRE : Chacun a-t-il pu voter ?

Le vote est terminé. Nous avons 63 votes.

Nous allons pouvoir passer à nos débats.

2020/5492 - Période d'état d'urgence sanitaire - Modalités d'organisation des séances de Conseil municipal en application de l'article 6 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020

Rapporteur : M. COLLOMB Gérard

M. LE MAIRE, rapporteur : Dans le prolongement de la loi n° 2020-290 du 23 mars 2020 d'urgence pour faire face à l'épidémie de Covid-19, plusieurs ordonnances ont été publiées pour mettre en place différents aménagements, de nature à favoriser la continuité de l'action des collectivités territoriales et de leurs groupements.

Notre séance de ce jour s'inscrit dans ce cadre et son ordre du jour a été établi en conséquence.

Comme je vous l'ai indiqué dans la convocation, d'une part, les commissions thématiques du Conseil municipal n'ont pas été réunies, leurs Présidents en ayant été informés comme l'autorise l'article 4 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 précitée.

D'autre part, les projets de délibération à l'ordre du jour du Conseil, compte tenu de leur objet, n'ont pas nécessité une saisine pour avis des Conseils d'arrondissement.

En outre, comme nous aurons dans les prochains temps l'occasion de nous réunir à nouveau sous format dématérialisé, du fait de la prorogation de l'état d'urgence sanitaire, je vous précise que le tour de rôle des questions des Conseils d'arrondissement, prévu par l'article 43 de notre règlement intérieur, reprendra son cours dès notre prochaine séance de ce Conseil.

Mes chers collègues, notre premier dossier concerne les modalités d'organisation de notre séance par voie de visioconférence. L'article 6 de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 prévoit en effet que sont déterminées par délibération les modalités d'identification des participants, d'enregistrement et de conservation des débats, d'autre part, les modalités de scrutin.

La Conférence des Présidents a retenu les demandes de temps de parole suivantes : Madame GRANJON, 1 minute.

Madame GRANJON, vous avez la parole.

Mme GRANJON Isabelle : Je vais faire court.

L'ordonnance sur laquelle s'appuie cette délibération et la tenue de notre CM virtuel date du 1^{er} avril 2020. Plus de cinq semaines pour réunir les représentants élus, sans parler du laps de temps entre l'ordonnance du confinement et cette ordonnance, vous auriez dû nous réunir bien plus tôt afin de permettre à toute la représentation des Lyonnaises et des Lyonnais de prendre part à la gestion de la crise que nous traversons, mais vous avez préféré vous passer de la force collective une fois de plus quand d'autres collectivités ont montré qu'il était possible de faire autrement. C'est fort dommage. Nous le regrettons.

M. LE MAIRE : Les participants entendent-ils Madame GRANJON ? Oui. Nous sommes les seuls à ne pas entendre.

Pouvons-nous essayer avec Monsieur GUILLAND ? Monsieur GUILLAND.

M. GUILLAND Stéphane : Monsieur le Ministre,

Permettez-moi de m'associer à l'hommage que vous venez de rendre à l'ensemble du personnel de la Ville de Lyon tout d'abord, du plus haut au plus bas de tous les échelons comme vous l'avez dit, mais également d'y associer les soignants et toutes les petites mains qui, depuis huit semaines, sont au service de l'ensemble (larsen).

Je disais, Monsieur le Ministre, que je souhaitais m'associer à l'hommage que vous venez de rendre à l'ensemble des personnels de la Ville de Lyon, à tout niveau de l'échelle, mais également qu'il convenait d'y associer l'ensemble des soignants et l'ensemble des petites mains qui, depuis huit semaines, nous permettent d'avoir un quotidien supportable. Je pense à toutes les personnes mobilisées dans les commerces de première nécessité ou aux éboueurs, mais j'en oublie certainement et la liste est très longue dans cette période un peu particulière.

Monsieur le Ministre, ce rapport nous invite à valider les conditions d'organisation de notre Conseil municipal. Bien évidemment, les élus du groupe Ensemble pour Lyon, les Républicains et apparentés approuveront ce rapport.

Ces dispositions permettent en effet à la démocratie de vivre, démocratie qui, avec le confinement et l'état d'urgence sanitaire, est plus que jamais nécessaire.

Pour autant, au-delà de l'organisation de ce Conseil municipal, la gestion de la crise que nous traversons aurait mérité que la Ville de Lyon, que vous, Monsieur le Maire, associent un peu plus l'ensemble des élus aux décisions que l'urgence vous a amené à prendre.

Quand je dis « associer », je ne parle pas nécessairement de la prise de décision en elle-même, dont la responsabilité vous incombe au terme de l'ordonnance du 1^{er} avril, mais plutôt de la communication que vous avez pu faire à l'ensemble des élus ou plutôt, convenons-en, que vous n'avez pas faite.

En gestion de crise, la première règle, c'est la communication. Pour désamorcer les craintes, les doutes et les interrogations de nos concitoyens, beaucoup se sont attachés à jouer cartes sur table. En cette période anxiogène, la non-communication a pour effet immédiat d'instiller le doute, la méfiance, voire la peur.

Au plus haut niveau de l'État, cette nécessité a été intégrée. Les prises de parole régulières du chef de l'État, du Premier ministre, de l'ensemble du gouvernement, à l'attention directe des Français ou par le biais de la représentation nationale, ont permis à chacune et chacun de s'approprier, de comprendre et d'accepter les mesures exceptionnelles mises en place.

Plus près de nous, la communication mise en place par la Métropole aurait pu vous interpeller. En informant régulièrement et au minimum une fois par semaine l'ensemble des conseillers métropolitains des mesures mises en place, la Métropole s'est donné les moyens de relayer son message auprès de l'ensemble de nos concitoyens.

Si l'exemple de la Métropole vous contrarie – je peux le comprendre –, prenons celui du SYTRAL, où la Présidente, Fouziya BOUZERDA, a, à l'instar de la Métropole, tenu à informer de façon très régulière l'ensemble des élus concernés.

En huit semaines de confinement, Monsieur le Maire, les élus lyonnais ont été destinataires de deux mails et ont appris la tenue du Conseil municipal d'aujourd'hui lors de votre intervention en Conseil métropolitain. Quel mépris, Monsieur le Maire, pour les 220 autres élus lyonnais ! Quel mépris, Monsieur le Maire, pour la démocratie ! Plus grave, quel mépris, Monsieur le Maire, de vous priver, de priver la Ville de Lyon, du relais qu'ils constituent auprès de l'ensemble des Lyonnais. C'est en voyant sur votre compte Twitter que la première visioconférence avec tous vos Adjoints a eu lieu le 14 avril, soit près d'un mois après le début du confinement, que nous pouvons nous estimer heureux.

Deux exemples pour étayer mon propos :

- La fermeture des marchés, tout d'abord.

Si l'aspect sanitaire de cette mesure n'est pas contestable, les Lyonnais retiendront que vous n'avez pas cru bon de leur expliquer pourquoi. Vous et vous seul restiez opposé à leur réouverture, alors qu'à Villeurbanne, ville de densité comparable, celle-ci est intervenue beaucoup plus vite.

- La réouverture des écoles ensuite.

Alors que la reprise des cours constitue un sujet d'inquiétude majeur pour les familles, les enseignants et le personnel municipal, ils ont appris par la presse le calendrier de reprise comme les mesures d'accompagnement mises en œuvre par la Ville de Lyon.

Enfin, quand je lis le *JDD* ce week-end, où vous vous annoncez comme fervent défenseur de la décentralisation, je voudrais traduire pour nos concitoyens que vous êtes un fervent défenseur de la décentralisation, mais jusqu'à votre échelon et surtout pas en dessous. Je pense en particulier aux arrondissements.

Voilà, Monsieur le Maire, je ne serai pas plus long. Chacun aura compris que, dans la gestion humaine de cette crise, vous n'avez pas jugé utile d'expliquer aux élus et aux Lyonnais les mesures, par ailleurs souvent pertinentes, que vous avez été amenées à prendre. C'est dommage. Je pensais, moi, que vous aviez un temps d'avance.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Quelques mots pour répondre à Monsieur GUILLAND.

Les premiers temps de la mise en œuvre du confinement ont vu les services et moi-même extrêmement occupés pour prendre un certain nombre de mesures d'urgence.

C'est ainsi, par exemple, que, dès le 20 mars, c'est-à-dire trois jours après, je visitais une école pour voir quel était l'accueil des enfants de soignants et voir si les dispositifs que nous avons mis en place avec l'ouverture de 17 écoles fonctionnaient bien.

Le 23 mars, c'est-à-dire six jours après la mise en œuvre du confinement, j'adressais une lettre aux Lyonnais pour leur expliquer les mesures que nous allions prendre.

Le 30 mars, c'est-à-dire quelques jours plus tard, j'adressais une lettre aux élus de la Ville de Lyon, pas simplement ceux du Conseil municipal, mais les élus d'arrondissement, pour leur dire également ce que nous étions en train de faire.

Ce même 30 mars, j'avais une première visioconférence avec les Adjointes. En même temps, chaque samedi, nous avons une visioconférence avec France urbaine, avec les Maires des grandes villes pour comparer nos politiques, pour interroger les différents ministres et donc pour pouvoir suivre une ligne qui soit relativement commune.

Une deuxième lettre aux élus de la Ville de Lyon et aux élus d'arrondissement était adressée le 10 avril et, dans le même temps, je téléphonais à chacun des Maires d'arrondissement pour voir quelle était la situation dans leurs arrondissements.

Le 10 avril, j'avais une visioconférence avec les Présidents de groupe.

Le 14 avril, j'avais une troisième visioconférence avec tous les Adjointes, le 21 avril une quatrième avec tous les Adjointes, une cinquième le 28 avril avec tous les Adjointes, et, enfin, le 4 mai, une visioconférence avec les Maires d'arrondissement.

Je vous passe évidemment les visioconférences avec le Préfet, avec le Directeur général et départemental de l'ARS et l'ensemble des acteurs. En même temps, nous allions voir sur le terrain celles et ceux qui étaient à l'œuvre et qui, dans la période que nous avons traversée, ont permis que notre service public puisse fonctionner.

Vous voyez, Monsieur GUILLAND, nous n'avons pas été totalement inactifs.

Sur ces modalités d'organisation, nous devons voter. Vous avez une minute pour voter en utilisant l'outil Quizbox.

(Abstention de Mme PERRIN-GILBERT et de M. PHILIP)

(Adopté)

M. LE MAIRE : 65 pour et 2 abstentions. Ce rapport est adopté.

Nous avons retrouvé Madame GRANJON, je lui donne donc la parole.

Mme GRANJON Isabelle : Je ne vais pas relire l'intégralité de mon intervention, puisque la plupart des élus l'ont entendue. Je vous disais simplement qu'il aurait été intéressant de nous réunir, le Conseil municipal, plus tôt, car cela a été un peu long entre le temps de l'ordonnance et maintenant.

M. LE MAIRE : Très bien. Merci.

Adoption des procès-verbaux des séances du 18 novembre 2019, du 19 décembre 2019 et du 27 janvier 2020

M. LE MAIRE : Mesdames et Messieurs, vous avez tous pris connaissance des projets de procès-verbaux des séances des 18 novembre 2019, 19 décembre 2019 et 27 janvier 2020.

La Conférence des Présidents a retenu la demande de temps de parole de Monsieur GUILLAND pour cinq minutes.

M. GUILLAND Stéphane : Monsieur le Ministre,

Vous nous proposez aujourd'hui d'adopter les procès-verbaux de nos deux dernières séances, ce que nous ferons sans problème.

En les reprenant, il est un sujet qui revient, c'est celui de la sécurité ou plutôt, malheureusement, celui de l'insécurité. Ce fut le cas lors de notre Conseil du 18 novembre, où je vous interpellais sur le sujet après l'avoir déjà fait le 23 septembre. Ce fut encore le cas le 19 décembre à travers les questions du 8^e, mais aussi de l'intervention de Pierre BÉRAT au nom de notre groupe pour la mise en place de la vidéoverbalisation sur la Guillotière. Ce fut enfin le cas le 27 janvier avec une question du 9^e et l'intervention de Dominique NACHURY au nom de notre groupe à propos du périmètre de sauvegarde commerciale, toujours sur le secteur Gabriel Péri.

Nous aurions pu nous dire : « Avec cette période de confinement, les choses vont se calmer, chacun étant chez soi. » Eh bien, malheureusement non.

Outre le fait que ce confinement a malheureusement des effets assez négatifs au niveau des violences conjugales ou intrafamiliales, il n'a pas rebuté celles et ceux pour qui le respect des règles est quelque chose de totalement étranger.

Cet incivisme caractérisé déteint sur toute la population. Ainsi, en plein cœur de la Presqu'île et en pleine journée, depuis que le Président de la Métropole a annoncé que vos bacs à fleurs de la rue Édouard Herriot allaient être enlevés, des gens se sont précipités pour arracher fleurs et plantes. Rien ne se perd, tout se transforme, me direz-vous. C'est dire l'état d'esprit de nos concitoyens.

Nous avons pris acte du nombre de contrôles, du nombre de verbalisations effectuées par les services de police nationale et municipale durant le confinement, mais, sur certains, cela glisse.

Quelques commerces ont été fermés, d'autres ont préféré devancer une fermeture administrative, d'autres, malheureusement, continuent impunément à faire n'importe quoi, comme telle ou telle épicerie qui fait plutôt souvent office de bar clandestin et compte un nombre impressionnant de clients au mètre carré, faisant fi de toute distanciation physique.

Le 18 avril, lors de la réunion des Présidents de groupes politiques que vous avez faite, j'ai eu l'occasion de revenir sur un certain nombre d'incidents qui avaient lieu à travers la ville et qui concernaient malheureusement la plupart des quartiers.

Il est vrai que le « pompon », si je puis me permettre cette expression, revient au secteur de la Guillotière, place Gabriel Péri et rue Paul Bert notamment : bagarres en pleine rue, comme le week-end dernier, avec des barrières Vauban, mais aussi des bagarres à coups de machettes. La situation est tellement immaîtrisable sur ce secteur que le SYTRAL a aujourd'hui pris la décision de fermer pendant deux jours les stations de métro et de tram de la Guillotière, alors que nous sommes confinés et que nous ne pouvons donc sortir que pour des motifs impérieux. On devrait se pincer pour y croire.

Quelle est donc la prochaine étape : une douane pour interdire l'accès de ce quartier ? Je n'ose y croire. Nous ne sommes pas loin du Far West, expression que j'avais déjà utilisée dans notre enceinte, mais qui est malheureusement aujourd'hui une réalité.

Elle est le fruit d'une succession de petits abandons au fil du temps. Oserais-je rappeler que, Maire de Lyon depuis 2001, vous avez logiquement une petite part de responsabilité ? Vos 17 mois à la tête du ministère de l'Intérieur n'ont pas permis de renverser la tendance.

Vous disiez, le 27 janvier dernier, « savoir combien les problèmes de sécurité et de tranquillité publique sont importants et combien, par le passé, nous avons pu avoir de difficultés de ce point de vue. Aujourd'hui, la situation s'améliore et il faudra qu'elle s'améliore dans tous les quartiers. »

Ce n'est pas le sentiment de nombreux de nos concitoyens, qui, respectueux des règles, ne supportent plus cette situation.

D'autant que je ne sais pas comment vous savez que la situation s'améliore, car, quand je lis l'avis de la Commission d'Accès aux Documents administratifs (CADA) du 2 avril dernier, que j'avais saisie à propos de ma demande restée vaine de communication d'éléments statistiques d'évolution de la délinquance des crimes et délits sur les arrondissements de Lyon depuis 2014, il est écrit, je cite : « *Le Maire de Lyon a informé la Commission qu'il n'est pas en possession des documents sollicités.* » La messe est dite.

Vous, Maire de Lyon, ancien ministre de l'Intérieur, n'avez pas de statistiques de la délinquance à Lyon. Aussi incroyable que cela puisse paraître ! Il n'y a donc aucune information sur la délinquance, les crimes et les délits dans notre ville.

Voilà, mes chers collègues, le navrant constant que je voulais partager avec vous.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Tout d'abord, vous dire que, du fait du confinement, la délinquance a diminué sur Lyon comme sur le reste de l'agglomération lyonnaise, diminution sur la Ville de Lyon de - 30 %, du fait de la commission de 10 399 faits contre 15 026 faits en 2019. Cette tendance s'observe aussi sur l'agglomération lyonnaise, qui enregistre - 27,1 % de faits pour les catégories d'infractions transmises. Les trois rubriques les plus importantes en volume de faits sont les vols sans violence contre les particuliers, les vols liés aux véhicules à moteur, les cambriolages. Les catégories d'infractions subissant les plus fortes baisses sont les vols sans violence contre les particuliers (- 40 %), les vols sans violence contre les entreprises (- 37 %), les vols liés aux véhicules à moteur (- 27 %), les cambriolages (- 21 %), les destructions et dégradations (- 21 %).

Évidemment, nous connaissons quelques endroits difficiles. Je dois dire que ce qui se passe sur Gabriel Péri et également sur la rue Paul Bert m'excède et excède évidemment l'ensemble du voisinage, l'ensemble des habitants.

Hier encore, je téléphonais à Monsieur le Préfet de Région pour lui dire qu'il fallait agir contre cette situation, qu'elle était totalement insupportable. Il me disait qu'il n'avait pas les effectifs de police suffisants pour pouvoir agir. Je rappelle, et l'on pourra se reporter aux chiffres, que, lorsque j'étais ministre de l'Intérieur, les effectifs sur Lyon avaient augmenté et qu'en particulier, j'avais, dans deux quartiers un peu difficiles, à la fois sur le 8^e arrondissement et sur les Minguettes à Vénissieux, installé des effectifs supplémentaires dans le cadre des quartiers de reconquête républicaine.

Alors, oui, c'est totalement insupportable. J'ai demandé à Monsieur le Préfet de Région, un, que l'on mette effectivement un barriérage sur la rue Paul Bert, que l'on filtre les entrées et que les commerçants qui sont dans cette rue soient responsables et que leurs boutiques soient fermées si, effectivement, il continue à se passer ce qui se passe en ce moment. Vous avez totalement raison sur ce point.

Sur la fermeture des stations, c'est une demande qui avait été faite depuis longtemps par Monsieur Jean-Yves SÉCHERESSE pour que nous ayons la possibilité de contrôler les sorties de station, parce que ceux qui étaient rue Gabriel Péri pouvaient très vite repartir par la station. Cela va devenir d'autant plus nécessaire – ce n'est pas un simple essai – avec le déconfinement. Vous savez que le problème des transports en commun sera sans doute l'un des plus problèmes les plus difficiles à gérer qui soit.

Voilà ce que je voulais vous dire. Merci de votre question.

Nous allons donc procéder au vote. Vous avez une minute.

Nous votons d'abord sur le rapport de la séance du 18 novembre.

(Vote électronique, 68 voix pour.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Nous passons maintenant au vote du procès-verbal de la séance du 19 décembre.

(Vote électronique, 68 voix pour.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Si vous le voulez bien, nous allons passer au vote du procès-verbal de la séance du 27 janvier, sur le budget en particulier. Je vous propose de voter.

(Vote électronique, 68 voix pour.)

(Adopté)

Compte rendu des décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de la délégation qui lui a été donnée par délibérations n° 2018/4192 et 2018/4193 du 5 novembre 2018 et par l'article 1^{er} de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 visant à assurer la continuité du fonctionnement des institutions locales et de l'exercice des compétences des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face à l'épidémie de covid-19 - Rectificatif

M. LE MAIRE : Conformément à l'article L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales, j'ai l'honneur de vous rendre compte des décisions prises en application de la délégation accordée au Maire par délibérations numéros 2018/4192 et 2018/4193 du 5 novembre 2018. Il s'agit notamment d'actions d'ester en justice, de conventions, de ventes ou encore de mises à disposition de locaux.

Le présent compte rendu intègre par ailleurs les décisions prises dans le cadre de la délégation d'attribution donnée au Maire par l'article 1^{er} de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020.

La liste de ces décisions vous a été envoyée avec l'ordre du jour, de même que le rectificatif corrigeant une erreur matérielle.

Pour en faciliter la lecture, celle-ci est subdivisée en deux parties, une première partie regroupant les décisions prises jusqu'au 1^{er} avril 2020 inclus, une deuxième partie regroupant les décisions prises à compter du 2 avril 2020, date de publication au Journal Officiel de la République française de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 précitée.

La Conférence des Présidents a retenu la demande de temps de parole de Monsieur BLACHE pour 6 minutes.

M. BLACHE Pascal, Maire du 6^{ème} arrondissement : Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les élus,

Tout le monde a bien compris qu'il est fondamental que nous puissions collectivement renouer avec la vie économique, sociale et éducative, mais tout en maintenant un respect strict des mesures sanitaires.

Pour résoudre cette équation difficile, le temps n'est pas à la politique politicienne, mais bien à l'intelligence et à la coordination collective que chacun doit s'imposer. Les repères relationnels habituels (Mairies, associations, relations interpersonnelles) n'existent plus. Pour informer les habitants, nous ne pouvons pas nous contenter d'annonces globales, qui peuvent laisser penser que des millions de masques vont arriver directement aux habitants.

Sur ce sujet, puisque vous faites le compte rendu de 13 marchés passés pour des masques grand public, chirurgicaux et FFP2, je reprends les différentes annonces faites et je vous remercie de les confirmer ou de les amender pour préciser chaque situation, dans un objectif de clarté et d'efficacité pour l'ensemble des habitants.

Je cite donc : « *Avant le 11 mai, 25 000 masques seront donnés aux publics fragiles et isolés. Ainsi, les seniors en résidence (microcoupure son) qui sont aussi inscrits sur le fichier Canicule ou possédant la Carte Senior, seront prioritaires au même titre que les personnes inscrites sur (microcoupure son). Pour les seniors ne disposant pas de la Carte Senior, une inscription est (microcoupure) www.lyon.fr ou auprès de Lyon en Direct à partir du 8 mai, et, pour tous les autres, ces masques vont donc leur parvenir par la Poste la semaine du 8 mai.* »

Pouvez-vous nous valider ces informations ?

Deuxième point, après le 11 mai, la Mairie sera en mesure de fournir des masques au reste des Lyonnais. Au regard des commandes de masques de la Ville de Lyon pour un volume global de 1 550 000 masques, nous ne pourrions distribuer que 150 000 masques le 11 mai. Compte tenu de l'attente et des demandes en forte augmentation des habitants, qui contactent leurs Mairies d'arrondissement et qui sont de plus en plus nombreux d'ailleurs, pouvez-vous nous donner un planning et un échelonnement de cette distribution ?

La Ville de Lyon doit recevoir des masques de trois collectivités, dont la Métropole de Lyon et la Région Auvergne-Rhône-Alpes. L'ensemble de ces masques sera-t-il bien distribué par le circuit des points de retrait défini par la Ville de Lyon ?

Quatrième point, concernant la répartition, les points de retrait que nous comptons à ce jour sont au nombre de 15 lieux, essentiellement situés dans des gymnases. Il me semble que 15 lieux pour près de 520 000 habitants sont très insuffisants. Pensez-vous être en capacité de faire évoluer ce nombre de points de retrait dans les semaines à venir ?

Toutes ces questions sont très importantes pour nous, parce que [*inaudible*] aujourd'hui. Donc le jour est venu, aujourd'hui sans doute, d'avoir des réponses.

Un second point que je souhaite évoquer ici, c'est le probable engorgement des Mairies d'arrondissement – nous l'avions évoqué lors de notre entretien téléphonique. Le déconfinement est prévu le 11 mai. Un grand nombre de prestations délivrées en présentiel vont être mises en place dans les Mairies d'arrondissement, avec ou sans rendez-vous. Je donne quelques exemples, pour bien circonscrire mon intervention : titres d'identité, passeports, certificats de vie, stationnement résidentiel pour la première demande, déclarations de naissance, remise des livrets de famille, dépôt de dossiers de mariage et célébration de mariages urgents, accueil des demandeurs de logement, etc.

Compte tenu du principe de précaution, les modalités pratiques d'accueil des usagers seront modifiées. Concernant la Mairie du 6^e, je pense que c'est assez similaire avec les autres Mairies : ouverture des services de 9 heures à 12 heures 30, puis, l'après-midi, de 13 heures 45 à 16 heures 45. Mais il faudra la présence de gardiens aux ouvertures et fermetures, une matérialisation de deux files d'attente, avec ou sans rendez-vous, une présence simultanée de 10 usagers maximum sur le plateau administratif, une salle d'attente limitée à 5 personnes, des chaises individuelles espacées de 1,50 mètre, distance d'au moins 1 mètre entre les agents, dispositifs d'entrée et sortie différenciés, enfin installation de gels hydroalcooliques, et ainsi de suite. Nous sommes obligés de respecter ces engagements.

Nous aurons potentiellement à accueillir des milliers de personnes, compte tenu de documents en attente à ce jour avec plus de contraintes de fonctionnement. Ma question est la suivante : avez-vous imaginé des procédures de report ou de simplification pour pouvoir absorber dans les meilleures conditions l'ensemble de ces flux d'accueil ?

Voilà, Monsieur le Maire, quelques points importants, où il nous faut des réponses, car nous sommes depuis plusieurs jours sous les appels téléphoniques et messages constants de nos habitants, malheureusement parfois sans réponse. Peut-être nous, Maires d'arrondissement, aurions-nous été un peu plus associés, je ne serais pas obligé de vous poser ces questions aujourd'hui en Conseil municipal.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Pour répondre à votre question sur la question des masques, comme vous le savez, pour toutes les collectivités locales, la question des masques a été une question extrêmement difficile. Il a fallu que chaque collectivité puisse trouver, par ses propres moyens, un certain nombre de points de distribution de masques, avec des commandes qui pouvaient être passées en Chine ou en d'autres pays.

Pour ce qui nous concerne, nous avons un stock à l'origine qui nous restait, qui nous permettait de faire face aux premières exigences, à la fois pour nos personnels enseignants, de crèche, pour nos policiers municipaux.

Ensuite, nous nous sommes mis en quête de masques. Nous voulions, pour ce qui nous concerne, essayer d'avoir des commandes qui soient sûres.

Nous nous sommes d'abord adressés à nos amis chinois, qui avaient été touchés par le coronavirus plus tôt que nous et qui avaient encore à Roissy un certain nombre de masques qu'ils ont pu récupérer et qu'ils ont pu nous donner.

Ensuite, nous avons passé un certain nombre de commandes, dont je vais vous donner le détail et nous avons voulu les passer auprès de fournisseurs sûrs, pour ne pas, comme cela a pu arriver pour un certain nombre de communes ou de collectivités, passer la commande, payer, parce qu'en général, ceux qui vous livraient exigeaient d'être payés dès la commande, et ensuite recevoir des équipements qui ne soient pas conformes ou même qui n'arrivent jamais. Nous avons donc voulu sécuriser l'ensemble de nos achats.

Pour vous donner de manière globale l'état de nos stocks réels d'aujourd'hui pour la Ville (pas pour la Métropole ou la Région, avec qui pourtant nous travaillons), nous avons :

- 112 306 masques chirurgicaux et FFP1 ;
- 35 280 masques FFP2 ;
- 300 000 masques en tissu ;
- 50 850 lingettes.

Sur le stock théorique, c'est-à-dire sur ce que nous avons commandé, nous attendons :

- En masques chirurgicaux et masques FFP1, 2 693 000 unités ;
- En masques FFP2, 1 274 000 unités.

Pour vous donner quelques détails, nous avons commandé des masques chirurgicaux, première commande passée le 14 avril 2020, parce que nous voulions des masques français, pour être sûrs d'être livrés. Ils sont aujourd'hui arrivés, pour un montant de 85 650 €.

Ensuite, nous avons acheté des masques de tissu à découper, à Charlieu, 100 000 masques.

Nous avons acheté des masques FFP2 sur la plateforme parisienne, pour 70 000 masques.

Nous avons ensuite acheté des masques en tissu, le 17 avril, 550 000 masques à Porcher Industries.

Nous avons ensuite acheté des masques en tissu à découper aux tissages Charlieu encore, 212 000 masques.

Nous avons acheté des masques en tissu à Celesta pour 300 000 masques.

Nous avons acheté des masques en tissu dans une entreprise de Ternay, 350 000 masques.

Nous avons racheté des masques FFP2, 20 000 masques à Paris.

Nous avons acheté des masques chirurgicaux sur la plateforme de l'État StopCOVID19, 500 000 masques.

Nous avons acheté des blouses sur la plateforme de l'État StopCOVID19, 30 000 blouses.

Nous avons acheté des lingettes désinfectantes dans une entreprise qui s'appelle Bv Promo à Lieusaint, pour 30 000 packs de 50 lingettes.

Nous avons acheté des masques FFP2 sur la plateforme de l'État, 600 000 masques.

Nous avons acheté des masques chirurgicaux le 24 avril, 400 000 masques, à Saint-Priest dans une entreprise que nous avons trouvée, des masques FFP2, 515 000 masques, sur le groupe Gerin à Saint-Priest, l'achat de solutions désinfectantes hydroalcooliques chez Boiron, enfin, dernièrement, l'achat de masques chirurgicaux à Prolians à Vénissieux.

Nous continuons à acheter encore des masques, parce qu'évidemment, tout le monde aura besoin de renouveler les masques. Nous, nous les distribuons gratuitement plutôt que de les faire payer dans les grandes surfaces.

Sur la distribution, si vous le voulez bien, je vais passer la parole à Yann CUCHERAT, qui est chargé de l'organisation de la distribution.

M. CUCHERAT Yann, Adjoint : Bonjour à tous.

Je ne vais pas revenir sur les chiffres que le Maire a pu annoncer, mais peut-être insister sur les volumes de masques qui conditionnent la distribution que nous allons réaliser à partir de cette fin de semaine et au grand public à partir du 11 mai.

Sur les 300 000 masques qui sont reçus, qui sont, soit confectionnés, soit prêts à l'usage, j'en profite pour remercier toutes les associations de la Ville de Lyon et les agents de la Ville de Lyon qui se sont mobilisés pour les découper et les mettre en sachet.

200 000 masques supplémentaires prêts à l'emploi arriveront la semaine (+ 90 000 prêts à découper) et la semaine suivante, celle du 18 mai, ce sont 300 000 masques prêts à l'emploi qui doivent arriver.

Ce sont des volumes plutôt confortables en ce début de déconfinement, puisque j'ai cru comprendre qu'il n'était pas certain pour toutes les collectivités d'avoir des masques à partir du déconfinement et du 11 mai. Nous avons donc déjà de quoi équiper une bonne partie des habitants de la Ville de Lyon.

Nous avons distribué sur les marchés cette semaine des masques, pour que les gens prennent l'habitude de les mettre sur les lieux publics, où il y a plus de monde.

Nous allons poursuivre sur cette fin de semaine par des distributions dans les 15 résidences seniors de la Ville de Lyon. Nous poursuivrons évidemment de manière progressive à partir du 11 mai ces distributions.

Nous allons également équiper toutes les résidences seniors privées de la Ville de Lyon, que nous allons livrer directement.

Toutes les personnes suivies sur le Plan Canicule ou bénéficiant de la Carte Senior, donc environ 30 000 personnes, recevront par voie postale des masques. Nous commencerons à partir de la semaine prochaine ces livraisons.

Nous avons travaillé avec différentes associations, en lien avec le CCAS, pour équiper le plus rapidement possible les personnes les plus fragiles, les plus isolées, les personnes sans domicile fixe. Ce sont ces associations qui assurent ces distributions, pour un volume d'environ 10 000 masques. Nous enchaînerons également avec les personnes en situation de handicap, via là encore nos associations. 2 500 personnes en situation de handicap pourront recevoir des masques.

J'ajoute à cela les agents de la Ville de Lyon que nous allons équiper de 6 masques en tissu, pour qu'ils puissent avoir deux jours d'usage confortable.

À partir du 11 mai, nous allons mettre en place une plateforme logistique qui permettra à chacun de venir sur rendez-vous récupérer un masque par personne dans son foyer. Si la Métropole et la Région réussissent à nous livrer les masques en temps et en heure, nous distribuerons sur ces mêmes points de distribution les masques de la Région et de la Métropole, ce qui permettra à chaque Lyonnais de repartir avec trois masques par personne.

À partir de demain, il sera possible de s'inscrire sur la plateforme lyon.fr ou prendre rendez-vous par téléphone (04.72.10.30.30), pour que les habitants puissent prendre des rendez-vous sur l'un des 15 points de distribution. Il sera possible de prendre rendez-vous dans n'importe quel lieu à l'échelle de la Ville et pas nécessairement dans son arrondissement.

Ce sera ouvert de 9 heures à 19 heures, lundi, mardi, mercredi, jeudi et vendredi, et de 8 heures à midi le samedi matin.

Il est important de préciser que ce sont des agents de la Ville de Lyon et des bénévoles qui vont assurer cette distribution. Nous avons réalisé un appel à volontaires assez conséquent. Ces derniers respecteront évidemment les gestes barrières et les règles sanitaires à l'intérieur de nos gymnases. Gymnases qui sont, pour nous, les équipements adaptés, puisqu'ils sont volumineux et qu'ils ne sont pas utilisés pour un autre usage, ce qui facilite aussi la gestion des flux de personnes.

Il est impératif de prendre rendez-vous avant de se déplacer. Chaque personne qui ne serait pas en capacité de se déplacer peut se faire récupérer, en son nom, les masques par quelqu'un, son voisin, un ami.

Tout cela s'effectuera de manière progressive. Aujourd'hui, nous avons des volontaires qui s'inscrivent. Chaque jour, ils sont un peu plus nombreux. Cela nous permettra d'assurer les 15 points de distribution à partir de la semaine prochaine. Au cours de la semaine prochaine, si nous avons suffisamment de volontaires, nous essaierons d'ouvrir d'autres sites de distribution à l'échelle de la Ville, en lien avec nos capacités à répondre de manière qualitative à la gestion des foules. Cela permettra de la manière la plus rapide possible de bénéficier d'un masque et de pouvoir sortir protégé, puisque c'est une volonté forte de la Ville de Lyon d'accompagner ce déconfinement et de faire en sorte que le virus se propage le moins possible, en incitant chacun à mettre des masques quand il sort de chez lui et en les obligeant à les mettre sur les lieux de forte densité de population.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup, Yann.

Monsieur GUILLAND demandait la parole.

M. GUILLAND Stéphane : Monsieur le Maire, je voulais revenir sur un point.

Je suis en parallèle sur le site lyon.fr, où je voulais quand même vous dire que tout était inaudible, l'image est absolument désastreuse et le son est à l'avenant.

Nous sommes aujourd'hui sur un système de Conseil municipal dont vous nous avez dit que nous allions le réutiliser la prochaine fois. Il n'est absolument pas au niveau de la Ville de Lyon. Il n'est absolument pas au niveau de la démocratie que nous voulons montrer. Je le regrette personnellement.

Je vous rappelle et je dis à tous qu'en Conférence des Présidents, cette semaine, à l'unanimité des 10 Présidents de groupe présents, nous avons demandé que les Présidents de groupe et les orateurs puissent être réunis dans une même salle, afin que ce genre de problème de communication n'arrive pas et ne trouble pas la retransmission des débats. Vous nous avez dit que c'était techniquement impossible. J'ai quand même noté que Monsieur MALESKI était à vos côtés tout à l'heure et que Monsieur Roland BERNARD, alors que vous nous avez dit que c'était totalement impossible, était installé en salle du Conseil.

Malheureusement, nous subissons ce système jusqu'à la fin de ce Conseil municipal, j'en ai peur. Les engagements qui ont été pris quant à la répartition des images sur lyon.fr ne sont absolument pas respectés. Nous sommes dans une retransmission qui n'est absolument pas au niveau de la retransmission d'un Conseil municipal de la troisième ville de France.

Je tenais à le dire et je souhaite que ces points soient corrigés pour le prochain Conseil municipal et que nous puissions enfin avoir une démocratie qui s'exprime dans de bonnes conditions.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Je partage totalement votre avis et je suis le premier navré d'avoir un aussi mauvais dispositif.

Pour le reste, effectivement, Monsieur MALESKI est à côté de moi, parce qu'il aide dans la prise des votes et donc dans l'organisation du Conseil.

Quant à Monsieur Roland BERNARD, je ne sais pourquoi il est allé dans la salle du Conseil municipal, mais il est tout seul dans la salle du Conseil municipal. Cela doit être son choix. J'ignorais totalement avant qu'on ne me le dise qu'il soit dans la salle du Conseil municipal. Peut-être avait-il des choses à faire ici.

Je vous invite à voter. Nous avons une minute.

(Vote électronique : 66 voix pour, 3 abstentions.)

Rapporteur : M. COLLOMB Gérard

M. LE MAIRE, rapporteur : L'article 1^{er} de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 précitée prévoit des délégations d'office aux exécutifs locaux dans toutes les matières pouvant habituellement faire l'objet de délégations de la part des assemblées délibérantes, à l'exception des délégations en matière d'emprunt, qui sont régies par l'article 6 de l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020.

Ces délégations recouvrent les attributions mentionnées au premier, deuxièmement et quatrièmement, au vingt neuvièmement de l'article L. 2122-22 du Code général des collectivités territoriales.

Leur liste exhaustive figure dans le projet de délibération qui vous a été adressé avec l'ordre du jour.

En complément, des délégations exceptionnelles sont attribuées aux Maires en matière d'attribution de subventions aux associations et garanties d'emprunt.

Je vous rappelle que ces délégations sont valables de façon temporaire pour la durée strictement limitée à l'état d'urgence sanitaire.

Une obligation de compte rendu aux membres du Conseil municipal au fil de l'eau et à chacune de leurs réunions est introduite.

Le caractère exécutoire des décisions prises par le Maire dans ce cadre est soumis aux mêmes règles que celles qui sont applicables aux délibérations du Conseil municipal portant sur les mêmes objets.

Dans le cadre de la crise sanitaire née de l'épidémie de Covid-19, l'objectif des dispositions précitées est en effet de donner pour une période limitée toutes les facultés d'action nécessaires à la prise de décisions rapides en temps de crise.

Ce cadre juridique est applicable dans des termes analogues aux communes, départements, régions, établissements publics de coopération intercommunale et à la Métropole de Lyon.

En conséquence, je vous propose de maintenir pour la Ville de Lyon et compte tenu des nécessités liées à la gestion de crise le régime des délégations mis en place temporairement par ces dispositions.

Les délégations en matière de gestion de la dette et de la trésorerie font l'objet d'une délibération distincte que nous vous présenterons après.

J'ai reçu un temps de parole de Madame GRANJON d'abord.

Mme GRANJON Isabelle : Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les conseillers,

La démocratie est un exercice exigeant, un exercice qui prend du temps, de l'énergie, qui nécessite d'écouter les opinions différentes des nôtres, de solliciter les avis, de chercher des solutions innovantes, des angles d'analyse.

Il est parfois tentant de se passer de ces longues étapes pour se donner le sentiment que l'on est efficace, mais c'est un leurre.

C'est pourtant ce qu'a décidé notre gouvernement avec l'état d'urgence sanitaire, ce que vous mettez en place en pratique, Monsieur COLLOMB, depuis le 17 mars à l'échelle de Lyon.

À nos yeux, le travail commun pour le bien-être des Lyonnais, en s'appuyant sur la puissance de la démocratie serait le gage de plus d'efficacité et d'un véritable respect des habitants et de leur représentation.

C'est pourquoi je voterai contre cette délibération et m'associerai à la prise de parole du groupe Europe Écologie Les Verts, puisque vous privez le Conseil municipal de tout moyen d'intervention, de tout pouvoir d'impulsion et qui réduit les représentants des Lyonnais et des Lyonnaises à de simples spectateurs.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci. Madame PERRIN-GILBERT.

En attendant que nous ayons Madame PERRIN-GILBERT, je veux quand même préciser que l'état d'urgence sanitaire, par rapport aux dispositions qui sont les nôtres d'habitude, représente pour nous, mais c'est parce qu'il était conçu pour toutes les collectivités locales, y compris les plus petites, où il n'existe évidemment pas la même urgence à prendre un certain nombre de décisions de manière ordinaire, une première modification qui limite à 2 000 euros nets de taxes qui n'est plus applicable. Avant, nous avions une limite de 2 000 euros nets, aujourd'hui, ce n'est plus applicable.

Nous avons ensuite le fait que le Maire est compétent pour passer les avenants aux marchés, quel que soit le montant des avenants. C'est ce qui a permis, par exemple, de pouvoir acheter les masques dont nous parlions, un ajout de la possibilité de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 euros pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 euros pour les communes de 50 000 habitants et plus. Ce n'est donc pas extrêmement important.

Ensuite, le détail des conditions d'indemnisation des véhicules accidentés n'est plus applicable. En pratique, il n'est pas donné de réelles latitudes supplémentaires par rapport à la délégation d'attribution définie par la délibération du 5 novembre 2018, qui est rédigée très largement.

Il reste encore l'ajout de la possibilité de demander des subventions autrement que par délibération. C'est ce qui va nous permettre d'attribuer des subventions aux organismes culturels ou aux organismes sociaux.

Enfin, le dernier ajout est la possibilité pour la commune de préempter lors de la vente d'un logement dont elle est locataire.

C'est strictement ce qui a changé. Nous voyons que, par rapport aux dispositions qui étaient les nôtres, cela n'a presque rien changé. Nous avons toujours les mêmes délégations qui sont attribuées aux Maires.

Nous avons peut-être retrouvé maintenant Madame PERRIN-GILBERT.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : En l'occurrence, c'est nous qui vous avons perdu.

Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

À mon tour, je ne voterai pas cette délibération.

Ce vote défavorable n'est pas essentiellement motivé par cette délibération en elle-même, ni par la situation politique lyonnaise, ni même par les désaccords de fond et de forme que nous avons pu avoir, Monsieur le Maire, depuis de nombreuses années.

La situation exige en effet de nous que nous nous écoutions et que nous unissions nos efforts pour faire face ensemble aux problèmes sanitaires, économiques et sociaux, rencontrés par les habitantes et habitants de notre Ville avec la pandémie du Covid-19.

Telle est notre responsabilité présente et la Mairie du 1^{er} arrondissement s'est inscrite dans cette responsabilité-là, en travaillant chaque jour et sans relâche avec vous-même, avec vos services, de même qu'avec les services de l'État et de la Métropole.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je voterai contre cette délibération parce qu'elle s'inscrit aujourd'hui dans un cadre national qui est celui de la prolongation de l'état d'urgence sanitaire.

En effet, après le Sénat il y a quelques jours, l'Assemblée nationale examine cet après-midi même le projet de loi du gouvernement qui vise à prolonger jusqu'au 23 juillet l'état d'urgence, instauré le 23 mars, et qui devait se terminer initialement le 23 mai.

Mon vote défavorable est là pour signaler la succession d'états d'urgence, sécuritaire puis sanitaire, à laquelle notre société est en train de s'habituer. Or, ce n'est pas une bonne habitude ni pour nos libertés individuelles ni pour notre démocratie.

Le législateur, à mon sens, est en train d'orchestrer un gouvernement par la peur, qui s'accompagne d'une infantilisation de nos concitoyens. Je m'y oppose depuis plusieurs années et je m'y oppose encore aujourd'hui, car ce n'est pas ainsi que notre République est grande.

Je m'y oppose pour ce qu'est en tant que tel ce gouvernement par la peur.

Je m'y oppose aussi, parce que, dans les faits, nous n'avons pas les moyens légaux de ce mode de gouvernement. C'est ainsi qu'en France, on est toujours prêts à créer des usines à gaz législatives et réglementaires.

C'est ainsi que, depuis six semaines, les décrets ne cessent de se succéder. C'est encore ainsi que nos parlementaires sont en train, depuis quelques jours et encore maintenant, de passer des heures à s'empoigner au Sénat et à l'Assemblée, sur un nouveau texte qui prolonge l'état d'urgence plutôt que de se consacrer pleinement aux questions économiques, sociales et sanitaires posées par le Covid-19, plutôt que d'organiser avec nous la sortie du confinement, plutôt aussi que de préparer le monde d'après.

Ce texte qui prolonge l'état d'urgence fait perdre du temps et de l'énergie à tout le monde. Il ne devrait pas être.

Il ne devrait pas être non plus, parce qu'en étant, tel qu'il est, il souligne la contradiction dans laquelle est le gouvernement et dans laquelle ce gouvernement voudrait nous entraîner.

Quelle est cette contradiction ?

D'un côté, le gouvernement justifie l'état d'urgence par l'exposé des motifs suivants, que l'on retrouve sur les sites notamment du Sénat, je cite : « *Le niveau de circulation du virus reste élevé et les risques de reprise épidémique sont avérés en cas d'interruption soudaine des mesures en cours. Une levée d'état d'urgence le 23 mai serait donc prématurée.* »

Voilà l'exposé des motifs qui justifie l'examen du projet de loi.

De l'autre, le gouvernement nous dit et surtout dit aux Françaises et aux Français : « *Retournez au travail et, parallèlement, remettez vos enfants à l'école.* »

Alors, de deux choses l'une, soit les risques de reprise épidémique sont avérés, il faut poursuivre le confinement et, à ce moment-là, ne pas rouvrir les écoles, soit les risques de reprise épidémique ne sont pas tels que cela est décrit dans l'exposé des motifs et alors on peut rouvrir les écoles, mais, dès lors, l'état d'urgence n'a plus lieu d'être non plus, la vie démocratique doit reprendre son cours et cette délibération que vous nous proposez n'a plus lieu d'être après le 23 mai.

Voilà les raisons de mon vote défavorable, Monsieur le Maire.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Comme tout à l'heure vous ne m'avez pas entendu, je vous disais que les pouvoirs qui me sont attribués sont très peu différents de ce qu'est en temps ordinaire l'attribution des pouvoirs aux Maires.

Je compare la délibération que permet l'état d'urgence sanitaire avec le Code général des collectivités locales. Les points qui diffèrent sont les suivants :

- La limite de 2 000 euros nets de taxes n'est plus applicable, la limite de 10 % par an n'est pas applicable ;
- Le Maire est compétent pour passer les avenants aux marchés, quel que soit le montant des avenants. C'est cela qui nous a permis d'acheter les masques. Je vous rappelle que nous avons acheté pour 7 millions d'euros de masques depuis le confinement ;
- L'ajout de la possibilité de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 euros pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 euros pour les communes de 50 000 habitants et plus. Nous voyons que ce n'est pas considérable ;
- Le délai des conditions de l'indemnisation des véhicules accidentés n'est plus applicable. Là aussi, nous avons aujourd'hui un fonctionnement qui permettait de faire cela ;
- L'ajout de la possibilité de demande de subventions autrement que par délibération. Cela nous a permis d'attribuer un certain nombre de subventions aux établissements culturels et un certain nombre d'établissements sociaux ;
- L'ajout de la possibilité pour la commune de préempter lors de la vente d'un logement dont elle est locataire.

Voilà uniquement les modifications, nous ne pouvons pas dire qu'elles soient extrêmement conséquentes. Bien évidemment, cela peut changer lorsque l'on est dans une petite commune, mais pour une ville comme Lyon, cela change très peu de choses.

Je passe la parole à Monsieur REMY.

M. REMY Arthur : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Notre pays, notre monde traversent une période tout à fait extraordinaire et comme dans toute situation extraordinaire, le gouvernement a pris un état d'urgence, confiant par ordonnance des pouvoirs élargis aux Maires. Cette décision est légitime. Elle est légitime toutefois pour une durée donnée.

L'horizon du 1^{er} juillet me paraît lointain et un retour rapide à la normale, tout du moins dans le respect des conditions sanitaires avec la tenue des Conseils d'arrondissement, des Commissions thématiques préparant le Conseil municipal, doit être désormais privilégié.

Ensuite, je m'abstiendrai sur cette délibération, à moins que vous ne nous annonciez au terme de la crise sanitaire la création d'une mission d'information et d'évaluation visant à évaluer justement les mesures que vous aurez prises. Ce n'est pas en Conseil municipal ou à travers Facebook que nous pouvons la réaliser pleinement. Pour autant, c'est bien notre devoir en tant qu'élus municipaux. En effet, cette évaluation nécessite notamment la définition d'indicateurs, la consultation d'experts pour se positionner.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : La création de la mission ne pose pas de problème. Tout ce que nous avons pris comme décision est totalement transparent. Vous pouvez donc effectivement, si vous le souhaitez, examiner l'ensemble de ce que nous avons fait depuis le confinement et de ce que nous faisons d'ailleurs dans la suite après le déconfinement, de ce que nous aurons réalisé pendant l'état d'urgence sanitaire.

Je veux dire à Madame PERRIN-GILBERT qu'elle emploie une fois « état d'urgence », une fois « l'urgence sanitaire », ce n'est pas exactement pareil. Je vous rappelle que, lorsque j'ai été ministre de l'Intérieur, c'est moi qui avais supprimé l'état d'urgence tout court.

Ensuite, nous avons Monsieur BROLIQUIER.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^{ème} arrondissement : Merci.

D'abord pour me réjouir de la décision que notre Premier ministre vient d'annoncer, le département du Rhône, la Métropole de Lyon, donc le territoire de la Ville de Lyon passent au vert à partir d'aujourd'hui. Nous aurons par conséquent un déconfinement plus large que dans d'autres régions françaises. C'est une bonne nouvelle, parce que cela veut dire que l'épidémie a tendance à se maintenir, voire à régresser, sur le territoire de notre Ville, c'est une bonne nouvelle.

Pour revenir plus précisément et plus directement au rapport, à situation exceptionnelle, gouvernance exceptionnelle. De même que nous avons compris la mise en état d'urgence sanitaire de notre pays et l'ordonnance du 2 avril dernier et sa prolongation, nous comprenons complètement l'utilité du rapport que vous nous présentez aujourd'hui et nous le voterons, même si nous attirons votre attention sur le fait que cette mise entre parenthèses démocratique doit être limitée au maximum dans le temps. Mais, tant que la situation l'exige, il est nécessaire d'avoir un mode de fonctionnement adapté.

Vous avez, Monsieur le Maire, récemment relevé publiquement, il y a quelques jours, le rôle primordial des collectivités locales dans notre pays pendant cette crise. Nous partageons complètement cette analyse. Les centristes ont toujours été profondément décentralisateurs et cette situation inédite renforce complètement, si besoin était, cette conviction.

Il ne s'agit pas seulement de l'achat des masques, où les collectivités locales ont montré beaucoup plus d'agilité et d'ingéniosité que l'État pour s'en procurer. Les collectivités ont réagi au plus près des habitants, apportant des réponses adaptées et efficaces aux questions qui se posaient dans l'urgence. Personne ne peut le nier.

Mais je voudrais nuancer ce propos en soulevant deux questions.

La première est celle de la coordination entre les collectivités locales.

Depuis quelques semaines, on sent une forme de concurrence entre les collectivités sur la question des masques. Qui en a commandé le premier ? Qui en a commandé le plus ? Qui sera livré le premier ? En réalité, ces questions n'intéressent pas les Lyonnais qui, en matière de masque, n'ont encore rien vu venir.

Plus qu'une compétition, il y avait besoin d'une coordination entre les collectivités. C'était le sens de mes demandes adressées par courrier à vous-même, au Président de la Métropole et au Président de la Région Auvergne-Rhône-Alpes, qui sont restées sans réponse.

L'heure est à l'efficacité, pas à la communication politique. Vous en conviendrez. Le bon sens voulait que les trois masques promis par Lyonnais soient remis en même temps. De même, en cette heure grave, il ne peut plus y avoir une feuille de papier à cigarette entre la Ville et la Métropole. C'est indispensable pour la gestion des masques comme pour toutes les décisions, à l'instar de la réorganisation de l'espace public dans le cadre du déconfinement.

L'un des enseignements du Covid est qu'il génère suffisamment de complications pour ne pas en ajouter de stériles. L'intérêt général doit rester votre seul cap, notre seul cap. J'en appelle à la responsabilité de chaque Président d'exécutif pour assurer une meilleure coordination entre les collectivités et pour passer au-delà des querelles politiques, dans l'intérêt général des Lyonnais.

La deuxième question concerne, une fois encore, le rôle des arrondissements.

La crise a démontré que les arrondissements ont su, comme d'habitude, faire preuve d'agilité, d'ingéniosité et d'efficacité. Depuis la distribution de produits alimentaires jusqu'à l'attention personnalisée aux plus fragiles, en passant par l'aide aux soignants, même en service restreint, nous avons été en première ligne pour répondre à toutes ces interrogations, aux besoins, aux pénuries, aux craintes aussi, voire aux angoisses, on peut le dire, des Lyonnais.

Si vous n'avez pas choisi d'associer les Mairies d'arrondissement à la réflexion sur la distribution des masques, c'est bien vers nous qu'ils se tournent quand ils ne les voient pas arriver. Et je vous assure qu'ils le font massivement !

Quand le ministre de l'Éducation annonce, au niveau national, que les communes, en lien avec les associations, fourniront des ordinateurs à ceux qui en ont besoin, c'est vers nous que les Lyonnais se tournent !

Quand vous annoncez des paniers de produits frais aux personnes en fragilité, avant même d'avoir réellement organisé le service, c'est encore vers nous que les Lyonnais se tournent.

Alors, bien sûr, Monsieur le Maire, j'ai bien noté que vous aviez pris l'initiative de réunir à deux reprises les Maires d'arrondissement en visioconférence, ce qui ne s'était pas produit depuis votre arrivée à l'Hôtel de Ville en 2001. Vous nous avez également joints au téléphone, c'est un fait suffisamment rare pour le signaler publiquement. De même, nous avons effectivement eu certaines informations par courrier.

Vous avez même accepté la proposition du Président de la Métropole de nous faire participer à la Conférence territoriale des Maires. Je m'en réjouis, puisque je le demandais depuis la création de celle-ci.

Je note donc positivement cette avancée démocratique.

En revanche, permettez-moi de regretter que la presse continue d'être informée de toutes les décisions liées à la gestion du coronavirus avant les élus d'arrondissement et que les élus d'arrondissement n'aient pas été plus impliqués – je rejoins en cela les remarques de Madame PERRIN-GILBERT ou de Monsieur BLACHE – dans le processus de gestion de la crise.

Qu'il s'agisse de la gestion des marchés, des écoles, des crèches, des masques, des personnes seniors, pour ne citer qu'eux, à aucun moment, vous ne vous êtes appuyé sur l'expertise d'usage, la connaissance du terrain des élus d'arrondissement et même des outils d'arrondissement pour trouver les solutions les plus adaptées donc les plus efficaces.

L'unique avis qui nous a été demandé a porté sur le choix d'un marché et un seul à rouvrir. C'est un peu court, reconnaissez-le.

Pour le bien des Lyonnais, nous vous demandons de faire enfin confiance à vos arrondissements et à leurs élus. Passez en mode collaboratif, c'est ce que la crise exige. Les entreprises l'ont déjà compris. J'espère que nos collectivités, à commencer par la Ville de Lyon, le comprendront très vite.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Monsieur BROLIQUIER, je suis entièrement d'accord avec ce que vous venez de dire.

Dans la lutte contre le coronavirus, nous devons être tous unis. C'est ainsi que, pour les masques, nous avons décidé avec le Président de la Métropole de Lyon, qu'ils seraient distribués par la Ville de Lyon. Les propositions que nous faisons de distribution sont faites avec son accord.

Yann CUCHERAT a dit précédemment que nous avons indiqué un certain nombre de lieux, mais que nous pouvions en rajouter. Il suffisait pour cela de trouver le personnel nécessaire. Si vous avez un certain nombre de personnes à envoyer à Yann CUCHERAT pour organiser la distribution, ils sont effectivement les bienvenus.

Pour ce qui concerne la Région, lorsque nous étions en pénurie de masques, je vous rappelle que nous nous sommes inscrits dans la démarche régionale, que nous avons déjà reçu 20 000 masques que nous avons commandés à la Région et que nous allons avoir les autres dans les prochains temps. C'est bien à une démarche commune que nous voulons participer.

Vous le verrez sur les masques de la Ville de Lyon, il n'est pas inscrit même « Ville de Lyon », parce que nous voulions que cette action soit simplement une action de solidarité vis-à-vis de nos concitoyens et qu'elle ne donne pas l'occasion d'un débat politique pour savoir qui a fait quoi sur le problème des masques, parce que ce serait totalement stupide.

Sur les marchés, nous avons largement concerté avec vous pour savoir – et j'en parlerai tout à l'heure – où nous les installons et, dans la deuxième vague que nous pourrions mettre en place dans les prochains temps, nous vous consulterons aussi pour savoir dans quel endroit du territoire nous pouvons les installer. Je sais, par exemple, que vous tenez beaucoup au marché Carnot. C'est quelque chose que nous avons bien en tête. Nous savons, en règle générale, ce que veulent les Maires d'arrondissement, parce que les dialogues entre les services, en particulier entre la Direction générale et vos DGS, sont permanents.

Merci beaucoup.

Je passe la parole à Monsieur TÊTE.

M. TÊTE Étienne : Cette délibération est importante par son contexte plus que par son contenu. L'objet de notre démarche est de faire ici une analyse et, dans le rapport 5495, de faire plutôt des propositions.

Depuis le début de la crise sanitaire, le Président de la République a construit son discours sur trois éléments : la minimisation de sa responsabilité, l'insuffisance des moyens mis en œuvre pour la protection et les soins des habitants en France et une logique de levée progressive du confinement pour des motifs économiques.

Un constat évident : les dépenses qu'il faut aujourd'hui engager sont sans commune mesure avec les économies supposées, qui résulteraient de la diminution des lits d'hôpitaux, de l'absence de test systématique et de la fabrication et de la distribution de matériel de prévention comme les masques.

Le retard et les insuffisances des mesures de prévention en France : « *Ceux qui ne peuvent se souvenir du passé sont condamnés à le répéter.* » Cette formule de 1905 a été abondamment reprise et déclinée.

Au contraire, déchiffrer l'inertie du ou des gouvernements permet de mesurer la pertinence des solutions proposées aujourd'hui. Pour mémoire, ce que tout le monde savait au jour le jour, notamment en raison d'un siècle particulièrement médiatisé :

- Le 7 janvier 2020, la Chine découvre une nouvelle forme de coronavirus ;
- Le 18 janvier, les autorités chinoises confirment le premier cas de coronavirus ;
- Le 20 janvier 2020, plusieurs pays d'Asie (la Thaïlande, la Corée du Sud ou encore le Japon) signalent des cas de coronavirus ;
- Le 23 janvier 2020, Wuhan, 12 millions d'habitants sont confinés. Cette réponse exceptionnelle démontrait dès le 23 janvier à tous que la situation était exceptionnelle, la transmission interhumaine du coronavirus est désormais certaine ;
- Le 2 février 2020, un nouvel hôpital est construit en dix jours ;
- Le 11 février, la barre symbolique des 1 000 morts est franchie et l'OMS annonce déjà que la situation est grave. Dans le même temps, en France, aucune mesure n'est prise, ni fermeture des frontières, ni contrôle des frontières, des températures ou tests, ni recherches pour circonscrire les foyers d'infection, aucune anticipation sur les réseaux de santé (suffisance de lits, hôpitaux), sans parler de toutes les incohérences sur la question des masques, leur disparition et la reconnaissance que le discours sur l'intérêt des masques ne reposait que sur l'absence de ceux-ci. Seules les questions économiques conduisaient la politique du gouvernement ;
- Le samedi 29 février 2020, le gouvernement annonçait une série de mesures pour contenir l'épidémie, image brouillonne à 15 jours des élections municipales, en particulier le semi-marathon de Paris est supprimé, mais pas les matchs de foot. Nombreux sont ceux qui ont évoqué les risques du match de la Ligue des Champions OL-Juventus de Turin, le 26 février 2020, à Lyon ;
- Le 4 mars, la Secrétaire d'État, porte-parole du gouvernement, déclarait : « *Au stade 3 de l'épidémie du coronavirus, on ne va pas arrêter la vie de la France.* » Sa déclaration sur les masques est tellement ridicule qu'elle fait le tour des réseaux sociaux ;
- Le maintien du premier tour des élections municipales, alors que de nombreuses personnes évoquaient les risques et constataient l'absence de mesures de précaution pour les bureaux de vote, qui allaient rencontrer un millier de personnes dans la journée.

Depuis, toujours les jours, des horreurs sont découvertes. À titre d'exemple, pendant plusieurs jours, le gouvernement ne communiquait que sur le nombre de morts dans les hôpitaux, puis, d'un seul coup, il a ajouté le nombre de morts dans les EHPAD, au 12 avril 2020. C'est-à-dire que, politiquement, il a été décidé de laisser mourir ces personnes sans leur donner la possibilité de tenter leur chance de survie à l'hôpital.

Le discours du gouvernement qui consiste à dire « si vous êtes malade, restez chez vous » fait porter que l'entourage proche un risque de contamination évident.

Enfin, trop nombreux sont aujourd'hui ceux qui tiennent un discours sur le risque économique sans regarder les risques de la santé publique. Un long exposé serait nécessaire, mais nous n'en avons pas le temps.

En revanche, même si d'aucuns veulent toujours polémiquer sur les évaluations, il est intéressant de comparer, non pas le nombre de morts, beaucoup plus faible que les comparaisons sur le nombre de personnes hospitalisées ou contaminées, mais le nombre de morts par habitant entre les pays.

La France est très mal placée au 6 mai 2020. L'Espagne a 54 pour 100 000 habitants, l'Italie, 49, l'Angleterre, 45, la France, 38, les États-Unis, 22, la Chine, 0,33.

Particulièrement significatif, le retard de l'Angleterre a eu pour conséquence que ce pays qui était en quatrième position sur la mortalité par habitant a pris tristement la troisième place devant la France.

Dans ce triste podium, les cinq pays les plus contaminés, ce sont les deux pays qui confinent le moins, à savoir les États-Unis et l'Angleterre, qui observent la croissance la plus rapide de leur taux de mortalité.

Sur le déconfinement, la levée des restrictions trop rapide pourrait entraîner une résurgence mortelle de la pandémie, a prévenu le patron de l'OMS. Le déconfinement repose sur une théorie de l'immunité collective. Cette théorie s'en rapporte à l'idée que, lorsque 60 à 70 % (chiffres purement arbitraires et variables) de la population est contaminé, chaque individu secrète des anticorps lui conférant une immunité. Le mouvement aléatoire des habitants qui se rencontrent aboutirait que chaque individu contaminé convergerait vers de moins en moins de personnes immunisées.

La première hypothèse repose sur l'idée que le Covid-19 entraînerait une immunité solide pendant un temps suffisant. Cette hypothèse n'est pour l'instant pas vérifiée scientifiquement. Quel est le pourcentage d'habitants en France ? Il est pour l'instant encore inconnu.

Aujourd'hui, après la thèse de l'immunité collective, que plus personne ne croit, on nous propose toujours une hypothèse de déconfinement.

Cependant, le Premier ministre a, devant l'Assemblée nationale, posé plusieurs conditions, notamment en matière de tests. Il est utile de revenir sur les propos pour le moins ambigus du Premier ministre concernant le seuil de 3 000 nouveaux cas par jour (moins de 2 000 en ce moment) et passer à une période où il faudrait 700 000 tests par semaine à partir du 11 mai. Or, aujourd'hui, la réalité est extrêmement différente. Si nous prenons les chiffres qui nous ont été donnés, nous avons réalisé depuis le début de la crise moins de 600 000 tests en plus de deux mois, alors que nous passerions à 780 000 par semaine. Aujourd'hui, effectivement, nous n'avons toujours pas la preuve de la faisabilité.

En ce qui concerne les masques, il y a eu effectivement beaucoup d'interventions. Aujourd'hui, on ne peut rien faire si on n'a pas des sécurités totales en ce qui concerne les masques et l'isolement des personnes dès que la suspicion de contamination est avérée.

En ce qui concerne les écoles, un avis scientifique a été donné. On a vu que le Président de la République se cachait souvent derrière l'avis des scientifiques. Or, celui-ci, dans sa première intention, avait déconseillé la réouverture des écoles. Il s'est rallié dans sa deuxième intention au pouvoir politique.

Enfin, pour donner un dernier exemple des incohérences, on nous annonce que l'espace Schengen et l'Angleterre pourront rentrer sans aucune difficulté en France, alors que la plupart des citoyens ne pourront pas dépasser 100 kilomètres à l'intérieur de la France, ce qui est pour le moins un paradoxe.

Aujourd'hui, quels sont les éléments que nous avons par rapport aux engagements du Premier ministre à l'Assemblée nationale ?

Premièrement, la Haute Autorité de Santé vient de rendre son avis sur l'immunité collective. Il constate que celle-ci, sans reprendre l'ensemble des phrases du rapport de 30 pages, un, n'est pas acquise, et, deux, que les tests ne sont pas pour l'instant encore d'un niveau de fiabilité.

En conséquence, nous pensons aujourd'hui que le débat doit se poursuivre sur les bonnes conditions du déconfinement, puisque nous sommes dans un flou assez important.

En revanche, dans cette délibération, qui concerne les pleins pouvoirs, qui est hautement symbolique de ce contexte de l'état d'urgence, nous allons nous abstenir et nous allons continuer à faire des propositions pour l'intérêt de tous nos concitoyens.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur TÊTE.

Monsieur PELAEZ.

M. PELAEZ Louis : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Le caractère exceptionnel de cette crise sanitaire a une fois de plus démontré l'importance du rôle du Maire et de l'échelle communale pour atténuer les difficultés amenées par un tel contexte et apporter des solutions proches du terrain. On l'a vu, pour prendre quelques exemples, avec la garde des enfants pour les personnels prioritaires, avec la fermeture des parcs et jardins un peu avant la décision du confinement du gouvernement, avec la coordination avec les HCL et les autres hôpitaux, avec les personnels médicaux et paramédicaux libéraux – et je remercie notamment le travail fait par Céline FAURIE-GAUTHIER –, la participation et la facilitation au développement des drives et producteurs locaux, la survie du secteur associatif, mais aussi les questions de sécurité, la mobilisation des agents communaux, etc.

Face à la gravité de cette crise, nous avons fait le choix collectif de la responsabilité et je suis content de l'avoir entendu aussi aujourd'hui. Remercions Monsieur le Maire d'avoir su prendre des mesures fortes pour préserver la santé des Lyonnais, s'occuper des plus démunis, tout en protégeant notre tissu associatif, culturel et économique.

Nous voyons bien, nous qui sommes restés en contact direct avec les acteurs de terrain déboussolés qu'ont été les associations, combien elles ont apprécié ce soutien, notamment financier au travers des subventions accélérées.

Nous savons aussi combien notre monde associatif a su s'adapter au confinement pour continuer dans des conditions tout à fait exceptionnelles à maintenir le lien indispensable à une vie commune et une solidarité collective, combien les structures de soin et les hôpitaux, les EHPAD, les établissements médicosociaux notamment du handicap, les services de soin et d'aide à domicile ont su répondre présents dans la difficulté. Nous devons évidemment remercier les soignants et tous ceux qui sont autour. Surtout, n'oublions pas le travail essentiel des aides à domicile qui ont fait un travail remarquable et, après la crise, ne les oublions pas une nouvelle fois.

Bien entendu, il a fallu faire de nombreux sacrifices : les événements annulés à la chaîne, les fermetures de commerces, et je pense notamment aux cafés et restaurants, aux lieux de spectacle, par exemple, qui ne rouvriront pas la semaine prochaine et pour qui, pourtant, c'est là l'essence même de notre savoir-vivre en convivialité. Et le poids qui repose désormais sur les acteurs culturels, du monde de l'entreprise ou associatif, tous sont impactés par cette crise.

C'est avec eux que nous construirons ou reconstruirons la ville de demain, mais, pour l'heure, nous ne pouvons que les remercier de leur résilience et soutenir les actions prises pour les soulager autant que faire se pouvait. C'est dans ce sens que les mesures de ce rapport ont été prises.

Bien sûr, nous aimerions tous vite retrouver le chemin d'un quotidien qui nous manque. Dans ce sens, la réouverture des marchés dès ce mardi répondait à une attente que nous avons bien entendu de la part de nombreux habitants, celle de trouver des produits frais et abordables et de soutenir notre agriculture locale.

Si certains ici la trouvent tardive, nous devons néanmoins rappeler qu'auparavant, les conditions de sécurité sanitaire n'étaient pas atteintes. Les images de nombreux marchés bondés où les gestes barrières n'étaient pas respectés doivent le rappeler. Nous le voyons aujourd'hui avec le retour des premiers marchés que ce n'est pas facile, loin de là.

Le choix n'était pas simple, nous l'assumons. Nous ne sommes pas restés sourds aux demandes durant cette période et il nous a fallu innover.

C'est ainsi qu'à Lyon Parc Auto, par exemple, mais ce n'est qu'un des nombreux exemples, il y en a eu beaucoup, en lien avec plusieurs producteurs, nous nous sommes organisés pour proposer un drive dans lequel les Lyonnais pouvaient s'approvisionner en paniers de produits frais, tout en assurant de réduire les risques de transmission du virus. Solution temporaire et exceptionnelle, mais riche, très riche en enseignements. Expérience qui sera fort utile pour la construction forte d'une véritable filière de circuit court, mais, au-delà, d'avoir des modes de consommation et d'achat différents, plus vertueux et des politiques d'achat pour la collectivité différentes.

Alors que le déconfinement interroge nos concitoyens, nos décisions prennent encore plus d'importance pour les rassurer et notre responsabilité va avant tout à les extraire d'un environnement anxiogène et déstabilisant pour leur offrir une perspective d'avenir.

Ce retour à la normale, nous l'accompagnerons en nous assurant que les services mis un temps entre parenthèses puissent reprendre leur bon fonctionnement, tout en assurant la sécurité sanitaire de nos agents et de l'ensemble des citoyens. Pour n'en citer que quelques-uns : les crèches et je remercie Blandine REYNAUD, les établissements accueillant les enfants et les personnes fragiles, le retour à un minimum de lien social et de vie sociale pour nos aînés, pour qui le confinement est une épreuve redoutable.

À ce sujet, en toute humilité, nous devons tous tirer expérience de ce que nous avons vécu et notamment réfléchir au concept du bénéfice-risque. Pour les personnes très âgées en EHPAD ou à domicile, en situation de dépendance, en fin de vie, malades, je pense notamment aux malades atteints de la maladie d'Alzheimer, entre autres, que sommes-nous prêts à sacrifier ?

Il y a exigence à penser ou à repenser les rapports entre efficacité, efficacité, adaptation et proportionnalité des mesures de protection sanitaire, qui ne peuvent être décidées en tenant compte de leur seule efficacité à parvenir au but de protection recherché.

Que vaut-il mieux : protéger à n'importe quel prix nos aînés, les plus âgés, en fin de parcours de vie, les plus malades, contre le virus, même si cela se traduit par un syndrome de glissement inéluctable, des conséquences psychiques ou physiologiques négatives, là encore, pour la plupart du temps, inéluctables ? Je n'ai pas la réponse idéale, même si j'ai mon point de vue, mais cela renvoie à notre responsabilité en tant qu'élus dans la manière dont nous menons nos politiques vis-à-vis des aînés et des personnes dites vulnérables qui peuvent avoir un sentiment d'inutilité sociale.

Nous devons collectivement, Ville, Métropole, État, reconstruire nos politiques vis-à-vis des aînés, non seulement changer de braquet, mais, au-delà des moyens, repenser en profondeur nos politiques et la manière dont nous les appliquons.

Repenser nos politiques devrait être d'ailleurs une obligation pour nous tous, si nous ne reprenons pas dès la fin de la crise sanitaire nos bonnes vieilles habitudes, nos bonnes vieilles postures politiques. Alors, certains ne les ont jamais quittées, nous l'avons entendu tout à l'heure et Monsieur GUILLAND est certainement le numéro 1 parmi les numéros 1. Ce que je crains, car lorsque l'on regarde ce qui s'écrit sur les réseaux sociaux ou le comportement des journalistes ou la manière dont on se comporte face aux journalistes, le temps va revenir aux déclarations, aux tribunes, et cela a commencé hier, aux attaques, je le crains.

Sans escamoter les grands débats et nos différences, nous aurons à nous réunir, du moins tous ceux qui s'accordent sur l'essentiel : les enjeux pour demain, les futurs projets, la gestion de l'endettement, la construction d'un modèle de développement économique équilibré, etc.

Comme disent certains médias, la situation nécessite que le personnel politique, puisque c'est ainsi que l'on nous appelle, soit à la hauteur des enjeux et problèmes qu'a engendrés et que va engendrer cette situation, crise de confiance dans une atmosphère d'hébétéude et d'incompréhension et crise économique dont on ne mesure pas encore l'intensité, qui peut engendrer les meilleurs comme malheureusement les pires et les plus malsaines réactions.

Il me semble donc, avec la plus grande humilité, que nous devons donc localement chercher dans les semaines et mois qui viennent à déplacer les frontières des affrontements politiques stériles et/ou personnels et à modifier les comportements de part et d'autre, à réconcilier en profondeur.

On nous dit sans arrêt qu'avec cette crise, tous les dogmes partisans sont bousculés. Alors, j'espère que l'on saura, du moins pour ceux qui, nous l'avons vu dans la récente campagne particulière que nous avons vécue en février-mars, qu'il n'y a pas tant de différence que cela sur les questions de fond, que l'on saura, disais-je, utiliser cette crise sans précédent pour conserver la force qui s'est développée dans la population, forts notamment des expériences et des innovations de terrain qui ont foisonné et la capacité à s'unir dans la solidarité, la renforcer en se rassemblant, non pas sur des incantations évidemment, mais sur les efforts indispensables pour régler les problèmes qui vont se poser à nous et retrouver le chemin d'un quotidien apaisé, notamment avec la force que peut avoir notre Ville, la Ville de Lyon.

Merci.

M. KÉPÉNÉKIAN Georges, Adjoint : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Je souhaitais, dans le cadre de cette délibération, faire quelques commentaires.

La crise sanitaire que nous traversons et vous l'avez évoqué, Monsieur le Maire, à laquelle tous les pays du monde sont confrontés d'une manière ou d'une autre, touche fortement l'Europe, notre pays et particulier aussi nos villes, et nous savons que ses répercussions vont nous impacter de manière durable. Elle va transformer nos comportements, notre quotidien et, pour partie, nos manières de vivre, et cela, encore une fois, au quotidien. Elle va nous pousser à revisiter nos modes de vie et nos projets, nos politiques publiques comme notre vision de la ville et de son avenir.

Il nous faut être aussi très lucides. Cette crise va aussi être suivie d'un choc économique et social fort, auquel nous devons nous préparer. Nous allons devoir, durant plusieurs mois, organiser la cité différemment, accompagner les habitants dans cette période qui peut, à juste titre, leur apporter peur et désarroi, mais aussi, et c'est notre rôle, espérance d'une société qui saura prendre soin de chacun.

Notre priorité, c'est bien sûr d'abord la santé des Lyonnais au sens de l'OMS, un état de bien-être physique, mental et social, et je rajouterais bien entendu une santé environnementale.

Nous devons nous préoccuper de leur quotidien, de leur avenir et ainsi de l'avenir de la ville et, pour cela, déclencher une mobilisation coordonnée de nous tous.

Je veux m'associer à vos remerciements et saluer toutes les équipes de la Ville, tous les agents qui ont continué leur travail en prenant des risques pour assurer notre vie quotidienne. Nos agents ont su accueillir les publics et se mettre à leur disposition avec un dévouement remarquable.

La période du déconfinement qui débute et d'une certaine manière cette vie avec ce virus va être difficile, plus compliquée à organiser.

Pour nous, pour l'exécutif, pour le Conseil municipal avec tous ses membres, il faut bien sûr – cela a été dit à plusieurs reprises – proposer un fonctionnement particulier, encore plus démocratique qu'il ne l'est au quotidien. Cela va nécessiter un volet sanitaire, social, économique, éducatif, mais aussi un aménagement de nos espaces publics, un volet qui va concerner la culture et le sport, qui sont des éléments qui font société. Tout cela va demander une organisation nouvelle, sur-mesure, sur l'ensemble des politiques publiques et plus largement pour toutes les activités.

Nous devons travailler, et je crois que cela a été dit, nous sommes, je crois, convaincus de manière collective, et permettre une bonne articulation entre tous les acteurs. Nous savions le faire, mais il faut le faire de manière beaucoup plus volontariste aujourd'hui. Cela, entre tous les acteurs de la Ville et toutes les collectivités de notre territoire, mais entre les acteurs publics et les acteurs privés et, au-delà bien sûr, tous les acteurs de la cité. C'est en tout cas pour notre groupe cet engagement que nous prenons et nous agissons dans ce sens bien entendu. Nous voterons cette délibération.

Le gouvernement a compris, je crois, dans cette période de déconfinement, le rôle des collectivités. Il a compris que ce rôle était majeur, parce qu'il était en première ligne, et que les collectivités jouaient un rôle important pour la prise des décisions. Il faut que les orientations nationales puissent se décliner au plus près du terrain et être adaptées, je crois, en fonction des conditions locales. En un mot : plus d'autonomie pour les territoires et je pense au rôle des villes, des métropoles, des régions. Le mot de décentralisation me paraît plus important que jamais. Nous devons nous le réapproprier et à tous les échelons.

Les collectivités sont aussi les porte-voix des citoyens. Nous le voyons au quotidien, depuis quelques jours, au sujet de l'accès aux masques, qui est un sujet de préoccupation que nous avons, nous nous sommes beaucoup exprimés, mais qui nécessite beaucoup d'informations et qui sont à l'origine d'incompréhensions, qui peuvent aboutir demain à de la colère.

C'est avec cette volonté d'écoute des habitants de notre territoire, avec une volonté d'engagement fort des collectivités, qu'autour de David KIMELFELD, nous menons un travail avec la Métropole pour organiser cette période de déconfinement et organiser la relance de notre Métropole. Cela se fait bien entendu, en harmonie, en bonne coordination avec les communes. Vous savez que j'ai remis ce rapport de 50 propositions, pour proposer une politique de prévention métropolitaine, qui repose sur les gestes barrières, sur la distanciation physique, sur le port des masques, sur la politique de tests, mais aussi d'isolement des patients qui seraient testés Covid +. Tout cela nécessite une organisation à l'échelle de notre territoire, parce que le virus ne connaît pas les frontières internationales et il ne connaîtra pas non plus les frontières de nos communes.

Il faut protéger les plus fragiles et renforcer la cohésion sociale, instaurer une reprise progressive de l'activité économique, reprendre par étapes la vie éducative de la cité, repenser l'aménagement du territoire, les déplacements pour une ville qui protège, adapter la vie culturelle et sportive à la crise sanitaire actuelle.

Nous sommes satisfaits, je dois le dire, qu'une des préconisations qui était le décalage de la fin de la trêve hivernale a été prise en compte. Le ministre DENORMANDIE a annoncé que ce serait reporté à fin juillet et je pense que tout le monde est satisfait, aujourd'hui, de cette proposition, tant elle rajoutait une angoisse à l'angoisse.

Au-delà de ces propositions, nous avons présenté des objectifs aussi pour la relance économique, mais aussi des mesures majeures pour l'organisation de la cité, en particulier pour les déplacements, Monsieur le Maire, vous en êtes aussi, bien entendu, je crois, convaincu.

La collaboration entre les communes et la Métropole est pour moi un des éléments incontournables pour la réussite du déconfinement. C'est cela qui nous permettra aujourd'hui, puisque notre collègue BROLIQUIER l'a annoncé, puisque nous venons de recevoir la couleur verte, celle de l'espérance, mais vous savez bien que le vert n'est pas un acquis définitif et qu'il sera revisité. Cela nous incite au contraire à être encore plus prudents pour rester dans le vert et ne pas prendre le risque d'une relance de l'infection.

Notre Ville, cela a été dit, doit aussi collaborer plus fortement avec les Mairies d'arrondissement, voilà une autre forme de décentralisation au plus près de nous, qui doit permettre cette articulation à tous les échelons. Nous voyons bien que nous devons casser les silos et travailler de manière beaucoup plus transversale, de manière commune et solidaire. C'est à ce prix que nous pourrions réussir à franchir cette période difficile et renouer la confiance des habitants de notre ville, parce que nous avons besoin de cela. Le civisme ne peut pas se décréter, il faut convaincre, il faut que les gens soient rassurés, parce que tout passe par leur sens des responsabilités. C'est à cela que nous voulons travailler.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur KÉPÉNÉKIAN.

Je crois que l'on peut reprendre l'analyse qui a été faite devant l'Assemblée nationale par le Premier ministre, quels que soient nos avis par ailleurs, lorsqu'il disait que nous sommes sur une ligne de crête. Le confinement, précisait-il, était facile à réussir. Il suffisait effectivement d'imposer que personne ne puisse sortir de chez soi, sauf dans des conditions extrêmement rigoureuses. Le déconfinement va être plus difficile à réussir.

Tout à l'heure, Étienne TÊTE citait les chiffres de décès dans les différents pays et il évoquait le cas de la Chine. Le déconfinement en Chine, vous l'avez vu, est resté relativement limité et très rigoureux. Il faut que nous fassions de même si nous ne voulons pas, dans les prochains mois, voir le virus à nouveau toucher un grand nombre de nos concitoyens.

J'avais fermé les marchés, je savais que ce n'était pas une décision populaire, mais je croyais de mon devoir de le faire. Aujourd'hui, nous allons les rouvrir. Je sais que la demande est grande et que beaucoup diront que nous ne les ouvrons pas assez vite, mais j'ai regardé les images d'un des marchés que nous avons ouverts et, malgré les dispositifs rigoureux mis en place par la Ville, j'ai vu combien les flux se croisaient et combien le virus pouvait se répandre.

On a dit et je crois que tout le monde aujourd'hui en est d'accord, l'État l'a reconnu, que nous n'étions pas prêts au niveau des masques, nous étions dans une pénurie totale qui nous a coûté très cher.

Sommes-nous aujourd'hui si prêts au niveau des tests ? Je n'en suis pas sûr. Étienne TÊTE a mentionné le fait qu'il faudrait réaliser 700 000 tests par semaine. Lorsque je vois aujourd'hui la lenteur avec laquelle on procède à des tests pourtant dans des lieux qui devraient être prioritaires (les EHPAD, les résidences de personnes âgées), je me dis que pour arriver à faire 700 000 tests, cela va être extrêmement compliqué.

Nous allons rouvrir les transports en commun. Quelles que soient les précautions qui sont prises, nous allons évidemment nous croiser. C'est pour cela d'ailleurs que des brigades de détection ont été mises en place, mais cela sera-t-il facile de pouvoir remonter celles et ceux qui ont été contaminés ? Je crois que cela va être extrêmement compliqué.

Cela demande l'engagement de tous et chacun doit faire preuve d'un civisme exceptionnel.

J'entendais l'autre jour à la télévision, quelque temps avant le discours du Premier ministre, une chanteuse, dont je ne mentionnerai pas le nom, qui disait : « À la fin du confinement, on va faire une méga teuf. » Si c'est dans cet esprit que l'on aborde le déconfinement, je crains que l'on aille très vite vers un reconfinement.

Je fais donc appel évidemment à la coopération de chacune et de chacun, des institutions, des collectivités locales entre elles, et j'en montrerai l'exemple dans les prochains temps, parce que je pense que c'est totalement indispensable. C'est sur chacune et chacun de nos concitoyens que nous devons compter.

La question des masques me semble fondamentale. Je pense que, dans les lieux qui vont voir du public, il faut que nous imposions le port des masques. Vous savez que beaucoup de maires maintenant ont repris ce que j'avais dit. Lorsque vous allez rentrer dans une station, ce n'est pas simplement dans la station et dans son organisation que l'on réglera les choses, mais c'est dans les files d'attente qui vont être considérables. Si on ne respecte pas la distanciation, les gestes barrières, alors je pense qu'à ce moment-là, nous connaissons des problèmes.

Je lance donc un appel aux Lyonnaises et aux Lyonnais. Comme le disait Monsieur BROLIQUIER, nous sommes aujourd'hui classés vert, il nous appartient que, demain, nous ne revenions pas classés rouge.

Merci à chacune et à chacun d'entre vous.

Vous avez une minute pour voter.

(Vote électronique : 54 votes pour, 1 contre, 9 abstentions.)

(Mme GRANJON vote contre.)

(Abstention des groupes Europe écologie – Les Verts et Les Républicains et Apparentés – Ensemble pour Lyon)

(Adopté)

Rapporteur : M. COLLOMB Gérard

M. LE MAIRE, rapporteur : Au terme de l'article 6 de l'ordonnance n° 2020-330 du 25 mars 2020 relative aux mesures de continuité budgétaire, financière et fiscale des collectivités territoriales et des établissements publics locaux afin de faire face aux conséquences de l'épidémie de Covid-19, je vous rappelle que, je cite : « *Les délégations en matière d'emprunt ayant pris fin en 2020 en application du dernier alinéa des articles L. 2122-22, L. 3211-2 et 5211-10 du Code général des collectivités territoriales sont rétablies à compter de l'entrée en vigueur de la présente ordonnance et restent valables jusqu'à la première réunion du Conseil municipal ou de l'organe délibérant suivant cette entrée en vigueur.* »

En conséquence, les délégations d'attribution définies par la délibération n° 2018-4193 du 5 novembre 2018, délégations d'attribution accordées par le Conseil municipal au Maire, gestion de la dette et de la trésorerie, en tant qu'elles ont été prises sur la base du tertio de l'article L. 2122-22 du CGCT expirent à la date de réunion du Conseil municipal de ce jour, soit le 7 mai 2020.

Il appartient donc au Conseil de se prononcer sur le cadre d'exercice de la délégation d'attribution en matière de gestion de la dette, mais aussi de la trésorerie, comme l'y invite le cinquième de l'article 1^{er} de l'ordonnance n° 2020-391 du 1^{er} avril 2020 précédemment évoquée.

Il est donc proposé au Conseil municipal de réitérer les délégations attribuées au Maire en matière de gestion de la dette et de la trésorerie à l'identique de celles précédemment fixées par délibération n° 2018-4193 du 5 novembre 2018.

Je demande à Monsieur BRUMM de vous présenter cette délibération.

M. BRUMM Richard, Adjoint : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Je vais donc vous dire quelques mots sur cette délibération, qui, apparemment, est technique et qui, en fait, est une délibération de bon sens.

Il s'agit, dans l'intérêt d'une bonne gestion des affaires de la Ville de Lyon, de renouveler simplement les délégations qui sont habituellement données au Maire.

Ces délégations concernent à la fois, je le rappelle, la mobilisation des financements à long terme, dont nous avons besoin chaque année pour financer nos investissements, les instruments de trésorerie que nous utilisons au quotidien pour éviter la mobilisation prématurée des emprunts à long terme et réduire ainsi la charge de nos frais financiers, les instruments de couverture que nous pouvons mettre en place pour sécuriser notre encours de dette ou modifier sa répartition entre taux fixe et taux variable, enfin les placements que nous pouvons avoir à opérer essentiellement pour les dons et legs en numéraire, dont la Ville bénéficie régulièrement.

Au-delà des délégations qu'elle accorde, cette délibération rappelle les règles prudentielles que la Ville s'applique pour la gestion de sa dette et de sa trésorerie. Ces règles prudentielles, que vous connaissez, sont renouvelées à chaque mandat à travers cette délibération de délégation d'attribution au Maire. Elles sont également consignées dans le règlement financier, dont la Ville s'est dotée de manière volontaire en septembre 2015.

Ces règles fixent un cadre précis à la gestion menée. Elles s'inscrivent dans le respect de la désormais célèbre charte Gissler ou charte dite de bonne conduite. Elles ont pour objectif de préserver un juste équilibre entre une gestion active visant à optimiser nos frais financiers et une gestion prudentielle visant à contenir les risques à un niveau acceptable.

Aussi, nous sommes attentifs à diversifier notre encours, à diversifier nos prêteurs, à ouvrir très largement nos appels d'offres, à faire appel aussi bien aux établissements bancaires que directement aux marchés où les conditions de prêt sont souvent plus avantageuses, à favoriser des emprunts aux maturités raisonnables, enfin à ne pas contracter de produits hors charte.

Cette stratégie et ces règles prudentielles ont fait leurs preuves, puisque, je vous le rappelle, la Ville dispose aujourd'hui non seulement d'un encours très modéré, fruit d'une gestion budgétaire rigoureuse, mais aussi d'un encours très sécurisé classé à 99,84 % en catégorie A1 de la charte Gissler.

Il y a lieu de noter par ailleurs que notre dette est également très orientée actuellement aux taux fixes pour 74 %, dont beaucoup sont désormais issus de nos emprunts obligataires.

Quant à notre dette à taux variable, elle est en partie couverte par des instruments que l'on appelle des Caps, c'est-à-dire des plafonds de taux qui nous protègent d'une éventuelle forte remontée des taux d'intérêt.

Une telle délibération, en d'autres circonstances, aurait reçu un avis favorable de la Commission des Finances.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup.

Je vais donner la parole à Madame PERRIN-GILBERT.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Nous le savons, les collectivités et les établissements publics ont la capacité de jouer un rôle contracyclique et d'entraîner l'économie.

En période de crise et au regard de sa puissance, la Ville de Lyon doit jouer tout son rôle. Pour cela, elle a à sa disposition au moins deux leviers.

Le premier levier est sa commande publique. Notre collectivité doit plus que jamais, par son cahier de commandes et par le choix de ses fournisseurs, travailler avec les entreprises qui ont fait le choix de la responsabilité sociale et environnementale (la RSE) et soutenir l'économie réelle, créatrice d'emplois locaux et non délocalisables.

Le second levier de notre collectivité repose sur les choix qu'elle opère en matière d'organismes financiers et bancaires. Je l'ai souvent dit sur ces bancs, Monsieur BRUMM le sait, il est indispensable que notre municipalité soit plus transparente sur la provenance des fonds qu'elle emprunte, sur les organismes auprès desquels elle nous engage.

Monsieur le Maire, je propose qu'un comité de pilotage soit créé sans tarder.

Je propose que ce comité soit ouvert à la diversité des appartenances politiques et qu'il puisse se réunir du 15 mai au 15 juillet, de manière hebdomadaire, autour de Monsieur l'Adjoint aux Finances et de ses services, afin :

- Premièrement, de travailler sur le cahier des charges de notre commande publique et l'amender, de façon à travailler de manière beaucoup plus forte avec les circuits courts alimentaires, les artisans, les PME locales, les associations et entreprises d'insertion, les entreprises coopératives, etc. ;
- Deuxièmement, de définir les règles écologiques et éthiques qui présideront au choix de nos emprunts futurs et investissements à venir dans le cadre d'un plan de soutien à l'économie et dans le choix de nos partenaires et des organismes financiers auprès desquels nous ferons des emprunts.

Voici ma proposition.

Parallèlement à cette proposition, j'ai une question.

La gestion de la crise sanitaire entraîne des dépenses accrues pour les collectivités et cela est normal. Elle entraîne aussi une diminution des recettes. Pouvez-vous nous confirmer que, pour permettre aux collectivités de débloquer les fonds nécessaires à la lutte contre Covid-19 et au soutien de l'économie, le gouvernement a bien suspendu le fameux Pacte de Cahors, par lequel l'État limitait la hausse des dépenses de fonctionnement des collectivités sous peine de fortes pénalités ?

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup.

J'ai Monsieur REMY. Je lui redonnerai peut-être la parole si, en attendant, Madame BAUME était davantage disponible. Madame BAUME ?

Mme BAUME Émeline : De notre point de vue, nous, élus municipaux, devons faire face à une double responsabilité.

D'abord, nous avons la responsabilité d'assumer le choc social, en garantissant à l'ensemble des Lyonnaises et des Lyonnais des conditions de vie dignes, malgré pour certains des pertes de revenus partielles ou totales.

Et nous avons aussi la responsabilité de prendre part plus activement au maintien des équilibres du vivant, garant de notre survie à nous, les êtres humains.

En effet, cette crise sanitaire s'imbrique dans une crise globale, mondiale, écologique. Nous rappelons que la plupart des pandémies ayant émergé, du VIH à Ebola en passant par le chikungunya, la grippe aviaire, la dengue, etc., sont des zoonoses, qui lient espèces sauvages, animaux domestiques et humain. Parce que nous dépassons les limites planétaires du vivant, nous organisons notre propre mise en danger.

Alors, pour nous, écologistes, il y aura un monde d'après, bien entendu. Détruire la nature est au-dessus de nos moyens et l'économie doit se soumettre aux lois de la biosphère. Ce n'est pas une citation d'un grand écologiste, c'est la citation d'Éloi LAURENT il y a quelques jours sur une radio.

À l'échelle de notre cité, nous pensons que nous pouvons agir maintenant sans attendre ce monde d'après.

Je vous liste cinq propositions des écologistes.

La Ville, comme c'est indiqué dans ce texte, doit emprunter pour assurer des politiques publiques volontaristes, garantes de la dignité de chacune et de chacun. Ceci doit se faire dans un cadre climato-compatible. Il est absolument exclu que les organismes bancaires avec lesquels notre Ville va contracter soient des banques qui soutiennent le pillage de nos ressources et la mort du vivant.

Nous vous avons interpellé tout au long de ce mandat, Monsieur le Maire, au moins deux fois par an à ce sujet, lors du vote du budget, ainsi que lors de l'adoption du compte administratif. Alors, gageons qu'aujourd'hui, nous serons entendus.

Deuxième proposition, la Gonette est un outil d'ores et déjà identifié par notre Ville, par sa délégation Économie sociale et solidaire. Vous pourriez mobiliser plus, Monsieur le Maire, cet outil, afin de remettre pour partie la monnaie à sa juste place. En effet, quand nous utilisons des Gonettes, nous intensifions la circulation monétaire loin des marchés financiers et pour des usages responsables, climato-compatibles. Favorisez cette circulation en réglant dès aujourd'hui certains achats et actes de la Ville.

À titre d'exemple, si vous ne le saviez pas déjà, le Maire de Grenoble est en partie indemnisé en Cairns, la monnaie grenobloise.

Point suivant, nos achats publics, y compris et surtout en période de crise, sont un véritable levier pour l'économie locale. Notre Ville a adopté un schéma des achats responsables pertinent. Cet outil doit absolument être mobilisé pour tenir le cap d'une transition écologique et sociale.

À titre d'exemple, il est incompréhensible d'avoir recours à la grande distribution pour approvisionner des paniers-repas, alors même que ces acteurs économiques de la grande distribution ont largement contribué à pousser des paysans vers l'agriculture intensive, ravageuse pour les travailleurs et les écosystèmes.

Enfin, la crise est là et les politiques publiques locales sont toujours là aussi. La Ville s'est dotée d'un Plan Climat pour son patrimoine. Vous nous aviez annoncé, Monsieur le Maire, 100 millions sur 10 ans. Certes, nous sommes tous ici élus intérimaires en attente de date d'élections. Dans l'urgence de la crise et pour montrer un cap, celui de la transition écologique, mettez plus de foncier à disposition pour produire des énergies nouvelles renouvelables. Toits en Transition, l'association, est prête et disponible.

Enfin, sur les propositions, les écologistes, lors de notre prochain Conseil sans doute, nous évoquerons le compte administratif, le bilan financier de l'année écoulée, nous vous invitons à doubler l'actuelle comptabilité de notre Ville par deux autres jeux d'écritures qui compléteront les réflexions et travaux portés par la chaire Économie sociale et solidaire de l'Université Lyon 2, en particulier un chercheur, Lahsen ABDELMALKI, pour le rapport Développement durable de notre Ville. À savoir : pour un meilleur éclairage des élus et des habitants, mettez en place une lecture carbonée, énergie et matière de nos finances publiques. Et puis, dans la continuité de la loi dite SAS, du nom d'une écologiste, Éva SAS, adoptez aux côtés des enjeux environnementaux stricts des indicateurs de bien-être, le bien-être dont parlait Georges KÉPÉNÉKIAN tout à l'heure, permettant de prioriser et de conditionner nos décisions publiques face à cette crise, pour être le plus juste possible, au-delà d'une simple redistribution.

Enfin, Monsieur le Maire, vous qui avez participé à ce Nouveau Monde, je veux dire à la création d'un mouvement politique nommé En Marche aux côtés du Président de la République, mais aussi vous, les quatre députés qui êtes aussi conseillers municipaux, proposez, interpellez, à l'instar des écologistes qui, à l'échelle nationale, ont porté 21 mesures rendues publiques récemment, pour répondre à l'urgence sociale, avec un moratoire évitant toute expulsion, avec l'indemnisation de l'ensemble des travailleurs atteints du Covid-19, avec la création d'un fonds d'urgence pour les associations assurant des actions de solidarité et enfin pour relocaliser l'économie et respecter nos limites planétaires. Pas une personne n'en a parlé jusqu'à présent dans les propos que nous arrivons à entendre dans ce Conseil municipal. Conditionnez toutes les aides économiques aux défis climatiques et ne transmettez aucune aide économique à des groupes qui versent des dividendes.

Monsieur le Maire, chers collègues, bien entendu, nous voterons cette délibération, mais, pour répondre à Monsieur PELAEZ, ce n'est pas parce que nous devons tous faire face à la crise sanitaire et coopérer et être solidaires que nous avons tous les mêmes propositions de moyens pour agir, parce que les écologistes ont toujours été clairs sur un point : cette crise sanitaire s'imbrique dans une crise écologique à laquelle il faut répondre et pour répondre à cette crise, il faut accepter les limites planétaires, changer nos modes de consommation et plutôt que de tacler des citoyens changer nos modes de production, revoir nos coopérations territoriales véritablement.

Je vous remercie pour votre écoute.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup.

Monsieur BRUMM, quelques mots de réponse ?

M. BRUMM Richard, Adjoint : J'ai peu de choses à dire sur les propositions qui ont été faites par Madame Nathalie PERRIN-GILBERT aussi bien sur la création d'un comité que sur une double présentation comptable du compte administratif à venir.

Je dirai simplement, parce que c'est un débat que nous avons souvent avec Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, que nous sommes transparents sur les relations que nous avons avec nos banquiers. Il n'y a aucune dissimulation. Nous donnons tous les renseignements que nous pouvons avoir. Je vous l'ai écrit de façon très précise, dans une lettre du 15 novembre 2019, que, par la suite, j'ai même diffusée à tous les Présidents de groupes parce qu'on avait l'impression que je n'avais pas répondu à votre souci. Nous sommes transparents. Il y a des indications que nous pouvons donner et d'autres que nous ne connaissons pas. Nous n'avons pas le pouvoir d'exiger des banquiers qu'ils nous disent s'ils investissent dans l'énergie fossile. Nous n'avons pas non plus la possibilité de savoir quelle est l'origine des fonds. Il faut que vous le compreniez, Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, même si c'est regrettable. Pour l'instant, nous en sommes là.

Pour le reste, je n'ai pas d'autres commentaires à formuler sur ces interventions.

M. LE MAIRE : Quelques commentaires de ma part.

Tout d'abord, et j'en dirai quelques mots tout à l'heure, les conséquences de la crise du coronavirus sur les finances de la Ville de Lyon vont se chiffrer à 60 à 70 millions d'euros. Je vous rappelle que, par an, nous investissons environ 100 à 110 millions d'euros. Vous voyez donc les conséquences que peut avoir sur nos finances la crise du coronavirus.

Heureusement, par le passé, nous avons eu une gestion prudente, que certains nous reprochaient. Nous le verrons dans le compte administratif, nous allons pouvoir transférer 45 millions d'euros de manière à prendre en charge une partie du financement de ce que va nous coûter le coronavirus.

Sur le problème de la responsabilité sociale et environnementale, je suis d'accord avec Madame Nathalie PERRIN-GILBERT, mais j'ai regardé d'un peu plus près ce qu'était la finance verte. Si la finance verte impose un certain nombre d'obligations en matière sociale, environnementale aux collectivités locales ou à ceux qui empruntent, en revanche, celles et ceux qui vous prêtent n'ont aucunement l'obligation de vous dire si eux-mêmes investissent dans la finance verte ou dans des investissements verts ou pas.

C'est ainsi, par exemple, que l'association OXFAM, que vous connaissez sans doute, divulgue les chiffres de financements accordés par un certain nombre de grandes banques françaises que je ne citerai pas par délicatesse, qui font de la publicité en disant qu'ils financent des projets verts à hauteur de 11,8 milliards, ils oublient de dire que, dans le même temps, ils financent 42,9 milliards sur la période 2016-2017 pour des financements dans des énergies carbone. Vous voyez, les choses sont peut-être un peu plus compliquées que l'on ne croit.

Sur la commande publique, nous allons évidemment essayer de participer et nous pouvons le faire parce que, justement, nous avons été prudents par le passé à la relance en particulier des bâtiments et des travaux publics. Mais sachez que le bâtiment et les travaux publics vont, par exemple, avoir de grandes difficultés, puisque les mesures qu'on leur impose pour des raisons sanitaires, et c'est totalement logique, vont faire que, là où ils avaient par exemple sur un espace dix travailleurs, ils n'en auront plus que trois. Cela va donc diminuer leur productivité, va allonger les délais et va créer pour eux de grandes difficultés. Aujourd'hui, ils crient largement au secours.

Sur les problèmes de la grande distribution, je suis à la fois d'accord avec ce que dit Madame BAUME, mais la grande distribution est en train de changer elle aussi, parce que les consommateurs changent.

Il se trouve que j'ai rencontré le Président-Directeur général de Carrefour il y a quelque temps. Il me disait : « Si nous voulons répondre aujourd'hui à l'attente des consommateurs, c'est-à-dire avoir une agriculture qui soit plus biologique, avec des circuits courts, il faudra que nous, grande distribution, nous financions le changement de notre agriculteur, parce que les agriculteurs seront incapables de le faire. »

Il y a effectivement des gens qui sont dans le modèle d'avant-hier, mais il y a déjà des gens qui sont dans le modèle de demain.

Voilà ce que je voulais vous dire sur ce dossier.

Nous allons passer au vote et nous avons une minute.

(Vote électronique : 58 pour, 1 contre, 7 abstentions.)

(Mme PERRIN-GILBERT vote contre.)

(Abstention de Mme GRANJON et du groupe Les Républicains et Apparentés – Ensemble pour Lyon)

(Mme BALAS vote pour.)

(Adopté)

2020/5495 - Mesures d'urgence en raison de la crise sanitaire née de l'épidémie de Covid-19

Rapporteur : M. COLLOMB Gérard

M. LE MAIRE, rapporteur : Vous avez un projet de délibération qui, à mon avis, est extrêmement exhaustif. Je préciserai simplement un certain nombre de points.

La première mesure que nous avons prise, c'est d'abord d'assurer la continuité des services, avec 1 000 agents sur le terrain, 1 500 en télétravail et les autres en autorisation spéciale d'absence.

Pour organiser le télétravail, dès le 11 mars, nous avons acheté 550 portables, 730 en commande, 270 arrivent la semaine prochaine, 200 la première quinzaine de juin. Nous avons donc pu donner 200 ordinateurs pour les élèves en REP avec l'association WeeeFund, à qui nous avons donné une subvention de 40 000 euros pour les remettre en état.

Notre deuxième action a été bien sûr l'accueil des professionnels de santé dans nos écoles. Pour cela, 170 agents ont été mobilisés chaque jour, et quand je dis chaque jour, c'est y compris les mercredis et les week-ends, évidemment pas 170, mais ils étaient mobilisés. Nous avons accueilli en moyenne 250 enfants, à qui nous avons pu servir des repas chauds ou des repas froids gratuits.

Nous avons également accueilli les enfants dans nos crèches. 20 établissements étaient ouverts, 5 crèches municipales, 10 crèches associatives subventionnées par la Ville et 5 crèches hospitalières ou privées, avec 290 places. Nous avons donc accueilli pendant ce temps-là un peu plus de 153 enfants dans les crèches de la Ville de Lyon et les crèches associatives.

Nos professionnels étaient, pour l'école élémentaire, équipés de masques chirurgicaux pour les plus petits, de masques FFP2, de manière à pouvoir les protéger.

Nous avons ensuite travaillé sur la sécurisation de nos EHPAD, en deux temps, comme vous le savez. D'abord, avec un confinement par étage et ensuite, lorsque la crise est devenue plus grave et que nous avons eu un certain nombre de décès – et je vous rappelle que nous en avons eu peu dans les résidences de la Ville de Lyon, 6 personnes au total pour 304 lits, 4 aux Balcons de l'île Barbe et 2 à Villette d'Or –, nous avons confiné dans les chambres avec les repas qui étaient effectivement apportés à domicile.

Depuis quelque temps, nous avons lancé des tests PCR, mais je dois dire que cela a été extrêmement difficile. C'est pour cela que je mettais en doute le fait que nous puissions réaliser 200 000 tests PCR par semaine, puisque nous avons pu tester d'abord les Balcons de l'île Barbe et Villette d'Or, là où nous avons eu un certain nombre de décès et que nous avons encore en attente des tests à réaliser, alors qu'évidemment, cela constitue des lieux qui sont prioritaires.

Ensuite, pour l'aide à la lutte contre le Covid-19, nous avons accueilli des personnes susceptibles d'être atteintes par le virus dans nos deux maisons médicales, sur Berthelot et Valmy.

Nous avons mis à la disposition avec la Mairie du 7^e un local pour SOS Médecins.

Enfin, nous avons mis un dispositif d'appel pour les personnes âgées. Au total, 8 800 personnes ont été appelées régulièrement.

Pour l'aide aux personnes en grande précarité, en partenariat avec toutes les associations caritatives, nous avons continué à travailler. Nous avons ouvert le restaurant social, avec 400 à 500 repas délivrés par jour, jusqu'à 700 lorsque nous avons eu des jours de pointe. Nous avons permis l'accès à l'hygiène, à l'eau, gardé ouverts les bains-douches avec 100 personnes par jour, ouvert le gymnase Bellecour avec l'Entreprise des Possibles, ouvert 132 bornes fontaines, mis des sanitaires municipaux, 11 sanitaires Decaux étant eux aussi réquisitionnés. Nous avons donc permis que les publics les plus fragiles puissent être accueillis.

Je ne parle pas des masques, je vous en ai parlé tout à l'heure.

Sur le respect du confinement, nous avons largement fait appel à la Police municipale, de manière à ce que le confinement soit effectivement assuré. 60 agents étaient mobilisés du lundi au vendredi et également les week-ends. Nous avons effectué 12 500 contrôles, plus de 1 150 verbalisations depuis le 17 mars.

Sur la problématique des marchés, nous en avons parlé tout à l'heure, je n'y reviens pas. Les marchés qui pourraient être ouverts dans les prochains jours pourraient être à la Croix-Rousse le marché bio, Carnot dans le 2^e, Montchat dans le 3^e, Flammarion dans le 4^e, Bénédicte Tessier dans le 5^e, Montgolfier dans le 6^e, Fourcade dans le 7^e, Belleville dans le 8^e et Barbusse ou bien peut-être un lieu sur La Duchère, mais avec des conditions restreintes de manière à ne pas ouvrir l'ensemble de nos marchés importants.

Je dois dire qu'aujourd'hui, le Préfet et la loi nous disent : « Il faut ouvrir tous les marchés sauf exception. » Mais si nous ouvrons les grands marchés, à la fois alimentaires et de vêtements, nous risquons effectivement d'avoir une proximité des personnes qui vont dans ces marchés qui fera repartir le coronavirus et donc, pour nous, la première règle est celle de la sécurité sanitaire.

Comme vous le savez, le stationnement était gratuit pendant la période du confinement. Nous allons le remettre payant à partir du 11, non pas pour des raisons financières, mais parce que nous craignons que, si nous laissons le stationnement gratuit, beaucoup de personnes, en particulier au centre-ville, viennent stationner venant de l'extérieur et qu'il n'y ait pas de places pour les clients de nos commerçants. En revanche, nous allons prolonger les vignettes résidents, ce qui d'ailleurs, pour répondre au Maire du 6^e arrondissement, va débouteiller dans un premier temps les Mairies d'arrondissement, puisqu'ils ne seront pas obligés de venir renouveler leurs vignettes.

Sur les mesures générales à caractère économique, nous avons laissé ouverts 9 pôles comptables, de manière à payer en temps le plus court possible les factures que nous avons. Dans la période qui vient de s'écouler, nous avons payé un nombre de factures plus important que les factures de l'année dernière. Cela aidait évidemment celles et ceux à qui nous payons ces factures.

Sur les mesures prises dans le cadre des contrats administratifs, sur les marchés publics, les délais ont été adaptés. Sur les concessions occupation du domaine public, nous avons eu une suspension de la redevance. Nous avons eu la résiliation des contrats ouvrant droit à indemnisation pour un certain nombre de structures, par exemple pour les Célestins, pour notre Bibliothèque, de manière à ce que les gens qui étaient venus et qui n'ont pas pu être payés le soient. C'était donc aussi une aide que nous portions.

Sur les mesures sectorielles de soutien économique, nous avons suspendu les loyers commerciaux et professionnels, là où la Ville était propriétaire. Nous avons exonéré de redevance d'occupation du domaine public l'ensemble des kiosques, manèges, marchés ambulants, etc., pendant six mois.

Nous préparons également la relance de l'activité sur la restauration. Nous sommes en train de mettre au point avec les restaurateurs une plateforme pour faire connaître leur carte, soit pour des ventes à emporter, soit pour des livraisons à domicile.

Pour le BTP, nous avons repris les autorisations d'urbanisme : 17 agents présents sur le site Jaurès et beaucoup en télétravail.

Nous signons en ce moment, je signe, des permis de construire de manière à ce que l'activité puisse reprendre très vite.

Nous avons donné enfin la gratuité des échafaudages et des grues pendant là aussi six mois, jusqu'à la fin donc du mois d'août.

Pour les soutiens à la culture, qui, comme vous le savez, est un secteur extrêmement important pour notre Ville, comme il l'est au niveau national, je rappelle qu'au niveau national, la culture, c'est 91,4 milliards d'euros, soit un poids comparable à l'agroalimentaire et deux fois l'automobile.

Nous avons d'abord travaillé évidemment avec nos grandes structures et, en même temps, avec les plus petites, celles qui sont financées dans le cadre du FIC ou du FIMA. Nous avons individualisé environ 14 millions d'euros.

Dans quelques jours, sur le même principe, nous financerons certainement les écoles de musique.

Enfin, nous avons envoyé une lettre à 150 structures. Nous avons reçu aujourd'hui 120 dossiers, pour leur demander dans quelle situation financière ils étaient et pour justifier éventuellement d'aides exceptionnelles. La Maison de la Danse, par exemple, se trouve dans une situation difficile. Et pour parler d'un organisme privé, aujourd'hui, le Théâtre de l'Odéon se trouve évidemment aussi dans une situation périlleuse. Nous allons donc prendre en compte toutes ces situations.

Dans la réouverture de nos services, je souhaite que nos MJC, nos centres sociaux puissent rouvrir bientôt, parce que, dans les quartiers populaires, c'est indispensable. Je veux d'ailleurs remercier leurs personnels, parce que tous les mouvements d'éducation populaire se sont mobilisés de manière incroyable pour le portage de repas, pour les actions de solidarité de voisinage, pour la réalisation des masques et ils en ont réalisé un nombre tout à fait conséquent. C'est pour cela qu'aujourd'hui, nous pouvons être au rendez-vous.

Il faudra aussi que ces structures puissent être ouvertes pendant les vacances, de manière à faire en sorte qu'en juillet et en août, un certain nombre de jeunes qui ne partiront pas, les frontières étant fermées, puissent trouver un certain nombre d'activités.

Enfin, nous allons rouvrir progressivement nos musées, le Musée de la Résistance, le Musée Gadagne, le Musée de l'Imprimerie et le Musée Malartre, mais nous le ferons de manière progressive en garantissant chaque fois la sécurité.

Voilà ce qui concerne nos grandes structures.

Deux mots sur la réouverture des écoles. Elle va se faire le 14 mai et nous le ferons dans des conditions de sécurité qui soient évidemment totales. Aujourd'hui, nous avons envoyé un questionnaire à toutes les familles, évidemment aux directeurs d'école, nous les avons envoyés aussi aux Maires d'arrondissement pour dire quel était l'état des réponses. Nous savons combien d'élèves reprendront l'école, combien de parents voudront garder leurs enfants à la maison ou bien voudront les remettre à l'école.

En règle générale, le taux de réponse est assez favorable pour remettre un certain nombre d'enfants parmi ceux qui ont cliqué sur notre questionnaire à l'école. Le problème est un peu plus difficile pour ce qui concerne la restauration scolaire, mais, là aussi, les normes que nous mettons en place sont des normes extrêmement draconiennes.

Nous allons également rouvrir les crèches, mais peut-être puis-je passer la parole à Blandine REYNAUD, car c'est elle qui est au courant de la dernière mouture qui est la nôtre.

Chaque fois, nous essayons de progresser pour accueillir le maximum d'enfants, mais, dans les crèches, c'est évidemment extrêmement compliqué.

Blandine ?

Mme REYNAUD Blandine, Adjointe : Merci de me donner la parole.

La stratégie nationale de déconfinement présentée par le gouvernement prévoit une réouverture progressive et prudentielle des crèches et des dispositifs Petite Enfance à partir du 11 mai.

Cette réouverture devra être adaptée selon les territoires et les configurations des établissements dans le respect des recommandations sanitaires.

À Lyon, les grands principes de cette organisation ont été établis en collaboration avec la Ville de Lyon, la Préfecture, la CAF, la PMI et l'ARS. Ce plan a également été partagé avec nos partenaires associatifs et, comme les équipes municipales, ils font un travail remarquable pour la petite enfance à Lyon.

Notre priorité commune est d'assurer la sécurité sanitaire des enfants, des personnels en charge de l'accueil et de l'accompagnement des enfants et des familles.

Nous nous appuyerons sur le protocole national, qui prévoit notamment l'accueil progressif au sein d'une section de 10 enfants par établissement, le respect des mesures de distanciation physique entre adultes et de mise en œuvre des gestes barrières, le renforcement des protocoles de nettoyage, le port du masque pour les professionnels Petite Enfance et les familles.

L'ensemble des établissements d'accueil du jeune enfant sera doté en quantité suffisante et dès la reprise de l'accueil du matériel sanitaire et des équipements indispensables (savon, essuie-main jetable, masques pour les professionnels, marquage au sol et aménagement des espaces).

Les personnels seront sensibilisés et accompagnés à la mise en place des protocoles sanitaires établis, aux gestes barrières et à la gestion des flux.

L'ouverture des équipements municipaux s'effectuera de manière échelonnée, entre le 13 et le 18 mai, par arrondissement, en lien avec les crèches de la Ville à gestion associative et selon un calendrier prévisionnel susceptible d'adaptations en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

Ce dispositif nous permettra d'ouvrir, dès le 18 mai, 70 % des berceaux que le protocole sanitaire nous autorise à ouvrir.

Enfin, le dispositif d'accueil d'enfants des personnes engagées dans la gestion de la crise sanitaire sera maintenu et élargi selon des modalités adaptées.

Les familles et les Maires d'arrondissement sont en train d'être informés en ce moment même de ces modalités de réouverture.

Voilà, Monsieur le Maire.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup.

Je vais donner la parole maintenant à celles et ceux qui se sont inscrits. Madame GRANJON, pour 10 minutes.

Mme GRANJON Isabelle : Monsieur le Maire,

Mesdames et Messieurs les élus,

Au lieu de permettre à l'ensemble des élus comme à l'accoutumée de débattre en commission de chaque sujet, vous avez préféré nous donner une liste de mesures que vous avez prises seul, sans concertation.

Nous avons l'habitude de vos méthodes centralisées, mais la situation exceptionnelle que nous traversons aurait mérité que vous sollicitiez peut-être davantage l'intelligence collective et individuelle de tous les élus, que vous écoutiez les solutions que chaque Maire d'arrondissement aurait pu vous proposer. Notre ville est grande et je suis bien certaine que la proximité, la connaissance de nos territoires, de notre population, de vos agents, auraient pu vous permettre de répondre mieux et plus rapidement aux difficultés rencontrées par les Lyonnaises et les Lyonnais, quel que soit leur âge, leur situation professionnelle ou encore leur situation de vie (incertain, microcoupure).

Vous avez fait fi une fois de plus de la démocratie et vous avez décidé que, seul, vous aviez les solutions, les bonnes idées, alors qu'au sein de cette instance, les connaissances de chacun auraient pu véritablement apporter d'autres idées, d'autres solutions innovantes, des bras aussi, car nous sommes tous ici élus de notre ville, au service de nos concitoyens.

Sur le 1^{er} arrondissement, les élus qui en ont fait la demande ont pu se rendre utiles. Nous aurions pu, à l'échelle de la ville, faire de même.

Je vais prendre mon cas particulier. Puisque personne fragile, je devais rester confinée le plus strictement possible. En revanche, comme tous les élus et comme la plupart des Français, je possède un téléphone et j'ai pu ainsi rejoindre le groupe de bénévoles qui téléphonaient aux habitants fragiles, afin de leur présenter des propositions d'aide que nous pouvions leur faire. Je ne suis pas la seule élue qui ait eu ce genre d'initiatives, ce genre de besoins, celui de se rendre utile à un moment où la solidarité aurait dû être le seul mot d'ordre, par-delà nos différences d'orientations politiques.

Évidemment, je trouve votre méthode déroutante et le manque de concertation préjudiciable. Je ne prendrai pas la liste des choses à faire ou à refaire dans l'ordre, car il me faudrait bien plus de 10 minutes pour en faire le tour et je me contenterai d'aborder certains sujets particulièrement sensibles.

Je vais commencer par les enfants. Dans à peine une semaine, les petits Lyonnais, si les parents en ont besoin, s'ils le souhaitent, revenir à l'école, mais pas dans n'importe quelles conditions, évidemment, avec des mesures et un protocole stricts. Pourtant, certaines préconisations paraissent quelque peu étranges, voire défient les lois des mathématiques.

En effet, le regroupement de plus de 10 personnes est interdit dans le pays, mais notre gouvernement, dans la même allocution et par la voix du Premier ministre, nous explique, sans sourcilier d'ailleurs, que les élèves seront 15 par classe. Donc, 15 élèves par classe, plus l'enseignant, plus une ATSEM s'ils sont en maternelle, voire en plus une AESH si l'enfant est en situation difficile. Dans le meilleur des cas, ils seront 16, 17 ou même 18. Autrement dit, pour le gouvernement et pour que les parents puissent retourner au travail, car nous le savons, c'est la seule priorité réelle, pas de pédagogie, pas de lutte contre le décrochage scolaire, ne nous voilons pas la face, il s'agira d'une simple garderie. Les 15, 16, 17 et 18 enfants sont donc plus petits que 10 : il s'agit peut-être d'une nouvelle version des mathématiques, une version à la Macron.

Nos écoles ne sont pas toutes identiques et, le 5 mai, Monsieur MACRON, en visite dans une école, expliquait, en ne suivant pas lui-même les bons gestes barrières, qu'il faudrait compter 4 mètres carrés par enfant. Donc, pour accueillir 10 élèves, il faudra des salles de classe de 40 mètres carrés au minimum. Je n'ai pas visité toutes les écoles de Lyon, mais il me paraît bien peu probable que nous soyons en capacité de proposer ces fameux 4 mètres carrés par élève. Je pense en particulier aux écoles où des travaux ont été réalisés, afin de dédoubler les classes de CP et de CE1 en REP et REP +.

Monsieur le Maire, je comprends évidemment la nécessité de proposer des modes de garde pour que les parents retournent au travail, la nécessité pour certains enfants de sortir des quatre murs de leurs trop petits appartements, y compris à cause de grosses difficultés familiales, le besoin de revoir les copains. Tout cela, je l'entends et je le comprends, mais, en réalité, dans nos écoles, les salles de classe seront-elles assez grandes pour accueillir les petits Lyonnais et les petites Lyonnaises dans le respect strict de ces nouvelles règles ?

Une autre interrogation : les enfants ont tendance, parfois, à être maladroits et à tomber. Comment les enseignants pourront-ils soigner en respectant les distances et rassurer un enfant qui saigne, un enfant qui a peur ? Là, il n'y a pas de mode d'emploi pour ce genre de cas, pas de guide du comment faire. Avons-nous, par exemple, des gants en quantité suffisante pour les adultes dans les écoles ? Je peux vous assurer que ce n'était pas nécessairement le cas avant la crise du Covid-19.

Puisque je parle d'enfants, je m'interroge sur un autre sujet les concernant. Ce sont les crèches. Comment respecter les distances physiques avec des bébés ? Pour moi, c'est déjà un véritable mystère. Comment les personnels seront-ils protégés, puisqu'ils ne pourront pas effectuer les gestes barrières de base ? Quels moyens pour porter des vêtements propres ? Avez-vous des surblouses à leur proposer, par exemple ?

Dans un premier temps, les enfants pourraient avoir peur des masques, mais bon, ils s'en accommoderont au fil du temps. Un mètre de distance ! Par quelle magie peut-on imaginer que les bébés respecteront ces fameuses distances ? Par quelle sorcellerie les personnels pourront-ils changer un bébé à un mètre de distance et/ou le nourrir ?

Vous voyez, toutes ces questions auraient pu être posées en commission, des solutions auraient pu être élaborées. Je me propose donc de vous les infliger en séance publique.

Je voulais vous proposer d'équiper les équipes de crèches de masques FFP2, afin de mieux protéger les personnels, puisque nous savons que les enfants sont plus porteurs. Cela pourrait être une solution.

Je change de sujet, mais pas tout à fait, puisque je passe aux masques. La commande massive de masques n'a débuté que le 14 avril 2020, soit près d'un mois après le début du confinement et 14 jours après la publication de l'ordonnance vous permettant d'agir seul. Ce délai est aujourd'hui préjudiciable à la distribution de ces masques aux Lyonnaises et aux Lyonnais qui en ont besoin. En effet, la distribution au plus grand nombre sera le 11 mai, en même temps que la reprise du travail sur site. Petite parenthèse : les masques ayant le défaut de faire de la buée sur les lunettes, il serait pertinent de commander des visières en plastique transparent pour les agents qui en auraient besoin à la place du masque.

Monsieur le Maire, des collectivités, des mairies, des régions ont été bien plus promptes que vous à passer des commandes de masques, c'était donc possible.

Quant au choix que vous faites pour la distribution, il est difficilement compréhensible. Pour une ville de 500 000 habitants, ne déterminer que 15 points de distribution, malgré la mise en place de rendez-vous, c'est prendre le risque de regroupements de population quand la nécessité de respecter les distances physiques reste d'actualité.

Par ailleurs, demander aux gens de se déplacer pour les récupérer alors qu'ils n'ont pas de masque est en soi un problème.

Enfin, que dire de la date du 11 mai ? Vous proposez donc aux gens de récupérer les masques après avoir été au travail, alors qu'ils doivent se déplacer dans les transports en commun pour se rendre sur leur lieu de travail. Vous avouerez que c'est ubuesque. Pourquoi ne pas avoir fait un envoi postal, en mettant deux masques, par exemple, pour chaque foyer, en demandant aux familles qui en auraient besoin de plus, conformément à leur composition, de se faire connaître ? Cela s'est fait dans beaucoup de villes, de couleurs politiques différentes. En travaillant cela à l'échelle des arrondissements, en collaboration avec les neuf équipes, cela aurait été plus facile.

Enfin, je voudrais parler de demain et en particulier des vacances d'été. Nous ignorons encore quel mode de confinement sera proposé, mais avez-vous réfléchi sérieusement à ce que la Ville pourra proposer aux familles privées de vacances ? Ils risquent d'être nombreux, beaucoup plus nombreux que les années précédentes. Tous les ans, je vous interroge sur le sujet, mais cet été risque d'être encore plus compliqué, car la crise aura entraîné des pertes de salaire, des fermetures d'entreprises. Vous êtes-vous rapproché des centres sociaux, des clubs sportifs subventionnés ou non ? Avez-vous réfléchi à développer de l'animation de quartier, à créer des cinémas en pleine nature, un peu comme un drive du cinéma ? Peut-être pourrait-on songer à des espaces d'eau compatibles avec les protocoles sanitaires, des activités dans nos gymnases et nos parcs sur les deux mois d'été ? Bref, comment envisagez-vous la vie quotidienne de ceux qui ne pourront même pas s'éloigner à plus de 100 kilomètres de chez eux durant les temps caniculaires ?

Je vais remercier Monsieur CUCHERAT, qui, ce matin, a organisé une réunion des sports, qui a été très productive et qui nous a permis d'avancer sur beaucoup de sujets.

Enfin, nous ne savons pas comment la rentrée se fera. Là aussi, il faudra prévoir plusieurs scénarios. Nos salles de classe ne seront pas devenues plus grandes. Il nous incombera donc de proposer des solutions permettant aux enseignants de décroisser, de faire du soutien, de permettre aux enfants de rattraper ce que l'école à la maison ne leur aura pas permis de faire.

Bref, le travail est encore dense et intense. À vous de voir si vous voulez continuer à réfléchir et à décider seul ou si vous allez enfin vous appuyer sur tous les élus, sur tous ceux qui représentent nos concitoyens, en mettant enfin en œuvre un travail commun.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci bien, Madame GRANJON. Je vais vous répondre tout de suite.

Qu'avons-nous fait pendant ce temps ? Continuité des services, il ne fallait pas le faire ? Accueil des enfants des professionnels de santé, il ne fallait pas le faire ? Accueil de leurs enfants dans les crèches, il ne fallait pas le faire ? Prise de décisions dans les EHPAD, il ne fallait pas le faire ? Prise de décisions dans les résidences de personnes âgées, il ne fallait pas le faire ? Aide à la lutte contre le Covid-19, il ne fallait pas le faire ? Aide aux personnes en grande précarité, il ne fallait pas le faire ? Équipements en protections individuelles, il ne fallait pas le faire ? Problème des marchés, il ne fallait pas le faire ?

Donc, non, il n'y a pas de décisions autoritaires, Madame GRANJON, il y a des décisions qui sont impérativement rapides.

Sur le reste, permettez-moi de vous répondre.

D'abord, sur l'accueil des enfants, ils ne seront pas plus de 15 par classe, parce qu'à partir de 15, les autres iront en étude et seront pris en charge par l'Éducation nationale. C'est quelque chose que j'ai spécifié au Recteur et à l'Inspecteur d'Académie.

Sur les classes qui sont dédoublées en REP, j'ai précisé effectivement à l'Inspecteur d'Académie que, nous, nous n'avions pas mis deux instituteurs dans une classe et que nous les avons donc divisées. Dans ces classes-là, les élèves seront 6.

Sur le reste, les crèches, vous nous dites : « Ah, mais vous devriez mettre des masques FFP2. » C'est très exactement ce que nous avons fait, parce qu'évidemment, nous ne sommes pas plus stupides que d'autres et nous pensons bien que, pour s'approcher d'enfants, cela présente des risques. Pour garder et prendre soin des tout-petits, il faut être extrêmement bien protégé pour soi et pour les tout-petits. C'est ce que nous avons fait.

Sur la suite, vous nous dites : « Vous avez recherché des masques à partir du 14 avril. » Non, nous en avons trouvé à partir du 14 avril, ce qui est totalement différent. Comme vous le savez, le monde entier se disputait les masques. La Ville de Lyon, fût-elle une grande ville, n'était pas nécessairement prioritaire. Comme vous le savez, les gens se battaient auprès des avions et quelquefois, on enlevait des cargaisons qui étaient prévues pour certaines régions du fait d'autres régions ou, en tout cas, elles étaient réquisitionnées par le gouvernement. C'est à partir de ce moment-là que nous avons pu avoir des masques, lorsque le marché s'est un peu détendu.

Sur l'envoi par la Poste, figurez-vous que nous y avons pensé, mais que nous avons constaté pour la campagne électorale, par exemple, que beaucoup d'envois n'étaient pas arrivés. Nous avons donc pensé plus sûr de pouvoir en distribuer un certain nombre, mais nous avons à la fois la Poste et la distribution pour essayer de sécuriser les distributions.

Pour les vacances, je l'ai évoqué précédemment en indiquant qu'il faudrait que les MJC et les centres sociaux soient effectivement ouverts.

Pour les clubs sportifs, on ne pourra pas jouer au foot, comme vous le savez, faute de distanciation physique possible, mais on essaiera de trouver les sports qui permettent individuellement de pouvoir faire un certain nombre d'exercices. Nous le ferons au maximum.

Sur les drives cinéma, je vous signale qu'il existe quelque chose qui s'appelle Tout le Monde Dehors et que nous allons essayer de voir comment nous pouvons adapter Tout le Monde Dehors pour faire en sorte qu'il y ait à la fois la distanciation et la possibilité de prendre du plaisir à un certain nombre de spectacles.

Je passe ensuite la parole à Madame PERRIN-GILBERT.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Cette délibération présente donc les décisions d'urgence prises face à la pandémie du Covid-19 et les mesures visant à sortir du confinement. Je me concentrerai sur quelques points.

Concernant les écoles, puisque c'est l'actualité avec la rentrée qui se profile, nous prenons acte de votre décision de rouvrir nos écoles le lundi 11 mai pour les personnels municipaux et enseignants, le jeudi 14 mai pour les élèves de grande section, CP et CM2, plus tard pour les autres niveaux.

Je considère pour ma part que nous devons permettre aux enfants lyonnais de sortir du confinement en effet. Cependant, cette sortie du confinement exige une politique publique de l'enfance et de la jeunesse, ambitieuse, généreuse et solide.

Cela veut dire quoi ? Cela veut dire que cette sortie de confinement indispensable ne peut pas uniquement reposer sur l'école, ni sur les enseignants, ni sur le personnel municipal qui travaille dans les écoles.

Quel va être le rôle de l'école ? De rouvrir aux enfants, aux élèves, un espace d'accueil et de sociabilisation et de leur permettre de renouer sereinement avec le contexte scolaire, après une interruption scolaire soudaine et parfois pour eux anxiogène. Les enfants ne replongeront pas instantanément de nouveau dans les apprentissages scolaires. Il serait faux de le laisser croire. Il vaut mieux parler, selon moi, d'activités éducatives.

Parallèlement à ces activités éducatives proposées par l'école, je souhaite que (incertain, microcoupure) notre Ville ouvre d'autres lieux, qui pourront accueillir des petits groupes d'enfants et leur proposer des activités ludiques et récréatives. Nous devons travailler pour cela avec les associations d'éducation populaire qui ne manquent pas sur notre ville.

Pour ma part, sur le 1^{er} arrondissement, j'en ai parlé [*inaudible*] en Conseil d'arrondissement, je suis en mesure de proposer quelques locaux, quelques sites, qui seraient ...

M. LE MAIRE : Pardon, certains ont laissé leurs micros ouverts, ce qui fait que cela hache votre débit.

Madame PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Je disais souhaiter que notre Ville ouvre d'autres lieux, qui pourront accueillir parallèlement à l'école des petits groupes d'enfants et leur proposer des activités ludiques et récréatives. Nous devons travailler pour cela avec les associations d'éducation populaire, qui ne manquent pas sur notre ville.

Pour ma part, sur le 1^{er} arrondissement, j'ai déjà identifié un certain nombre de lieux ou de sites qui seraient adaptés à l'accueil de groupes de 6 à 8 enfants, avec des activités encadrées. Nous en avons parlé hier avec les élus du 1^{er} arrondissement en Conseil d'arrondissement que j'avais réuni.

Mais je reviens sur la rentrée scolaire au 14 mai pour les élèves. À l'heure où nous parlons, nos écoles ne sont pas prêtes. Nous n'avons pas encore dans les écoles – en tout cas, je l'ai constaté sur le 1^{er} arrondissement – les masques, les marquages au sol, le matériel de nettoyage nécessaire, c'est-à-dire le gel hydroalcoolique suffisant ni les papiers pour s'essuyer les mains à usage unique. Nous sommes à la veille d'un long week-end.

D'autre part, nous ne pouvons pas ignorer que des préavis de grève ont été déposés par des organisations syndicales de personnel municipal. Je ne sais pas, à l'heure où je vous parle, le nombre d'ATSEM ou d'ASEP dont nous pourrions disposer le 14 mai.

Alors, entre lundi soir et mardi matin, je ferai le tour des écoles du 1^{er} arrondissement. Soit tout le matériel est là, les conditions sont réunies, y compris en termes de personnel municipal, et alors la rentrée pourra se faire sereinement. Soit ce n'est pas le cas, et je vous demanderai expressément, Monsieur le Maire, de reporter la date de l'ouverture des écoles aux enfants. En tout cas, je ne serai pas un bon petit soldat d'une mauvaise décision.

Concernant les EHPAD, vous l'avez dit, nos quatre EHPAD municipaux et nos résidences seniors ont fort heureusement assez peu été touchés par la pandémie, moins en tout cas que les EHPAD privés, qui appartiennent à des groupes richissimes et dont les loyers sont exorbitants pour les personnes âgées et leurs familles.

Nous pouvons à ce titre remercier et féliciter notre collectivité et l'ensemble des personnels du CCAS pour la bienveillance et les soins qu'ils ont prodigués à nos aînés et pour la manière dont ils ont géré la crise sanitaire dans nos EHPAD et dans nos résidences seniors.

Nous pouvons en tirer une conséquence que, demain, nous devons augmenter le nombre d'EHPAD publics et municipaux. Ils ont fait la preuve de leur efficacité et de leur raison d'être. Comme quoi, Monsieur le Maire, non, il ne faut pas externaliser toujours plus et j'espère que vous ne réserverez pas aux EHPAD municipaux le sort que vous semblez vouloir réserver à la DSIT si j'en crois vos propos de tout à l'heure en séance.

Concernant l'alimentation, nous devons gagner en autonomie alimentaire. 5 % seulement de ce que nous avons dans nos assiettes aujourd'hui proviennent de l'agriculture locale. Pour cela, nous devons favoriser les producteurs, leur permettre de rester aux abords de notre ville et c'est ainsi que nous plaçons pour un organisme de foncier solidaire, qui pourrait réserver les terres arables aux producteurs qui font le choix de l'agriculture bio et paysanne. Cet organisme pourrait être géré par la Métropole, par notre Ville, par les communes de la Métropole qui sont intéressées par cette proposition, par la Chambre d'Agriculture, la Confédération paysanne et cela nous permettrait d'aider les producteurs à rester sur notre agglomération, malgré un foncier dont le coût s'élève de plus en plus.

En parlant de foncier, je voudrais revenir également sur la question du logement. C'est un thème qui m'est cher, il est assez peu présent dans la délibération qui nous est soumise ce soir.

Le prix des loyers a flambé depuis 2008 sur notre ville, de même que les prix au mètre carré, atteignant parfois sur certains quartiers 10 000 euros au mètre carré. Les loyers ou les prêts qu'ont faits les habitants impactent fortement sur leur budget, notamment en période de crise.

Aussi, je vous demande, Monsieur le Maire, en vertu des pouvoirs de police qui sont les vôtres, de prendre demain des arrêtés anti-expulsion, au moins dans le court terme et une fois que la trêve hivernale sera passée, même si elle a été prolongée de quelques semaines par le gouvernement, mais arrêtés anti-expulsion tant que nos concitoyens seront exposés à la crise économique et sociale, et, à plus moyen terme, d'engager notre Ville dans un dispositif d'encadrement des loyers. Là aussi, vous savez que c'est une revendication qui m'est chère.

Je voudrais terminer mon intervention, Monsieur le Maire, par la culture, parce que notre Ville est riche de son secteur culturel et parce qu'aussi, je suis un peu agacée, pour le moins, par les propos tenus par le Président de la République hier au sujet de la culture. Je n'ai pas bien compris son allusion sur le fromage et le jambon.

En tout cas, je propose que nous fassions mieux et plus pour le secteur culturel lyonnais. Je pense que nous devons mettre en place un fonds d'urgence pour le secteur culturel, et notamment pour le secteur culturel indépendant.

Pour y avoir un peu réfléchi et travaillé, je pense que, pour notre Ville, ce fonds d'urgence devrait s'élever à hauteur de 5 millions d'euros et, pour la Métropole, ce fonds d'urgence devrait s'élever au double, soit 10 millions d'euros. À partir de là, nous pourrions soutenir réellement le secteur culturel lyonnais et métropolitain.

Je pense également que nous devons réunir sans tarder le réseau des salles de musique, les salles indépendantes, les petites salles, mais aussi des grandes salles, comme la Halle Tony Garnier, comme le Transbordeur et voir ensemble une politique qui pourrait relier ces établissements entre eux, faire en sorte que les plus grosses jauges puissent soutenir les plus petites et que les scènes de musique puissent se réactiver.

Nous devons faire de même à propos de la danse, du théâtre, mais aussi pour les arts plastiques et visuels, car je vous rappelle que les plasticiens n'ont pas accès au régime de l'intermittence, ce ne sont pas des intermittents et ils sont particulièrement touchés par la crise.

Vous l'avez dit tout à l'heure, l'été sera difficile pour de nombreux Lyonnaises et Lyonnais, un certain nombre ne pourront pas partir en vacances ou réduiront la durée de leurs congés, d'où l'importance de la mise en place d'un plan pour l'été.

Alors, j'étais contente de vous entendre à l'instant parler de Tout le Monde Dehors, parce que je ne savais pas, à l'heure où je préparais cette délibération, si Tout le Monde Dehors serait réactivé dans notre ville. Tout le Monde Dehors a l'avantage de présenter des petites formes. Nous pouvons donc assez facilement limiter les jauges et, en cela, respecter une sortie de confinement et ne pas reproduire des grands rassemblements. Cela a l'avantage également de pouvoir mailler l'ensemble de la ville et donc de limiter les déplacements dans la ville, et de proposer en proximité des activités artistiques, culturelles, aux Lyonnais et aux Lyonnaises. Et, évidemment, c'est un moyen de soutenir les compagnies et de soutenir les artistes avec des cachets, et là, je pense aux intermittents.

Je terminerai par une dernière réflexion qui concerne le transport. Reprise du travail pour les Lyonnais et les Lyonnaises ne doit pas rimer avec nécessairement reprise de la voiture individuelle. On sait pour autant qu'ils vont craindre de reprendre les transports en commun de par la proximité, de par la promiscuité. Il me semble donc indispensable, mais je crois que vous y avez travaillé, y compris avec le SYTRAL et Madame la Présidente du SYTRAL, de faire au mieux pour que les conditions sanitaires soient respectées dans les moyens de transport collectifs. Il est nécessaire également de développer la pratique des modes doux, que ce soit la marche à pied ou que ce soit le vélo.

Alors, j'ai lu dans la presse et je pense que c'est une bonne chose que votre décision semblait arrêtée quant au fait d'enlever les bacs à fleurs de la Presqu'île. Je pense que c'est en effet une nécessité pour retrouver de l'espace, pour que les piétons, les automobilistes et les vélos puissent de nouveau circuler en sécurité et sans rouler les uns sur les autres.

C'est un bon signe, mais cela ne suffit pas évidemment et je voudrais que l'on soit bien sur une articulation entre notre Ville, la Région et la Métropole pour pouvoir développer des pistes cyclables même provisoires qui soient continues, qui soient respectées également, et de même évidemment pour les cheminements piétons.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci bien.

Quelques mots de réponse, Madame le Maire.

D'abord, je suis d'accord avec vous sur les conditions de sécurité dans les écoles. Le 11 et le 12, nous allons préparer la rentrée avec les directeurs d'école, avec les enseignants, avec nos personnels. Moi, je demanderai le 14 l'avis des Maires d'arrondissement qui vont faire, à mon avis, comme vous, le tour de leurs écoles et si, effectivement, les dispositifs de sécurité n'étaient pas prêts, alors il vaudrait mieux, dans telle ou telle école, reporter la rentrée.

La première priorité doit être la sécurité des enfants et évidemment des enseignants et de nos personnels.

Sur le reste, les priorités sont nombreuses. Le problème est que ce sont les ressources qui le sont moins. Et vous le verrez peut-être un jour, la grande difficulté d'être Maire de Lyon ou d'être Président de la Métropole, c'est de devoir arbitrer entre les dépenses et les recettes, parce que nos besoins sont infinis, mais nos recettes évidemment plus limitées, ce sont les impôts de nos concitoyens. Il est donc difficile d'arbitrer.

Un certain nombre de points, simplement.

Je vous ai dit tout à l'heure que nos dépenses supplémentaires seront entre 60 et 70 millions d'euros. Si nous montions plus haut, cela signifierait que nous n'aurions plus d'autofinancement et que tout devrait être financé par l'emprunt si nous voulions investir. Comme vous le savez, nous avons un programme d'investissement dans nos écoles, dans nos crèches, dans nos gymnases, qui est extrêmement important. Il faudra donc évidemment faire un certain nombre de choix et nous ne pourrons pas tout faire en même temps.

Sur le problème de la rue Édouard Herriot, étant donné la crise que nous connaissons, je pense qu'il faut permettre dans cette rue Édouard Herriot de redonner de la place aux cyclistes, de manière à faire en sorte que, comme vous le disiez, tout le monde ne revienne pas en voiture par crainte des transports en commun. Donc, nous le ferons.

En revanche, ce que j'ai indiqué à David KIMELFELD, je voulais qu'à la place, dans les temps qui viennent, nous ayons une étude très précise des endroits où l'on peut planter en pleine terre, quitte à dévier un certain nombre de réseaux, parce que l'on ne doit pas choisir entre la mobilité et le fleurissement. C'est l'un et l'autre qu'il nous faut effectivement faire.

Voilà les quelques mots que je voulais vous dire, simplement vous donner le nombre d'enfants qui vont rentrer à l'école. Comme vous le savez, nous avons 38 000 enfants dans nos écoles. Le mail que nous avons envoyé a été vu par 27 910 personnes. Sur le sondage « voulez-vous remettre vos enfants à l'école », depuis la grande section jusqu'au CM2, nous avons eu 14 000 clics vers le sondage et nous avons eu 13 000 réponses. Sur ces réponses veulent revenir à l'école 60 %, c'est-à-dire 7 900 enfants, et pour déjeuner à la pension, les chiffres s'inversent, le non est majoritaire avec 56 %. Cela veut dire que nous allons commencer progressivement et que nous espérons, parce que les conditions de sécurité seront assurées que nous pourrons ensuite progresser pour faire revenir les autres sections.

Je passe la parole à Monsieur REMY. Monsieur REMY n'est pas à l'écran, mais il va pouvoir s'adresser à nous par téléphone.

M. REMY Arthur : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Résilience : capacité d'un système, une communauté ou une société exposée au risque de résister, d'absorber, d'accueillir et de corriger les effets d'un danger.

Pourquoi, Monsieur le Maire, parler de résilience dans une intervention sur les mesures d'urgence prises pendant la crise sanitaire en cours ?

D'abord, car, comme j'ai pu le dire lors d'une explication de vote, il y aura la nécessité d'évaluer les mesures que vous avez prises pour faire face à cette crise sanitaire. La tenue d'un Conseil municipal avec intervention des conseillers ne saurait y répondre efficacement. Je ne me risquerai donc pas, a priori, sans avoir pu échanger avec les services, les associations, des experts ou encore des habitantes et habitants de notre ville à analyser ce que vous avez pu mettre en place, à discuter votre attitude et vos décisions, d'autant que les scientifiques nous disent leur impossibilité dans un délai court à nous apporter des connaissances fines et figées sur le coronavirus.

Ce travail d'évaluation viendra après, il faudra l'organiser avec méthode, une méthode qui puisse redonner du sens à notre démocratie, faite pas seulement d'organisation d'élections ou de prises de décisions et des délibérations, mais d'une véritable reddition des comptes. Et je suis soulagé que vous ayez accepté la création finalement d'une mission d'information et d'évaluation.

Surtout, évoquer la résilience me permet d'évoquer avec vous la possibilité d'un débouché politique à cette crise sanitaire, un débouché politique au sens noble du terme, pas celui du théâtre que nous offre notre assemblée habituellement, mais celui de l'organisation de la cité.

Alors, qu'est-ce qu'a fait apparaître le coronavirus et quels maux de notre société a-t-il mis en évidence ? Quels enseignements pourront être retenus ?

Premier constat, le coronavirus n'épargne personne et, pour faire face à cette épidémie, nous avons besoin d'un système de santé. Je voudrais en profiter pour saluer avec une grande humilité le travail quotidien de ces femmes et hommes, dont le leitmotiv est de sauver nos vies. Ce système de santé a besoin d'argent, il a aussi d'une autre gestion administrative, d'une autre gouvernance.

Second constat, le coronavirus a fait émerger des tensions, des frictions au sein de notre société. La diversité des situations individuelles en est l'origine : entre ceux qui peuvent télétravailler et ceux qui doivent se rendre au travail, entre ceux qui ont des enfants et qui, en l'absence d'école, doivent les garder et ceux qui n'en ont pas, entre ceux qui vivent seuls et ceux qui vivent en famille, entre ceux qui disposent d'une maison avec jardin privatif et ceux qui ont des conditions de vie difficiles du fait de leur logement. Le confinement a exacerbé ces situations et notamment l'augmentation des violences faites aux femmes et aux enfants vient nous rappeler combien certaines situations peuvent être vécues de façon dramatique. Il convient d'y répondre dans l'urgence, mais également à moyen terme.

Troisième constat, confinés chez nous, le coronavirus nous a permis de réévaluer nos besoins essentiels, sans esprit mercantile ou d'accumulation de biens. Le coronavirus a fait apparaître que nous ne sommes rien sans un certain nombre de professions jusque-là sous-évaluées (les éboueurs, les caissiers, les marchands de journaux, les facteurs, etc.). Il faudra donc revaloriser ces métiers.

Quatrième constat, dans leur grande majorité, malgré la difficulté de l'ensemble des situations personnelles et familiales, les Français se sont pliés aux consignes sanitaires. Le confinement a été une réponse pour freiner l'extension de l'épidémie, mais le confinement a fait apparaître qu'une décision venue du haut pouvait parfois difficilement s'appliquer sur tous les territoires. En quelque sorte, le coronavirus a fait apparaître le besoin de faire confiance aux Français, de différencier par territoire les réponses à apporter. Le coronavirus rend nécessaire un besoin d'association des élus locaux dans les prises de décisions comme dans les responsabilités et donc d'un retour au principe de subsidiarité.

Une fois que l'on a dressé le constat de ces deux mois de confinement, il nous faut donc en tirer les conclusions pour offrir une ville, un territoire, une organisation de notre société plus résiliente, plus en capacité de faire face aux crises.

Car, une fois que nous aurons traversé cette crise sanitaire, nous serons face à trois autres crises majeures : économique, politique et géopolitique. Il est nécessaire d'anticiper ces réflexions, car, faute d'anticipation, nous nous retrouvons, comme avant la crise, dépourvus de solutions.

Et pour cela, je ne résiste pas à vous citer Dominique MÉDA, sociologue, directrice de l'Institut de Recherche interdisciplinaire en Sciences sociales, qui, dans *Le 1* de la semaine dernière nous dit, je la cite : « *Nous devons tirer immédiatement les leçons de cette crise, réarmer l'État, retrouver des capacités de planification.* » Dans le processus de reconversion écologique qu'elle prône, elle nous enjoint à un changement profond de nos représentations, de nos cadres cognitifs, de la grammaire avec laquelle nous interprétons le monde, des conventions et des indicateurs avec lesquels nous raisonnons.

Si cette prise de parole est enthousiasmante à bien des égards, elle présente toutefois un risque, celui de l'agrandissement d'une fracture entre les tenants d'un Nouveau Monde prônant la reconversion écologique et les tenants de l'Ancien Monde prônant une accélération de la société de consommation et de l'individuation des pratiques.

Dès lors, comment maintenir le pacte républicain qui nous lie ? C'est tout l'enjeu qui est devant nous, mais espérons que nos capacités à résister, absorber, accueillir et corriger les effets des crises à venir, donc notre capacité de résilience, puissent nous apporter des réponses à ces questions.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci beaucoup.

Quelques réponses à l'intervention de Monsieur REMY.

D'abord, il nous dit : « Vous avez pris un certain nombre de décisions et pourtant, nous sommes dans l'incertitude, les scientifiques le disent. » Oui, Monsieur REMY, nous sommes dans l'incertitude, mais il faut quand même prendre des décisions, parce que le pire, ce serait de ne pas en prendre.

Vous savez, on disait : « Le kantisme a les mains pures, le problème, c'est qu'il n'a pas de mains. » À un moment donné, on n'est pas simplement dans l'esprit, mais dans la réalité et dans l'action. Un élu, en particulier lorsqu'il exerce des responsabilités dans l'exécutif, doit être dans l'action.

On n'est pas toujours sûr de ses choix. On essaie de penser pour le mieux, mais, ensuite, il faut agir.

Vous dites ensuite : « Il faut renforcer l'hôpital. » J'ai vu que le bilan des Hospices civils depuis 2001 était parfois critique, mais quand je regarde ce que nous avons fait depuis : nous avons l'hôpital Debrousse qui était vétuste, nous avons aujourd'hui HFME, nous avons l'Hôtel-Dieu qui était vétuste, nous avons aujourd'hui la Croix-Rousse qui a été un des lieux où s'est mené le combat, nous avons l'Hôpital Sud qui s'est totalement modernisé, nous avons – et beaucoup désespéraient à l'époque – ce que nous avons fait à Édouard Herriot et je pense que le nouveau bâtiment regroupant les plateaux techniques a été extrêmement efficace dans la période de crise que nous avons connue.

Alors, je suis d'accord avec vous, que cette crise doit nous amener à repenser l'avenir.

Sur le plan de l'État, oui, sans doute, réarmer l'État, mais, vous savez, moi, je suis de ceux qui ne croient pas forcément à l'État-nation et qui pensent que, si l'Europe se construisait, si elle échangeait, si elle ne prenait pas, y compris dans une crise comme le coronavirus, des décisions totalement contradictoires, on se porterait mieux.

Il y a une émission le soir à la télévision sur les innovations qu'a provoquées le coronavirus. Je vois que nous avons une capacité d'invention absolument extraordinaire. Si l'on mettait les recherches de nos différents pays en phase et que l'on travaillait en harmonie, alors on ne serait pas obligé d'importer un certain nombre de choses de Chine ou bien d'avoir les nouvelles technologies de l'information depuis les États-Unis et on construirait une Europe qui soit autonome. Moi, c'est dans ce sens-là que je veux aller et c'est une nouvelle géopolitique qu'il nous faut effectivement construire.

En matière de géopolitique, je vois une puissance qui connaît des difficultés, surtout en ce moment, mais qui a une force d'invention extraordinaire encore, les États-Unis et en particulier dans le secteur de l'information, où nous dépendons totalement des États-Unis et des GAFA. C'est la Chine qui, malgré les difficultés qu'elle a pu connaître, va de l'avant dans tous les domaines technologiques. Et je vois, hélas, une Europe qui est en train de régresser et cela me navre.

Voilà ce que je voulais vous dire, Monsieur REMY.

Je donne la parole à Monsieur BROLIQUIER. Monsieur BROLIQUIER ? Alors, nous allons passer à Monsieur BÉRAT, mais qui, lui, n'est pas à l'image, mais va être au son.

M. BÉRAT Pierre : Merci. Désolé de ces conditions.

Je commencerai par vous dire l'intérêt que nous avons, nous, élus Les Républicains, à pouvoir échanger sur les mesures d'urgence face à cette crise (incertain, son médiocre) et à ses conséquences.

Je ne reviens pas sur le fait que le Conseil arrive bien tardivement après l'entrée en confinement, mais, pour autant, il faut quand même noter [*Inaudible*] doivent pouvoir prendre en compte [*Inaudible*] social et fédérer toutes les forces. [*Inaudible*]

Notre groupe Les Républicains et apparentés soutient les mesures d'urgence qui nous sont présentées, la situation l'exige. Ces mesures couvrent un vaste champ de sujets. Je l'ai dit, le temps n'est pas aux grands discours, vous comprendrez donc que je passe en revue toutes nos approbations et que je me concentre sur les propositions et sur les sujets qui posent question.

Je n'évoque pas les sujets des masques de protection et de la lutte contre les incivilités, qui ont déjà été traités par des collègues.

Je commence avec le retour à l'école, qui est le sujet d'actualité. Beaucoup de questions se posent encore et les Maires portent un lourd fardeau. On voit bien la limite du « en même temps » sur ce sujet clé. Nous plaçons pour mieux associer les parents d'élèves et les directeurs à la mise en place du dispositif et pour conforter la confiance des élèves, des parents et des personnels, pourquoi la Ville ne propose-t-elle pas des tests de température à l'arrivée le matin et un test sérologique pour le personnel intervenant ?

Et puisque l'un des objectifs est de favoriser le redémarrage du pays, il faut veiller à ce que cette reprise des cours soit adaptée à la reprise de l'activité par les parents.

Autre sujet clé, la solidarité avec les personnes fragiles, qui se sont retrouvées dans des situations d'isolement et d'angoisse.

Le CCAS a réalisé des appels auprès des seniors de plus de 75 ans, près de 9 000 appels auraient été réalisés selon votre rapport. Cela reste peu si l'on considère les 39 000 Lyonnais de 75 ans et plus. Et puis, il y a aussi toutes les personnes avec handicap, tous les malades, à l'immunité affaiblie. Personnellement, par les appels que j'ai pu réaliser, j'ai constaté que des personnes n'étaient pas touchées par le dispositif du CCAS.

Par ailleurs, un service de livraison de paniers alimentaires a été mis en place au profit des détenteurs de la Carte Senior, mais il est intervenu très tardivement.

Notre pays n'était pas prêt pour faire face à une telle crise sanitaire. Je crois que la Ville ne l'était pas suffisamment pour assister rapidement les plus fragiles. Il faut progresser sur les points suivants :

- Compléter les fichiers des personnes fragiles ;
- Assurer un suivi des appels à Lyon en Ligne, pour faire en sorte que les personnes les plus fragiles soient bien réorientées et prises en charge ;
- Permettre plus facilement aux personnes de se signaler, il me semble qu'à ce jour, il n'y a pas d'information claire sur le site Internet de la Ville pour le faire ;

- Et augmenter les capacités d'appel téléphonique de la Ville, quitte à redéployer des effectifs en période de crise, le télétravail offrant beaucoup de possibilités.

Dans une grande ville comme Lyon, l'assistance ne peut reposer uniquement sur les associations ou la solidarité de voisinage, aussi remarquables soient-elles.

En matière de soutien à l'économie et aux entreprises, nous soutenons bien sûr tous les allègements de charges prévus. Il faut néanmoins être conscient que, pour les entreprises sans terrasses ou qui ne font pas de publicité, l'avantage sera limité. Il faudra sans doute compléter les choses avec un dispositif plus général. Les commerçants ont posé la question de la suspension du stationnement payant.

Nous regrettons qu'il ait fallu attendre ces derniers jours pour que soient mis en place des dispositifs sécurisés permettant la réouverture de quelques marchés. Une action plus volontariste de la Ville avec des agents en soutien des forains pourrait permettre d'ouvrir plus de marchés.

Il faut aussi nous mobiliser pour maximiser la reprise de l'activité. Il s'agit d'assurer un avenir aux entreprises, et notamment aux TPE, en sachant [*Inaudible*] qui ont vu en quelques semaines leur affaire, dans laquelle ils ont engagé leurs ressources, être atteinte par l'absence de chiffre d'affaires. Il s'agit aussi de sauver les emplois liés à ces activités, mais ne nous y trompons pas, il s'agit aussi de sauver le tissu d'entreprises qui est la source de la création de richesses et qui permet donc le financement de l'investissement public et des dispositifs de solidarité qui sont si utiles aujourd'hui. Il faut donc une vraie stratégie de reprise économique.

Au plan commercial, notre ville avait déjà beaucoup souffert des mouvements sociaux. La crise sanitaire est un nouveau choc. Pour assurer l'attractivité commerciale, il est sans doute opportun et urgent de mettre un terme à la guerre des bacs à fleurs dans les rues du centre-ville et de ne pas asphyxier les accès à la Presqu'île.

Enfin, pour terminer, un autre sujet d'anticipation : il apparaît de plus en plus probable que la période estivale sera encore marquée par des contraintes de déplacement. Nombreux seront les Lyonnais présents dans la ville, avec un légitime besoin de prendre l'air, de souffler, de se dépenser. Dans ce contexte, il sera bien sûr d'autant plus inacceptable de voir des parcs, squares et jardins fermés pour éviter l'installation de campements sauvages. C'est la situation que nous avons connue ces derniers mois dans le quartier Vilette de Lyon 3^e. Merci de faire en sorte que la Ville en liaison avec les services de l'État assure la maîtrise de ces espaces verts pour que les Lyonnais puissent en bénéficier, dès leur réouverture post-confinement, et ceci, tout l'été.

Nous approuverons ces mesures d'urgence et nous avançons les propositions suivantes pour les compléter :

- Rassurer les enfants, parents et personnels en organisant des contrôles de température et des tests pour la reprise de l'école ;
- Développer les capacités de la Ville pour identifier et contacter toutes les personnes fragiles ;
- Réfléchir à une aide aux entreprises plus générale ;
- Faire preuve de plus de volontarisme pour la réouverture de marchés sécurisés ;
- Et s'assurer que les parcs et jardins bénéficieront bien à tous les Lyonnais cet été.

Merci de votre attention et pardon pour ces conditions d'expression.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur BÉRAT.

Quelques réponses.

Il y aura des thermomètres dans les écoles, mais qui seront réservés pour les enfants qui montreraient des signes de maladie, pour vérifier qu'ils sont en bonne santé. Il serait difficile, sauf à installer comme dans les aéroports des systèmes de détection par école, ce qui reviendrait évidemment à un prix fou, de vouloir prendre la température de tous les enfants. C'est strictement impossible.

Ensuite, sur les tests sérologiques, comme vous le savez, nous n'avons déjà pas de tests PCR en nombre suffisant, alors évidemment, les tests sérologiques, c'est encore plus difficile à pouvoir s'en procurer.

Sur la solidarité par rapport aux personnes fragiles, nous avons essayé de faire en sorte que l'on puisse le réaliser par des appels et tout le monde pouvait appeler. Dans les arrondissements, vous connaissez les personnes âgées. Le système que nous avons mis « Solidarité entre voisins », c'était bien cela. Nous avons inscrit sur un site toutes les personnes qui étaient prêtes à aider leurs voisins et donc qui pouvaient leur apporter des commissions, etc. Dans les drives, on a vu, par exemple, sur Lyon Parc Auto, des gens qui remplissaient leurs voitures de paniers, parce qu'ils apportaient non seulement pour eux, mais pour l'ensemble de leurs voisins. C'est évidemment ce qu'il faut faire. Je vous rappelle que nous avons ouvert les points de distribution de paniers avec les producteurs le 1^{er} avril, ce qui n'était quand même pas extrêmement tardif.

Les personnes âgées peuvent toujours appeler Lyon en Direct et effectivement, on les oriente, on répond, en règle générale, à leur appel.

Sur le stationnement payant, je me suis expliqué, c'est dans l'intérêt des commerçants qu'effectivement, nous ne mettons pas le stationnement gratuit, parce qu'autrement, il y aurait toutes les voitures qui viendraient de l'extérieur de Lyon et je vous rappelle qu'il en vient un certain nombre et que cela risque, hélas, de croître, qui stationneraient devant les commerces et donc ceux-ci ne pourraient plus avoir d'activité.

Sur les entreprises, je suis comme vous extrêmement soucieux. On me reprochait d'être trop obnubilé par l'économie. On voit aujourd'hui ce que cela donne quand une économie s'effondre. On en voit aujourd'hui les conséquences économiques, on en verra demain les conséquences sociales, avec un chômage qui va à nouveau augmenter. Oui, l'économie, c'est la base de tout et je suis prêt à le réaffirmer, mais cette économie sera évidemment tournée vers les problèmes écologiques. Je lisais un article du *Monde* il y a une huitaine de jours, où l'on indiquait quels seraient les nouveaux points de développement. C'était la voiture électrique. On voit aujourd'hui que les constructeurs qui font les voitures électriques, ce sont ceux qui vendent encore des voitures. Pour cela, il faut installer des plateformes dans nos villes. Ce sont, demain, les voitures à hydrogène et il faut développer notre recherche. Bref, l'avenir s'invente, comme je l'ai dit, dans une alliance entre l'économie et l'écologie.

Je passe la parole à Madame CHEVALLIER, qui va me compléter sur ce point. Je vais d'abord passer la parole à Monsieur BROLIQUIER, puisqu'il semble que cela fonctionne.

M. BROLIQUIER Denis, Maire du 2^{ème} arrondissement : Merci, Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Je vais essayer d'être plus réaliste que certains des intervenants qui viennent de s'exprimer.

Quelle est aujourd'hui la situation ?

Nous venons de vivre une période de crise intense, violente, meurtrière et cette crise est loin d'être terminée, tous les experts l'affirment. Il va falloir continuer de vivre avec.

Nous voulons tout d'abord témoigner notre sympathie à tous ceux qui ont été touchés par le virus, les malades et les familles des défunts. Ils sont les premiers à pouvoir comprendre qu'on ne retrouvera pas demain la vie que nous avons hier.

Dans ce contexte inédit, où le monde navigue à vue dans l'inconnu, il est important de ne pas se perdre dans les mots, les idéologies, les concepts, mais d'aller à l'essentiel. Et, pour nous, élus Indépendants de la Ville de Lyon, l'essentiel aujourd'hui est de retrouver la confiance pour dessiner les contours de la vie avec et après le Covid-19. Et notre collectivité a un rôle moteur à jouer pour accompagner tous les Lyonnais vers cette confiance, les habitants comme les acteurs du monde économique et de la vie sociale.

Pour cela, il est nécessaire de tirer les premiers enseignements de l'épreuve que nous traversons. Cette crise sanitaire sans précédent a révélé quelque part les forces et faiblesses de notre Ville.

Nous saluons en premier lieu la capacité d'adaptation et l'engagement des agents de tous les services, qu'ils soient publics ou privés, lyonnais. Nous tenons à les remercier pour leur investissement, tant dans les hôpitaux, que dans les établissements de santé ou en médecine de ville. Nous avons pu mesurer aussi l'engagement, sur le terrain, des forces de l'ordre et de secours. Les agents publics, ceux de notre collectivité bien sûr, mais aussi ceux de la Métropole, ceux de l'État et ceux de l'Éducation nationale ont été là où on avait besoin d'eux. Sans oublier tous ceux, dans les magasins, les entreprises, les exploitations agricoles ou la chaîne logistique, qui ont continué à travailler pour rendre possible ce confinement. Du fond du cœur, merci à eux. Ils méritent notre reconnaissance.

D'autant plus que leurs missions ont été remplies malgré un manque significatif de moyens. Nous l'avons constaté pour les masques ou les protections. Les élans de générosité et d'ingéniosité sont venus d'abord des entreprises, d'associations ou de particuliers avant de venir des collectivités ou de l'État.

Nous avons également révélé notre incapacité matérielle et réglementaire à faire respecter complètement le confinement dans toute la ville. Certains se sont exprimés à ce sujet au début du Conseil. Il ne faut pas avoir peur de le dire. Cela a été vrai dans certains lieux (sur les bords du Rhône et de la Saône, comme dans plusieurs city stades) ou dans certains quartiers (on a déjà parlé de la Guillotière, je pourrais dire aussi à Gerland ou aux États-Unis).

C'est malheureusement un constat d'échec, malgré le travail remarquable, je le répète, des forces de l'ordre nationales ou de la police municipale.

Enfin, que dire de la lacune juridique concernant la question des SDF ? Ce n'est d'ailleurs pas seulement une question de moyens, puisque de nouveaux hébergements ont été ouverts spécialement pour eux dans cette période de confinement à Meyzieu ou dans le 5^e arrondissement. Mais la loi française est ainsi faite que même en période de confinement, la police n'a aucun moyen pour forcer quiconque à accepter un logement et à s'y tenir comme tous les autres citoyens. J'en appelle aux parlementaires présents dans notre assemblée pour mettre fin à cette situation, car il s'agit d'un problème social d'abord, mais aussi d'un problème de réglementation et un problème de loi.

Je parlais il y a un instant de confiance et, malgré les exceptions que je viens d'évoquer, nous pouvons saluer les Lyonnais qui, dans leur grande majorité, ont respecté les règles du confinement. J'espère que cet effort a contribué à faire basculer Lyon et le Rhône dans le vert, ce que le Premier ministre vient de confirmer.

Autre belle révélation dans cette épreuve de confinement, celle du formidable élan de solidarité, de générosité et de créativité qu'elle a suscité. Les initiatives ont été nombreuses – on en a déjà évoqué certaines pendant ce Conseil – et elles ont contribué à une ambiance positive dans cette période qui était sombre.

Forts de ces constats, maintenant, une tâche immense nous attend : prendre la mesure des conséquences du virus sur notre vie et l'adapter, la transformer, pour le meilleur. De nombreux domaines ont été impactés, ils appellent de nouvelles réponses rapides, comme notre groupe à la Métropole l'a déjà évoqué il y a quelques semaines maintenant par la voix de Christophe GEOURJON. J'en rappellerai trois.

D'abord, l'éducation.

Monsieur le Maire, vous en avez très bien parlé tout à l'heure, saluons l'effort de la Ville pour l'équipement des familles en rupture numérique. Nous demandons une attention particulière pour les enfants à l'issue de cette fin d'année scolaire, qui aura été amputée de plus ou moins deux mois de cours classiques, malgré l'effort des enseignants, malgré l'effort des parents. Nous devons absolument réfléchir au moyen de compenser ce manque par un soutien scolaire, notamment dans les zones les plus fragiles, en zone REP et REP +, durant l'été. Cela est d'autant plus nécessaire que beaucoup ne partiront pas cet été en vacances. Dès lors, un accompagnement social de nos collectivités, plus important que d'habitude, sera particulièrement nécessaire pour les jeunes durant ces grandes vacances pas comme les autres.

Deuxième sujet, la vie économique.

La reprise des activités est urgente pour un retour rapide de la confiance. Nos collectivités doivent mettre les moyens nécessaires à l'aménagement et à la sécurisation des espaces publics comme dans l'adaptation des modes de déplacements pour inciter les usagers à vivre et à travailler dans les meilleures conditions sanitaires possible.

De ce point de vue, les transports en commun étant une préoccupation majeure, pour redonner une fois encore la confiance et éviter le recours à la voiture individuelle, pourquoi ne pas les réserver, comme certaines régions y réfléchissent actuellement, aux heures de pointe aux personnes qui vont reprendre le travail ?

(Perte de connexion avec Monsieur BROLIQUIER)

Pour les marchés, nous souhaitons un redémarrage rapide, persuadés qu'il est possible de faire confiance aux Lyonnais pour respecter les règles et aux acteurs économiques, commerçants et producteurs, pour être les gardiens du respect des contraintes. Nos commerçants aussi, qui sont une part de l'âme de notre ville, doivent se sentir soutenus et accompagnés. Les mesures déjà prises doivent s'accompagner d'une écoute attentive de leurs suggestions et de réactivité dans la mise en œuvre de solutions. Pourquoi, par exemple, ne pas les aider techniquement à mettre en œuvre la distanciation dans leurs magasins ? C'est pour beaucoup une question de survie. (Partie non entendue, mais fournie par Monsieur BROLIQUIER).

S'agissant des investissements publics, vous en avez parlé, Monsieur le Maire, nous souhaitons qu'ils reprennent sans tarder et qu'ils favorisent tous les secteurs qui permettront le retour rapide de la croissance, et notamment la croissance d'un monde plus durable ou la sauvegarde des emplois, notamment dans le BTP.

Alors, cette épreuve internationale du Covid a déjà et elle va encore durablement bouleverser nos habitudes de consommation, de déplacement, en un mot, notre vie quotidienne. Sur bien des points, nous pouvons presque nous en réjouir. C'est sur ces changements qu'il faut désormais construire nos politiques publiques. La France et l'Europe, d'après ce que nous comprenons, sont prêtes à nous y aider avec un plan de relance dont les contours restent à définir. Vous parlez, Monsieur le Maire, tout à l'heure, du problème du financement de la relance, eh bien, appuyons-nous peut-être sur le plan, sur les montants qui vont être débloqués par l'État français et par l'Union européenne. J'ai cru comprendre que nous pourrions espérer, dans les semaines à venir, de connaître les montants en jeu, notre Ville doit absolument saisir cette chance. Les élus Les Indépendants vous proposent aujourd'hui d'être particulièrement attentif à trois axes, trois axes prioritaires.

Le premier axe, c'est la filière alimentaire, telle qu'elle tend à se développer, via tout notre tissu économique solidaire, via des circuits courts, pour garantir les meilleurs produits au moindre coût et les rendre accessibles au plus grand nombre.

Le deuxième axe que nous vous proposons de rendre prioritaire, c'est la filière médicale et scientifique, tant en termes de recherche, de soin, que de production pharmaceutique, pour donner un nouvel essor à ce domaine qui a toujours été un domaine d'excellence à Lyon.

Enfin, le troisième axe, vous l'avez évoqué tout à l'heure, c'est celui de la culture. C'est un domaine hautement sinistré, pour lequel, au-delà des annonces du Président de la République, nous devons agir localement. Dans un contexte de restrictions budgétaires, j'avais à plusieurs reprises proposé à notre assemblée, le Conseil municipal, que la Ville organise des assises de la culture. Je crois que cette proposition est plus que jamais d'actualité. Je la réitère aujourd'hui dans ce contexte nouveau. Nous devons associer tous les acteurs culturels à une réflexion structurelle pour sauver ce tissu culturel, ses acteurs, ses institutions.

Enfin, cette crise nous a aussi révélé que le travail, en mode de déplacements très contraints, était aussi possible pour autant qu'on l'organise. Le télétravail imposé par le virus en a révélé les bienfaits et aussi, reconnaissons-le, quelques pièges. Mais une chose est certaine, le télétravail va entrer massivement dans nos modes de vie. Repenser le travail, repenser l'organisation de nos territoires, mettre en œuvre une décentralisation 2.0 au niveau de notre agglomération sont des idées que nous portons, quelles que soient nos sensibilités, depuis longtemps. Aujourd'hui, elles prennent encore plus de sens. Réduire le nombre de déplacements domicile-travail ou de déplacements domicile-loisirs par un aménagement multipolaire de notre agglomération était un enjeu écologique. Il est aujourd'hui devenu également un enjeu sanitaire.

Chercher finalement ce que la crise d'aujourd'hui peut apporter de meilleur à l'avenir de notre Ville, voilà notre défi. C'est la confiance dans l'avenir. C'est la confiance qu'il faut absolument que nous, élus de la Ville de Lyon, prônions et continuions de travailler à remettre au cœur de notre société.

Merci de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci bien.

Je n'ai rien à ajouter à ce que vous dites, parce que je partage largement tout ce que vous venez d'exprimer.

J'ai ensuite Madame CHEVALIER.

Mme CHEVALLIER Françoise : En tout premier lieu, nous vous avons envoyé un courrier avant le Conseil avec un certain nombre de questions. Vous nous avez répondu que vous répondriez pendant ce conseil. Nous n'avons d'ailleurs pas eu toutes les réponses. C'est un peu dommage, car cela aurait pu compenser la non-tenue des commissions et cela a déjà été dit.

En revanche, nous avons également envoyé des questions à la Directrice des Finances et je tenais à la remercier d'avoir répondu partiellement à ces questions avant le Conseil.

Alors, cette crise sanitaire – cela a été largement dit – est inédite et va s'accompagner d'une crise économique et sociale d'ampleur. Il a fallu à tous les niveaux des mesures d'adaptation et d'accompagnement à prendre : l'école à distance, le télétravail, le maintien des activités essentielles. La Ville de Lyon a pris sa part, en mettant des actions de soutien social, d'accompagnement pour les achats de première nécessité, l'accueil en classe et en crèche d'enfants de soignants. Nous tenons à remercier tous les personnels qui ont permis la réalisation de ces activités.

Les associations aussi se sont largement mobilisées : MJC, centres sociaux, associations solidaires, collectifs d'habitants également pour la distribution de paniers de producteurs, de médicaments, de masques auprès des personnes isolées. Un grand merci à tous ces citoyens solidaires et ils ont été nombreux.

Nous souhaitons d'abord faire plusieurs remarques concernant les mesures sur la période de confinement.

Cela a déjà été dit, mais, sur le plan démocratique, nous pensons que les décisions auraient pu être davantage concertées avec les arrondissements et l'ensemble des élus que nous sommes mieux associés et informés.

Les outils numériques, même si nous voyons qu'il faut progresser dans ce domaine, doivent permettre un fonctionnement plus démocratique, même pendant ce genre de période.

Nous avons regretté la fermeture des marchés, qui sont importants aussi pour les producteurs locaux que pour les habitants, qui ne sont pas forcément à l'aise avec les outils numériques de commande à distance. Villeurbanne a pu réinstaller des marchés de producteurs depuis trois semaines. Nous ne comprenons pas bien pourquoi cela n'a pas pu être possible à Lyon, même si beaucoup de points ont été mis en place par des associations, des collectifs, voire directement avec des producteurs, mais cela ne remplace pas un marché. Si vous aviez vu les queues à Villeurbanne, vous auriez observé une mixité beaucoup plus importante que celle du public qui commande les paniers par Internet. Aujourd'hui, leur réouverture progressive est une bonne nouvelle pour tous.

Concernant la livraison de paniers-repas pour les personnes vulnérables, isolées, nous avons apprécié le partenariat établi avec l'épicerie des Halles de la Martinière, qui privilégie autant que possible un approvisionnement avec des producteurs locaux en circuit court et bio. En revanche, pour la livraison de paniers alimentaires pour les personnes âgées, nous ne sommes pas d'accord avec l'appel fait à la grande distribution, en l'occurrence Carrefour. Si l'on regarde, et j'ai observé le contenu des paniers, on a du mal à voir l'évolution que vous avez indiquée tout à l'heure. Il y a bien d'autres acteurs à Lyon qui privilégient circuit court et bio et qui auraient été capables de le faire.

Autre point, l'accès aux jardins partagés. Nous n'en avons pas encore parlé. Il a été interdit dès le début du confinement par la Ville. Il est vrai que l'application de cette mesure a été différenciée selon les jardins partagés, selon les arrondissements, mais ces associations ne comprennent pas pourquoi elles ne peuvent pas accéder, dans des conditions bien évidemment de respect des règles sanitaires, aux jardins. Nous souhaitons que cette autorisation soit annoncée le plus rapidement possible et nous espérons que vous le ferez aujourd'hui.

Maintenant, passant aux mesures envisagées pour le déconfinement. Nous avons déjà longuement parlé des masques et des tests. Je m'arrête simplement sur le fait que la procédure de distribution des masques grand public paraît un peu compliquée. Il conviendra donc d'être véritablement attentifs aux personnes isolées, pour que toute la population puisse en bénéficier.

Nous avons aussi parlé des tests. Il est vrai qu'il n'en est pas du tout question dans cette délibération. C'est, pour nous, un élément important du dispositif de sortie du confinement, qui doit permettre de repérer et d'isoler les personnes contaminées et ainsi rompre la chaîne de transmission. Nous espérons donc, avec toutes les annonces qui ont été faites au niveau national, une avancée rapide sur ce sujet.

Sur l'ouverture des écoles, elle se fera à Lyon à compter du 14 mai. J'ai bien noté que, si les conditions n'étaient pas réunies pour une école, la rentrée serait reportée. Nous aurions préféré un délai supplémentaire pour cette ouverture, car elle se fait, on l'a vu, un peu à marche forcée. Surtout, nous attendions une campagne de tests pour les personnels et les enfants accueillis. Cela aurait permis également de prendre un peu plus de temps pour contacter les familles dont les enfants sont en décrochage scolaire, puisque, pour nous, c'est l'enjeu principal de cette réouverture.

Enfin, aura-t-on le temps de mettre en place l'organisation nécessaire et surtout les nouvelles procédures de nettoyage, qui doivent nécessiter du personnel supplémentaire dans certains cas ? Il ne peut y avoir aucune négligence dans ce domaine. Se pose aussi la question de l'état des sanitaires, dont beaucoup sont à rénover. Comment va-t-on procéder quand il n'y a pas assez de points d'eau pour que les enfants puissent se laver les mains à l'école ? Ces questions, qui sont apparemment triviales, sont pourtant les clés d'un déconfinement réussi.

Pour l'été enfin, nous apprécions le fait que l'on envisage – et c'était notre souhait – un accueil renforcé des enfants dans des centres de loisirs ou autres structures. Pour cela, il faudra vraiment faire appel à toutes les structures d'éducation populaire, aux acteurs culturels bien évidemment volontaires.

Je vais m'arrêter aussi sur la question, qui n'a pas été évoquée, de l'urbanisme tactique – un nouveau mot dont on parle beaucoup en ce moment. Il est vrai qu'en sortie du confinement, avec la reprise progressive des activités, va se poser la question des déplacements. On l'a dit, il existe un fort risque de recours à la voiture individuelle par crainte du non-respect des mesures de distanciation dans les transports en commun. Il est donc important – et je pense que c'est un objectif que nous partageons – de favoriser les déplacements alternatifs, qui sont le vélo ou la marche à pied.

La Métropole a programmé 77 kilomètres d'aménagement d'ici septembre, ce qui est un effort important, qui, nous espérons, pourra être complété avec les propositions des associations, des communes, voire des arrondissements.

Je voulais aussi ajouter qu'il faudra faire respecter ces aménagements. Nous attendons que la Police municipale œuvre bien dans ce sens.

En ce qui concerne les piétons, il y a encore à Lyon beaucoup trop de trottoirs étroits au droit des commerces, qui ne permettent pas un croisement aisé des passants et des personnes qui font la queue. Dans ce cas, un espace supplémentaire devrait être pris sur la voirie, par exemple en supprimant du stationnement, pour permettre une circulation sécurisée des piétons. C'est aussi de votre ressort d'autoriser la suppression de ce stationnement. Il faut aussi étudier la même chose aux abords des écoles.

Dans ce domaine, nous partageons, contrairement à d'autres, la décision de rendre à nouveau payant le stationnement à Lyon à compter du 11 mai, pour éviter un flux de voitures qui pourrait congestionner la ville et aussi dégrader fortement la qualité de l'air.

Enfin, le soutien aux structures culturelles. Nous avons déjà évoqué la crise qui affecte déjà et qui va fortement affecter les acteurs culturels. Merci aux pratiques solidaires de certains, qui ont mis en ligne beaucoup de ressources artistiques utiles en cette période de confinement. Nous demandons à la Ville comme à la Métropole la mise en place d'un fonds d'urgence pour ces acteurs locaux, aussi bien pour les structures qui dépendent de subventions publiques que pour celles dont le modèle économique repose sur des recettes propres, le mécénat ou la billetterie. Des mesures doivent être prises en concertation avec ces acteurs, pour que la vie culturelle reprenne dans de bonnes conditions de protection sanitaire, autorisant la réouverture progressive de lieux et de petites formes d'intervention culturelle.

Je terminerai sur la question de l'aide sociale et de la solidarité. Cela a déjà été dit par de nombreux intervenants, la crise économique va engendrer des pertes de revenus, des pertes d'emplois et les aides sociales et subventions aux associations vont devoir être renforcées. Ce sera certainement le cas pour le CCAS qui devra renforcer ses aides.

Enfin, nous sommes d'accord sur le fait que la Ville – c'est inscrit dans la délibération – devra conserver une capacité d'investissement, étant donné les enjeux de transition écologique et énergétique, mais nous ne voulons pas une relance de l'activité comme celle du monde d'avant. Nous pensons qu'il faut une relance des activités qui soit vraiment respectueuse de l'environnement. Les enseignements de la crise nous enjoignent à faire face aux véritables enjeux qui sont devant nous, qui sont liés également à la crise sanitaire, c'est-à-dire la préservation du climat et de la biodiversité.

J'ai terminé et notre groupe votera cette délibération.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien, Madame CHEVALLIER.

Quelques précisions.

D'abord, par rapport à votre lettre, vous me dites que, sur les marchés, il faut limiter aux producteurs, c'est ce que nous avons fait pour la reprise, mais n'oubliez pas, allez voir les marchés comme La Duchère par exemple, qu'un certain nombre de personnes sont des distributeurs sur les marchés et que c'est leur gagne-pain, et qu'ils n'ont pas d'autre métier que celui-là. C'est le métier le plus facile peut-être à exercer et, croyez-moi, nous irons ensemble après le déconfinement voir un grand marché de La Duchère et vous verrez de qui je parle. Je crois qu'il est fondamental que nous puissions continuer à leur offrir des perspectives.

Sur les jardins partagés, je ne comprends pas quel est le problème, car nous n'avons jamais interdit. Je ne sais pas comment s'est répandu ce bruit, mais, du point de vue de la Mairie centrale, nous n'avons jamais interdit, pourvu effectivement qu'il y ait les gestes barrières et la distanciation entre les personnes.

Sur les axes que vous évoquez (aménagement cyclables temporaires, etc.), nous sommes tout à fait d'accord. C'est pour cela que j'ai demandé, rue Édouard Herriot, que l'on enlève les bacs. Sur les propositions, je crois que Monsieur Alain GIORDANO et les services de la Ville ont été encore plus audacieux que ne l'était la Métropole de Lyon. Je crois donc qu'il y a matière à travailler ensemble.

Sur les écoles, je me suis exprimé et, croyez-moi, pour ce qui concerne le nettoyage, l'état sanitaire, nous ferons ce qu'il faut.

Sur les décrocheurs scolaires, c'est évidemment une de nos cibles prioritaires. C'est pour cela que nous allons accueillir des élèves qui ne sont pas nécessairement dans la première priorité parmi ceux que nous voulons mettre dans nos écoles, parce que nous savons que, pour eux, c'est fondamental. On ne les raccrochera pas au mois de septembre, c'est maintenant que l'on peut le faire.

Merci à vous.

Je passe maintenant à Madame RABATEL.

Mme RABATEL Thérèse, Adjointe : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

Nous vivons une crise, voire une catastrophe, sanitaire, humaine, économique, sociale, comme nous n'imaginions pas en connaître une aussi intense dans nos pays riches, mais nous sommes rattrapés par notre mal développement, basé sur l'impréparation à une telle crise sanitaire et par l'exploitation à courte vue, mais à long et grand profit pour quelques-uns : exploitation de la terre, des animaux, des végétaux et des êtres humains.

Nous devons prendre conscience que la situation n'est pas une surprise, que de nouveaux virus se sont développés ces dernières années, que l'alerte a été donnée par de nombreux scientifiques et politiques. Le monde sauvage à la fois se réduit et se rapproche de nous et les conséquences en sont et en seront désastreuses.

Beaucoup disent qu'il faudra un autre monde demain, c'est une évidence. Cela suppose une prise de conscience généralisée, de l'éducation, de la discussion démocratique et bien évidemment des rapports de force politiques à construire, de l'unité à réaliser, dans la clarté, mais avec un esprit ouvert et constructif. Nous en sommes encore loin, hélas !

L'économie de prédation, l'économie artificielle, la finance, la bourse et ses traders, les mafias diverses, le pillage lucratif des forêts du sol, du sous-sol et de l'air que nous respirons devront être remis en cause et cela ne se fera pas facilement.

Les puissants sont puissants. Nous devons donc nous mobiliser nombreux, sans compter notre politique sanitaire du quotidien et de l'urgence à revoir, renforcer, organiser autrement et en amont des crises, et la politique industrielle française à rebâtir et relocaliser pour partie, en prenant en compte les besoins de notre population. Quelle rude leçon subie ces temps-ci sur nos manques industriels !

En attendant, nous devons répondre à la situation violente dans laquelle nous sommes et la Ville de Lyon s'active depuis des semaines pour sa population.

Le rapport que nous allons voter décrit une large partie des actions entreprises. La Ville couvre ainsi toutes ses compétences et s'intéresse spécialement à la relance de l'économie et aux personnes vulnérables ou fragilisées par les conséquences de la pandémie. Les deux sont nécessaires.

Le groupe Lyon Gauche Solidaires tient à remercier le Maire et l'ensemble des élus engagés dans cette bataille inédite et très concrète, mais aussi bien sûr le Directeur général des Services de la Ville de Lyon et ses adjoints, qui ne comptent ni leur peine ni leurs horaires extensifs.

Nous remercions aussi vivement nos agentes et nos agents qui sont en télétravail ou qui s'activent directement au contact de la population.

Merci à nos femmes de service dans les écoles et les crèches, qui ont accueilli les enfants des soignants ou de la police, aux employés du CCAS, qui sont restés auprès des personnes âgées, dans nos EHPAD et nos résidences où nous avons eu peu de décès.

Merci à nos policières et policiers municipaux en lien avec la population, à nos agents d'accueil du service d'état civil, etc.

On peut dire que le service public a rempli son rôle de service au public et souvent courageusement.

Je tiens à souligner, en tant qu'Adjointe déléguée à l'égalité femmes-hommes, que les femmes sont spécialement au front, que leurs soi-disant « petits boulots » sont des boulots d'utilité incontournable pour la vie quotidienne de notre cité.

Il sera très important, Monsieur le Maire, de traduire notre reconnaissance, spécialement aux agents et agents présents en première ligne pour assurer les services publics essentiels, par une prime significative.

Le groupe Lyon Gauche Solidaires approuve le fait que le déconfinement se fasse très progressivement sur la ville. C'est le plus sécurisant. Nous devons aller lentement pour tirer des enseignements de ce qui est fait, rectifier si besoin, découvrir en marchant des problèmes non repérés à l'avance. Pour ce faire, nous insistons aussi sur *[Inaudible]*. J'étais en train de dire que le dialogue, la coconstruction seront la meilleure façon d'établir la confiance et d'être les plus efficaces. L'adhésion de la population aux modalités de déconfinement et de lutte contre la maladie est indispensable. C'est le moyen de notre réussite commune.

Il sera aussi très important d'informer encore de toutes les façons. Les élus reçoivent nombre de questions qui en disent long sur le besoin. Le site lyon.fr a été constamment mis à jour et complété, et c'est très bien. Faire un mail aux parents d'élèves comme vous l'avez fait, Monsieur le Maire, est aussi très opportun. Nous diffuser des affiches ou publier un *Lyon Citoyen* allégé, comme notre groupe vous l'a demandé, serait nécessaire aussi, car la fracture numérique fait que tout le monde ne va pas sur lyon.fr, et aussi car nous devons continuer à faire de la pédagogie avec la population pour lutter contre le virus.

Il faudra aussi rétablir un fonctionnement démocratique normal dès que possible. Ce retour à la normale n'est pas une question de légalité, car l'ordonnance de l'État y pourvoit, mais c'est un besoin politique.

Nous apprécions, Monsieur le Maire, votre décision d'accélérer les subventions à diverses associations culturelles et de solidarité. C'est vital.

La Ville de Lyon est attentive toutes ces semaines aux personnes vulnérables pour des raisons diverses de santé, d'âge, de précarité financière. Je profite de ce moment télévisé – si l'on a encore eu le courage de nous écouter jusqu'à maintenant – pour redire aux personnes en situation de handicap de s'inscrire sur le fichier du Plan Canicule pour être enfin appelées par nos agents, comme cela a été le cas tous ces jours pour les personnes âgées. On ne parle pas assez du fait que les personnes handicapées peuvent aussi s'inscrire sur le Plan Canicule.

Ces dernières semaines, j'ai aussi été très attentive et nous avons été très attentifs à la question des violences faites aux femmes et aux enfants, renforcées par le confinement. Mon groupe Lyon Gauche Solidaires et moi-même, Adjointe sur ce sujet, nous vous demandons, Monsieur le Maire, de rester en alerte, y compris après le déconfinement, car nous craignons, lorsque les familles s'ouvriront, la découverte de problèmes passés inaperçus. La Ville devra donc renforcer son soutien aux associations qui en exprimeront le besoin.

J'en profite également pour remercier vivement les associations avec lesquelles nous travaillons journalièrement : VIFFIL, Le Mas, le [Inaudible] et le Planning familial, qui ont fait et qui font leur maximum pendant toute cette période quotidiennement.

L'école est aussi un lieu où les enfants expriment souvent leurs joies et leurs peines. Notre service médicosocial éducatif sera très attentif aux situations préoccupantes qui pourront se faire jour. C'est une fierté d'avoir gardé ce service, rare dans les autres villes de France.

Pendant la fermeture des écoles, de nombreux enfants n'ont pas pu bénéficier de la restauration scolaire, qui représentait pour les familles les plus démunies un des seuls repas complets équilibrés. On aurait pu maintenir le versement de l'aide sociale à la scolarité pendant le confinement et en profiter pour élargir son accès aux minima sociaux. Il n'est pas trop tard pour le faire.

La question de l'alimentation est de fait un problème majeur du confinement. Nous ne polémiquerons pas sur la question des marchés, nous comprenons les décisions prises et nous retiendrons le travail réalisé pour aider les producteurs locaux avec la distribution de paniers payants, mais aussi de paniers gratuits par le CCAS pour des personnes démunies, donc des personnes handicapées, je l'ai vérifié.

Nous apprécions aussi beaucoup que la Ville ait sollicité les acteurs de l'économie sociale et solidaire sur les circuits courts et bio. La Ville doit de plus soutenir fermement et au long cours encore les épiceries sociales et solidaires, qui s'occupent des personnes en précarité, dont le nombre va encore augmenter, car la crise va durer, avec son lot de chômage partiel et total.

La question des déplacements sera bien sûr une question majeure du déconfinement. Nous soutenons l'idée de faciliter l'usage du vélo, qui sera plébiscité par les habitants, de même que la marche à pied. Faire des rues dédiées aux vélos sera une bonne expérience et cet urbanisme appelé tactique, transitoire en principe, servira, nous l'espérons, à conforter plus solidement les modes actifs en ville. Merci de réaliser d'ailleurs rapidement des cartes de ces rues dédiées pour les utiliser facilement.

Nous souhaitons aussi que l'État se presse de publier les décrets permettant le forfait mobilité pour nos agents, afin qu'ils se déplacent à coûts réduits, au choix à vélo ou dans les transports en commun.

Concernant le logement enfin, nous espérons que la trêve hivernale reportée empêche les expulsions au minimum jusqu'à la fin de l'état d'urgence sanitaire. Il faudrait que la Ville incite les bailleurs sociaux à réduire ou à supprimer les loyers de familles ou de personnes en grande difficulté. On sait que les finances des bailleurs sociaux ont été mises à mal par l'État, par la réduction de l'APL, et cela est donc à étudier par les Conseils d'administration des bailleurs sociaux, mais nous en faisons quand même la demande. Nous alertons sur le sujet. Surtout, Ville et Métropole doivent construire plus de logements sociaux, dont des logements très sociaux. Le besoin reste et il sera encore plus énorme.

Je termine en souhaitant que la vigilance minutieuse et quotidienne de nous tous et toutes reste forte, pour nous, pour les autres, pour les soignants. Cette crise n'est pas une parenthèse, elle est un signal grave des risques que nous encourons. L'heure n'est pas à l'assouplissement des normes environnementales et du droit du travail. L'heure est à la réflexion et à la mobilisation pour tirer du mieux de cette expérience de vie douloureuse.

Nous votons sans hésiter cette délibération.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci bien, Madame RABATEL.

Quelques mots pour répondre à quelques-unes de vos interrogations.

D'abord, pour les personnels, je vous remercie de ce que vous avez dit pour la Direction générale, qui a accompli dans ces moments un travail tout à fait fondamental. Pour les agents qui sont en première ligne, nous aurons une prime de 1 000 euros. Nous pouvons l'annoncer aujourd'hui. Certains d'ailleurs sont en train de travailler dans les grands salons pour confectionner des masques en tissu et ils en ont fait 30 000 depuis deux jours. C'est aussi quelque chose d'extrêmement important. Ils sont plus de 100 dans les salons aujourd'hui et demain. C'est formidable. On peut les applaudir, de même que les mouvements d'éducation populaire qui ont fait la même chose et qui nous ont aidés de manière extraordinaire.

Sur le reste, sur les violences faites aux femmes, je suis d'accord, il faudra après le 11 mai regarder ce qui se passe, parce que nous verrons – les appels le montrent aujourd'hui – qu'il y a eu une augmentation assez extraordinaire du fait du confinement et que cela ne se voit pas, mais cela se verra demain.

Sur les marchés, vous avez dit : « Je ne veux pas polémiquer. » Pour indiquer quelle est la difficulté : sur le marché de la Croix-Rousse, nous avons mis six agents de la DECA, deux agents de sécurité et vous avez peut-être vu les images, ce n'était pas dans les normes admises. Si nous ouvrons tous nos marchés aujourd'hui, ce serait ingérable, il faudrait des milliers de personnes pour faire respecter évidemment les normes sanitaires. Nous ne pouvons donc pas le faire.

Merci à vous aussi de votre engagement et nous nous excusons pour les lettres qui étaient restées un peu oubliées. Merci à vous.

Madame PICOT.

Mme PICOT Myriam, Maire du 7^{ème} arrondissement : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Mon intervention sera faite à deux voix, je laisserai Sylvie PALOMINO évoquer les écoles et l'aide aux familles précaires.

En ce début d'intervention, je souhaite m'associer à l'ensemble des intervenants et saluer toutes celles et ceux qui se mobilisent depuis de longues semaines pour combattre la pandémie.

Je tiens également à mon tour à remercier les agents de nos collectivités et bien sûr tout particulièrement, comme vient de le faire Thérèse RABATEL, les agents de la Ville de Lyon.

Il fallait trouver un nécessaire équilibre entre respect du confinement et continuité du service public. Nous l'avons atteint grâce à la responsabilité, à la volonté et à l'adaptabilité de chacun.

La Ville avait engagé une réflexion sur le télétravail. Les circonstances ont permis son déploiement pour beaucoup. Cette expérimentation large devra nous conduire, élus et personnels, à réfléchir à l'évolution des pratiques de notre institution. Néanmoins, le télétravail n'est pas possible pour tous les agents. Je pense notamment à celles et ceux qui doivent braver quotidiennement les risques de contamination. Ils remplissent leur devoir avec abnégation. Ils sont l'honneur du service public. Ils font honneur à la Ville de Lyon. À chacun, un grand merci.

Cette crise ébranle et questionne nos modes de fonctionnement, notre manière d'habiter la ville, notre environnement, nos déplacements, mais aussi nos besoins réels et essentiels.

En tant qu'élus, nous avons pour mission de prendre les mesures nécessaires pour participer à la lutte contre le virus, sécuriser nos concitoyens, leur permettre d'accéder aux services nécessaires et ainsi surmonter cette période difficile.

À ce titre, nous avons été particulièrement sollicités pour une réouverture plus large des marchés. Dès le 27 mars, une majorité d'arrondissements vous avait saisi des demandes pressantes des habitants, Monsieur le Maire, Madame l'Adjointe déléguée au Commerce.

Depuis cette semaine, enfin, nous retrouvons un ou deux marchés dans chacun de nos arrondissements.

Leurs étals permettent à la fois :

- Aux habitants tout d'abord, d'accéder aux produits frais de première nécessité à prix raisonnable. Nous avons pu constater, malheureusement, une hausse du coût de la vie, entre augmentation des prix et baisse des ressources des ménages, suite à la mise en œuvre du chômage partiel. Mais c'est aussi un enjeu sanitaire. Les conditions de sécurité sont parfois plus difficiles à faire respecter dans les supermarchés et les supérettes ;
- À de nombreux producteurs locaux ensuite de retrouver une activité nécessaire à leur survie, car tous ne peuvent pas adhérer aux circuits de distribution mis en place ;

- Enfin, on ne les a pas citées, mais je voudrais évoquer les épiceries de quartier. Elles nous demandent, elles aussi, la réouverture des marchés. Certaines ont dû fermer, car elles n'étaient plus en capacité de gérer le flux de clients et ont préféré proposer des drives. D'autres, qui avaient fait le choix d'un retrait de commandes dès l'annonce du confinement n'ont pas pu répondre à toutes les demandes qui leur parvenaient.

Nous pensons également que des marchés plus nombreux, toujours de taille réduite, réservés en priorité aux producteurs, mais pas seulement, sont des marchés moins saturés et plus faciles à sécuriser. J'ai pu le constater ce mardi place Saint-Louis. J'ai vu combien les habitants et les commerçants étaient heureux de se retrouver et respectaient les consignes qui leur étaient données.

Vous avez cité les nouveaux marchés que vous alliez rouvrir. Je constate que ce choix a été fait sans concertation. Dans le 7^e, les habitants demandent la réouverture de Jean Macé, j'en ai informé votre Adjointe au Commerce, vous choisissez Marie-Madeleine Fourcade.

M. LE MAIRE : Mais non, enfin !

Mme PICOT Myriam, Maire du 7^{ème} arrondissement : Enfin, je voudrais dire quelques mots du nécessaire renforcement du rôle de proximité des Mairies d'arrondissement. La crise nécessite bien évidemment des prises de décisions rapides et efficaces pour faire face à l'urgence et vous nous l'avez rappelé, mais elle nécessite aussi un maillage plus précis, plus proche du territoire et des habitants.

Monsieur le Maire, vous avez d'ailleurs rappelé ces derniers jours au gouvernement et dans la presse le rôle central des communes dans la réussite du déconfinement. Nous vous rappelons celui des Mairies d'arrondissement.

Nous autres, Maires et élus d'arrondissement, sommes tous les jours au contact avec les habitants, avec les associations, avec les commerces ou les entreprises. Nous sommes le réceptacle de leurs questions, parfois urgentes et, pourtant, nous sommes trop souvent démunis.

Au contraire, nous devons être davantage en mesure d'y répondre. Nous devons surtout être en capacité d'agir plus finement, de déconcentrer les politiques municipales pour les rendre plus fluides, mieux adaptées à chaque situation.

On le voit notamment avec la problématique des masques. Les Mairies d'arrondissement auraient formé un relais efficace et précis pour identifier les points de distribution nécessaires si elles avaient été associées à la préparation.

Bien sûr, la concurrence fait rage entre les pays, entre les collectivités, pour commander des masques et nous comprenons que les livraisons soient parfois incertaines, mais l'organisation de la distribution aurait mérité une meilleure anticipation. L'appel à volontaires, lancé ce mardi seulement, s'il est nécessaire, s'ajoute aux craintes des habitants, qui vont devoir se déplacer pour retirer les masques proposés par la Ville. La priorité est maintenant d'éviter l'engorgement de ces lieux de distribution.

Monsieur le Maire, chers collègues, il est temps de permettre à nos arrondissements de jouer un rôle plus important dans la gestion de cette crise, un rôle renforcé, précurseur d'un nouveau mode de gouvernance. C'est le vœu que formule le groupe Progressistes et Républicains.

Je vous remercie et je demande à Sylvie PALOMINO de compléter mon intervention sur la question des écoles.

Merci.

M. LE MAIRE : Madame PALOMINO.

Mme PALOMINO Sylvie : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

La période de crise sanitaire que nous vivons accentue la précarité d'un certain nombre de familles. Vous l'avez, pour certains, évoqué tout à l'heure. La nécessité du confinement dissimule de nombreuses difficultés et souffrances pour les concitoyens les plus fragiles. Elles sont renforcées par les difficultés économiques : baisse de revenus, perte d'emplois, comme vous l'avez, Monsieur le Maire, évoqué.

Avant le confinement, les enfants de ces familles aux revenus modestes bénéficiaient de la restauration scolaire de la Ville de Lyon pour un tarif modique. Pour certains enfants, c'est le seul repas équilibré de la journée. Cela fait maintenant près de deux mois que la restauration scolaire a cessé de fonctionner et nous avons des inquiétudes quant à la situation de ces familles.

Monsieur le Maire, vous avez accepté d'intégrer à cette délibération l'amendement d'aide aux familles les plus vulnérables, proposé par notre groupe et je vous en remercie. Les familles dont le quotient familial est inférieur à 312 euros bénéficieront d'une aide de la Ville de Lyon dans des modalités expliquées dans cet amendement. Cette aide sera versée sur la durée qui correspond aux deux mois du confinement.

Je tiens particulièrement aussi à remercier Guy CORAZZOL, Adjoint à l'Éducation, pour le travail réalisé à votre demande pour la réouverture des écoles de la Ville de Lyon. Je le félicite pour sa capacité de concertation et de communication auprès des représentants de directeurs d'école, de parents d'élèves, d'adjoints d'arrondissement, pour préparer au mieux la réouverture des écoles. Il s'agit là d'une mission importante réalisée en lien avec la Direction générale, les équipes de la Direction de l'Éducation, de la Direction des Territoires, que je remercie vivement, des associations d'éducation populaire aussi associées à l'école, pour proposer un dispositif global, efficace, adapté, évolutif et assurant la sécurité sanitaire des enfants et des adultes encadrants.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien, Madame PALOMINO.

Quelques mots.

Je suis d'accord avec ce que vous venez de dire, Madame PALOMINO. Vous voyez, moi, j'ai le souci de l'intérêt général. Lorsque votre groupe présente un amendement et qu'il me semble bon, je ne dis pas : « Je vais le refuser, parce qu'il a été présenté par votre groupe. » Je le reprends, parce que je crois que nous devons agir pour la collectivité.

Mais lorsque j'entends Myriam PICOT, je me dis comment avons-nous pu être ensemble pendant si longtemps et avoir les mots qu'elle emploie ? Lorsqu'elle dit : « Monsieur le Maire, nous vous avons demandé de rouvrir les marchés le 27 mars. » Excusez-moi, ce n'est pas être progressiste et républicain, c'est être démagogue, parce que si nous avions rouvert les marchés le 27 mars, il y aurait eu des centaines de décès supplémentaires dans notre agglomération ! Et moi, je ne supporte pas la démagogie.

Quand j'entends qu'un certain nombre disent, dans leur arrondissement : « Mais oui, tout cela, c'est la faute de Gérard COLLOMB ! » Eh bien, je l'assume, parce que, moi, j'ai le sens de l'intérêt général !

Et lorsque j'ai proposé cette mesure, un certain nombre de vos amis ne voulaient pas la signer, au début, la lettre que j'ai écrite. Ils ont été obligés, parce que l'on ne peut pas, par exemple, être médecin et dire qu'il faut rouvrir les marchés alors que la pandémie est à son plus haut et que les lits d'hôpitaux sont complets !

Voilà, je passe la parole à Monsieur CUCHERAT.

M. CUCHERAT Yann, Adjoint : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

Permettez-moi de prendre la parole au nom des groupes Lyon Centristes et Indépendants, Lyon Écologie et Citoyens, Centre Démocrate et Socialiste, Radical et apparentés au sujet de cette délibération.

Il est indiscutable que cette crise sanitaire très grave bouleverse nos références habituelles. Nous reprendrons et nous l'espérons le plus vite possible une vie que nous pourrions qualifier de normale, mais ne nous y trompons pas, nous devons tirer des enseignements de cette pandémie, qui n'est que le reflet de nos excès et de nos failles.

Il faudra revisiter profondément nos modes et usages et nous interroger sur nos conceptions et idéaux de société. Le temps d'avant n'existera plus.

À partir de ce constat irréfutable, je crois que nous devrions surtout et avant toute chose faire preuve d'une grande humilité.

Nous ne savons pas exactement comment le monde va se relever, comment nous allons collectivement dépasser cette grande crise, faire face aux multiples incertitudes concernant l'économie, l'emploi, la situation sociale des plus fragiles, la situation sanitaire de notre pays.

Ce que nous savons en revanche, c'est que cette crise a révélé l'efficacité de la proximité, la force du niveau local et tous les maires et élus de France se sont mobilisés pour répondre à l'urgence.

Monsieur le Maire, vous l'avez rappelé, vous avez instauré avec les Adjointes et les services de la Ville de Lyon une cellule de gestion de crise au quotidien. Cela a permis la prise de décisions rapides, l'anticipation et la concertation avec les acteurs de terrain et experts en capacité de proposer des solutions pertinentes.

Nous voulons mentionner à nouveau l'excellent travail des élus, des différentes administrations et des agents de la Ville de Lyon, qui ont su s'adapter et créer les conditions d'un travail collectif avec les autres collectivités et les services de l'État.

Dès l'annonce des mesures de confinement, la Ville de Lyon, dans le cadre de son Plan de Continuité d'Activité, a pris les mesures adéquates, de sorte que les missions de service public ne soient pas interrompues, et ce, dans le strict respect de la sécurité des personnels.

Le télétravail, qui était en phase d'expérimentation, a notamment fait l'objet d'un déploiement accéléré pour permettre aux agents de poursuivre leur activité.

Le pilotage de la cellule de crise s'est installé sur la base de besoins identifiés. Un appel à volontaires ciblé a été lancé afin de recenser les agents susceptibles d'être rapidement opérationnels et nous ne saurons jamais assez les remercier tant les besoins en question étaient très nombreux.

120 agents municipaux se sont par exemple mobilisés, en plus des personnels enseignants et associatifs, pour encadrer durant toute la période de confinement la moyenne de 256 enfants des personnels soignants, accueillis à l'école tous les jours, y compris les mercredis et les week-ends pour certains.

Nous pouvons également citer les nombreuses crèches restées ouvertes.

Une moyenne de 360 familles a été contactée chaque semaine par les assistantes sociales et infirmiers, en lien avec les médecins scolaires.

Dans le cadre de la continuité pédagogique à distance, la question de la fracture numérique a émergé pour de nombreux enfants, notamment dans les quartiers prioritaires. Vous l'avez dit, Monsieur le Maire, la Ville a fait don d'anciens ordinateurs et confié à l'association WeeeFund, en partenariat avec Emmaüs Connect, la mission de les reconditionner et de donner accès à une connexion Internet à 200 élèves de classe élémentaire.

Notre collectivité a su développer de nouveaux vecteurs de solidarité, afin de soutenir et d'accompagner les plus fragiles d'entre nous.

Près de 9 000 seniors de plus de 75 ans ont par exemple été appelés ces dernières semaines. Cette opération de grande ampleur a été rendue possible grâce au renfort de près de 200 agents, issus de très nombreuses directions de la Ville.

Le CCAS a mis en place un partenariat avec plusieurs associations et la Banque alimentaire, afin d'aller à la rencontre du public de rue. De nombreux services de la Ville coopèrent à cette mission en ouvrant les fontaines, en branchant des bornes pour les téléphones ou encore en rendant accessible le gymnase Bellecour pour un accueil de jour.

Des associations comme la Croix Rouge, le Samu social et le réseau Mieux Vivre Sa Santé ont été des partenaires forts de cette action et nous les remercions comme toutes les autres.

Nous pouvons également citer parmi les mesures mises en place la réactivité dont la Ville a fait preuve pour créer des centres Covid et de collecte de sang dans les maisons médicales de garde et salles SOS Médecins, en lien avec les Mairies d'arrondissement, réactivité très appréciée par les médecins.

La Ville a également lancé la plateforme « Lyon Voisins solidaires » pour venir en soutien à ceux qui nous entourent. L'élan de solidarité a été puissant.

Pour répondre à la fermeture des marchés, la Ville de Lyon a organisé des circuits de mise en relation innovants entre producteurs et consommateurs et permis des livraisons à domicile au moyen de partenariats avec la Poste ou encore des commerçants, ces circuits courts devant désormais et autant que possible devenir des habitudes de consommation quotidiennes.

Afin de limiter l'impact de la crise et de conforter la capacité de résilience des filières les plus durement touchées (commerce non alimentaire, culture, loisirs, tourisme, événementiel et tant d'autres), la Ville a engagé plusieurs mesures exceptionnelles, telles que la gratuité de loyers, les exonérations de redevance d'occupation commerciale du domaine public ou encore un abattement au montant de la taxe locale sur la publicité extérieure.

Depuis le début du confinement, un lien étroit a été conservé avec l'ensemble du réseau de commerçants, par le biais de points téléphoniques réguliers afin de répondre à leurs besoins en période de crise, mais également de préparer la reprise progressive de leur activité.

Notre collectivité apporte également son concours aux associations et aux structures culturelles, en se mobilisant notamment sur les vides juridiques ouverts par les ordonnances pour accompagner les organisateurs de spectacles annulés ou venir en aide aux structures subventionnées. Il nous faudra évidemment poursuivre notre effort dans la durée pour les aider à reprendre pied.

Je ne reviendrai pas sur le sujet des masques, mais on comprend si bien son importance. Je souhaite cependant mettre l'accent sur l'aide apportée par les associations et les volontaires, qui ont répondu présents pour découper et distribuer tous ces masques.

Nous le voyons bien, la Ville de Lyon a agi, a mobilisé toutes les énergies pour faire face à cette pandémie.

L'ensemble des mesures d'urgence proposées dans cette délibération était indispensable. Elles ont un coût bien sûr, mais la bonne santé financière de notre Ville devrait tout de même nous permettre de préserver une forte capacité d'investissement, un enjeu essentiel pour garantir les conditions d'une relance de l'activité économique et de l'emploi sur le territoire.

Cette crise sanitaire met à l'épreuve notre humanité et notre bon sens, mais elle questionne aussi nos responsabilités individuelles et collectives. Elle nous confère le devoir et l'obligation de repenser en profondeur nos modes de fonctionnement et nos usages quotidiens. Ce qui nous semblait vrai et juste avant ne le sera pas forcément après.

Dans ces conditions, il me semble que les premiers à devoir faire preuve de solidarité et de bienveillance sont les responsables politiques que nous sommes. L'épidémie est loin d'être endiguée. Nous ne savons pas dans quelle proportion elle pourrait redémarrer et notre vigilance commune doit être réelle. En face des pertes inestimables que le virus a causées, dans les circonstances traumatisantes que nous connaissons, les plaies seront nombreuses. Il faudra du temps pour les cicatriser et remettre notre société debout.

Pour y répondre, nos groupes en appellent à la solidarité et à l'unité, qui sont les conditions essentielles de notre réussite.

Merci.

M. LE MAIRE : Merci, Monsieur CUCHERAT.

Il est exactement 20 heures, nous pensons ensemble aux soignants et à tous les personnels de nos hôpitaux. Merci à eux.

Applaudissements.

Avant de passer au vote, nous avons un premier amendement que j'avais accepté et que j'avais simplement modifié de manière à ce qu'il soit juste juridiquement. Il prévoyait effectivement, comme l'a dit Madame PALOMINO, une aide pour les enfants des familles les plus en difficulté. C'est évidemment sur les critères sociaux que nous nous fondions.

Monsieur Pierre BÉRAT m'a proposé de son côté de pouvoir étendre cet amendement aux enfants des écoles privées, qui sont sous les conditions de ressources semblables à ceux de l'école publique. Je l'accepte et je vais donner la parole à Monsieur BÉRAT pour qu'il s'exprime si vous en êtes d'accord.

Monsieur BÉRAT.

M. BÉRAT Pierre : Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, cet amendement qui va dans le bon sens pour tenir compte des difficultés sociales accrues pendant le confinement nous semble devoir être étendu y compris aux enfants qui se trouvent dans l'enseignement privé sous contrat et qui ont les mêmes conditions de ressources. Cela nous semble être une mesure d'équité et générale et vous savez que les établissements privés sous contrat ont également une politique sociale d'accueil des enfants. Il serait donc normal d'étendre le dispositif, d'où notre sous-amendement.

Je profite de la fin de mon intervention pour deux points très rapides par rapport aux réponses qui ont été faites.

Sur la mesure de température à l'école, il existe évidemment des solutions plus simples que les portiques et moins coûteuses.

Deuxièmement, sur l'identification des personnes fragiles, franchement, vous devriez regarder les remarques que j'ai pu faire. Quand j'entends Madame RABATEL inviter les gens à s'inscrire sur le Plan Canicule, je ne suis pas sûr qu'en matière de communication, le message soit très clair pour toutes les personnes fragiles dans ce contexte de crise Covid-19. Je pense donc qu'il faudrait revoir un peu l'ensemble du dispositif de prise en compte des personnes fragiles.

Je vous remercie.

M. LE MAIRE : Merci bien.

Je vais faire voter l'amendement qui résulte à la fois de celui présenté par Madame PALOMINO et de celui présenté par Monsieur BÉRAT, qui sont fusionnés. Évidemment, ce sont les mêmes conditions de ressources des familles. Je vais mettre cet amendement global aux voix. Vous avez une minute pour voter.

(Vote électronique, 65 pour et 1 ne prend pas part au vote.)

(M. REMY ne prends pas part au vote)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Je mets à présent la délibération dans son ensemble aux voix. Vous avez une minute.

(Vote électronique, 65 pour et 1 abstention.)

(Abstention de Mme GRANJON)

(Adopté)

2020/5496 - Modification du tableau des effectifs

Rapporteur : M. CLAISSE Gérard

M. LE MAIRE : Nous allons passer maintenant au dernier dossier, qui nous est présenté par Monsieur Gérard CLAISSE.

M. CLAISSE Gérard, rapporteur : Monsieur le Maire,

Chers collègues,

C'est la dernière délibération, une délibération un peu hors sol par rapport à notre fil rouge conducteur qu'a été cette crise sanitaire inédite qui traverse notre pays et notre ville. Je vais essayer d'atterrir à nouveau sur le sol et notamment dans le cadre de cette crise sanitaire pour vous parler un peu de RH, mais juste avant, pour ceux qui nous suivent, qui suivent notre Conseil municipal, leur indiquer que cette délibération est une délibération récurrente, que nous examinons à chaque Conseil municipal, qui permet d'autoriser les créations d'emplois, les suppressions d'emplois, les modifications d'emplois qui peuvent être liées à des créations d'équipements, d'écoles, des crèches, des gymnases, voire à des réorganisations de services. Tout cela est indispensable dans le monde d'aujourd'hui et sera tout aussi indispensable dans le monde d'après le coronavirus. Ce sont réellement des délibérations qui sont indispensables pour le fonctionnement de notre Administration.

En deux mots, celle-ci prévoit 16 créations de postes, 1 création-suppression, 28 évolutions de postes. Pour revenir au sujet qui nous préoccupe, parmi l'ensemble de ces évolutions (créations, suppressions, évolutions de postes), 12 concernent la Direction aux Ressources humaines. Ce sera l'occasion pour moi de vous parler de la manière dont nous avons accompagné les agents pendant la période de confinement.

Le mot-clé pendant cette période de confinement a été celui de la protection des agents, d'abord la protection sanitaire des agents sur le terrain pour commencer. À la fois, il existe des actions de sensibilisation aux gestes barrières, au maintien de la distanciation physique, la fourniture d'équipements de protection (masques, charlottes, surblouses, gants, gel hydroalcoolique, lunettes de protection), la désinfection des locaux, etc. Tout ceci a été mené, et je tiens à le souligner, par une mobilisation permanente de notre Direction aux Ressources Humaines, des directions opérationnelles, de notre réseau de préventeurs et de la médecine préventive. Je voulais les saluer.

Protection sanitaire d'abord, protection économique de nos agents ensuite, avec le maintien du pouvoir d'achat de nos agents. Nous avons en effet fait le choix de maintenir tous les éléments de rémunération des agents, ce qui signifie que les agents en autorisation spéciale d'absence ont été payés à 100 % (microcoupure), le paiement de la part employeur, des tickets restaurant, le maintien de leur prime CRM, ce que l'on appelle le CIA – tout cela, ce sont des acronymes qui ne disent pas nécessairement grand-chose à tout le monde, je vais vite – et leur régime de congés d'ARTT. Ces mêmes garanties, je le souligne, ont été apportées à tous les agents sur postes non permanents, et en particulier aux vacataires de l'Éducation nationale entre autres.

Protection économique, mais aussi protection sociale, puisque nous avons traité un certain nombre d'urgences pour des agents qui étaient en situation de précarité. Nous avons mobilisé notre service social, le Comité des Œuvres sociales de la Ville, pour leur attribuer des aides d'urgence.

Protection psychologique enfin, afin de prévenir et de traiter tous les troubles qui peuvent survenir du fait du confinement, du fait de la rupture du lien quotidien au travail, aux équipes de travail, du fait également des violences intrafamiliales, car nous savons qu'elles ont explosé. Le lien a été maintenu avec l'ensemble des agents par leur hiérarchie. La communication interne a créé spécifiquement pour cette crise et diffusé une newsletter hebdomadaire. La Médecine préventive s'est tenue à la disposition de l'ensemble des agents en difficulté et s'est appuyée autant que de besoin sur le réseau des psychologues et des spécialistes qui sont mobilisés régulièrement par la Ville.

Je tiens enfin à souligner que la Direction aux Ressources Humaines avec le concours des délégations a animé chaque semaine une conférence téléphonique avec toutes les organisations syndicales, afin de les informer en permanence de l'organisation des services, de l'évolution de l'organisation des services, pour répondre à leurs interrogations, pour prendre en compte leurs remontées sur tel ou tel dysfonctionnement. Ces réunions hebdomadaires ont été très utiles pour tous. Elles ont été également complétées par de multiples réunions téléphoniques bilatérales ou multilatérales avec telle ou telle direction ou délégation. Je mesure réellement le temps qu'y a consacré l'équipe de Direction générale, dans un contexte de gestion de crise, où, nous le savons tous, les jours et les week-ends pour eux ne comptaient pas assez d'heures et je les en remercie tous très sincèrement.

Je voulais vous donner également quelques ordres de grandeur sur nos 8 500 agents, pour vous dire que 3 000 étaient mobilisés pour assurer la continuité de nos services publics, 1 000 agents ont été présents sur le terrain, pour assurer, nous en avons parlé, l'accueil des enfants du personnel soignant, mais d'autres personnels également, notamment dans nos écoles et nos crèches, pour assurer le service dans nos EHPAD, dans nos résidences pour personnes âgées, cela a été dit, pour assurer la tranquillité publique, le soutien aux plus démunis, par notre CCAS, avec les bains-douches, le restaurant social, la gestion de nos cimetières, qui ont connu une augmentation et un surcroît d'activité, le gardiennage de nos équipements, l'éclairage public. Je ne peux pas tout citer. Etc.

1 000 agents étaient présents sur le terrain, 2 000 en télétravail. Sur ces 2 000 agents, 45 % disposent à ce jour de tous les équipements nécessaires au télétravail. Cela a été dit, un effort considérable a été fourni par la Ville en quelques semaines pour équiper les agents. Les autres travaillent à partir de leurs postes personnels avec souvent à disposition leur messagerie professionnelle. C'est un travail remarquable, je veux le souligner, qui a été réalisé par la DSIT pour équiper en quelques semaines environ 750 agents en postes de télétravail.

Je veux en profiter à mon tour, beaucoup d'entre vous l'ont fait, pour rendre un hommage appuyé à tous les agents de la Ville et de l'ensemble des services publics, qui ont assuré sur le terrain ou en télétravail la continuité de nos services publics. Ils ont tous incarné l'efficacité du service public, mais aussi la solidarité à l'endroit des populations les plus précaires.

Vous venez de confirmer, Monsieur le Maire, à l'instant, le principe du versement d'une prime défiscalisée telle que prévu par le gouvernement pour les agents qui ont été en première ligne, car les premières lignes, ce sont eux pendant cette période de confinement. Les bénéficiaires et les modalités de calcul de cette prime sont en cours d'instruction. Nous aurons bien sûr l'occasion de délibérer sur cette prime en Conseil municipal.

Par ailleurs, les 5 500 autres agents qui n'étaient pas en première ligne, soit sur le terrain, soit en télétravail, ont été placés en autorisation spéciale d'absence, soit pour raisons médicales, soit pour garde d'enfants de moins de 16 ans, soit parce que le métier n'est pas télétravaillable. Ces agents vont redémarrer le travail dès le 11, pas tous, pour une partie d'entre eux. Parmi ces agents en autorisation spéciale d'absence, un certain nombre d'entre eux se sont portés volontaires pour aller aider leurs collègues sur le terrain. Cela a été le cas dans les EHPAD. Cela a été le cas au CCAS. Ils ont participé à telle ou telle initiative citoyenne, associative, telle que la fabrication ou la découpe de masques. Je souhaitais les en remercier.

Voilà les principales informations que je souhaitais partager avec vous sur les mesures de protection et d'accompagnement des agents que nous avons mises en œuvre au cours de cette période de confinement. Nous allons évidemment passer dans cette phase de reprise progressive d'activité, j'aurai peut-être l'occasion de vous en dire deux mots concernant la gestion du personnel suite aux interventions qui vont venir.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci bien.

J'ai une intervention de Madame GRANJON. Alors, Madame PERRIN-GILBERT et nous recherchons Madame GRANJON.

Mme PERRIN-GILBERT Nathalie, Maire du 1^{er} arrondissement : Monsieur le Maire,

Mes chers collègues,

En début de Conseil municipal, plusieurs d'entre nous ont tenu à raison à remercier nos services et nos agents pour leur engagement, qui a permis à notre Ville de continuer de fonctionner tant bien que mal.

Ils l'ont fait avec leurs mots et c'est cela qui est intéressant, tant le langage est révélateur de notre mode de pensée et de voir le monde. Ainsi a été salué, je cite, « notre personnel, du haut au bas de l'échelle », je cite encore, « de la Direction générale des Services aux ATSEM ». Quant à Monsieur GUILLAND des Républicains, il a salué « toutes ces petites mains qui se sont rendues utiles ».

C'est dire si nos représentations verticales et souvent genrées sont tenaces.

« *Le langage comme symptôme* » est le sous-titre d'un court, mais brillant essai intitulé « *L'Hôpital, une nouvelle industrie* », publié en janvier 2020 par Gallimard et écrit par le neurochirurgien, Stéphane VELUT. Dans cet essai, Stéphane VELUT écrit, et je vous lis un très court passage : « *J'exerce la médecine, plus exactement, j'exerce l'une de ses spécialités se rapprochant le plus de l'artisanat ou de ce que l'on nommait jadis un travail manuel. En un mot, je travaille de mes mains depuis 38 ans au sein d'un CHU. Oui, "manuel", locution de nos jours frappée d'insignifiance. Cela ne fait aucun doute, cet outil qu'est la main a perdu de sa noblesse, a perdu son image d'étonnant prolongement du cerveau dont elle est pourtant un langage.* » Je termine donc cette citation.

Mes chers collègues, je retiens cette phrase de cet extrait : « *Cet outil qu'est la main a perdu de sa noblesse.* » Je pense que nous devons restaurer cette noblesse-là. Cela passe par l'expression de notre reconnaissance verbale bien sûr, mais aussi et surtout par des actes.

À ce titre, je regrette que notre municipalité ait contraint l'ensemble de ses agents, y compris ceux et celles justement qui étaient en première ligne à poser 5 jours de congés avant le 10 mai. Ces jours auraient pu être posés, s'ils le souhaitaient, un peu plus tard, hors temps de confinement par exemple ou bien être engrangés sur un compte épargne temps.

En revanche, Monsieur le Maire, la prime de 1 000 euros défiscalisée que vous venez d'annoncer est une très bonne et juste nouvelle. Nous vous en remercions. J'espère que, pour une fois, les élus Les Républicains ne vous reprocheront pas la masse salariale de notre Ville.

Pour conclure, mes chers collègues, nous entendons tous une colère qui gronde, y compris parmi nos agents. Nous l'avons entendue encore cette semaine, à l'occasion du CHSCT ou du Comité technique. Certains parlent d'un monologue social qui a remplacé le dialogue social au sein de notre Ville. Aussi, je souhaite que nous rouvrions un véritable dialogue social, et ce, dans les meilleures conditions. Nous avons besoin les uns des autres et nous devons être solidaires, élus et personnels.

Je vous remercie de votre attention.

M. LE MAIRE : Merci bien.

Madame GRANJON, si nous l'avons retrouvée. Nous l'avons perdue.

Un mot pour Madame Nathalie PERRIN-GILBERT.

Chère Nathalie, vous avez du talent, ne le gâchez pas par un peu de démagogie. Peut-être serez-vous amenée un jour à exercer des fonctions importantes et vous verrez qu'il vaut mieux tenir le langage de la vérité, c'est effectivement toujours mieux reçu.

Lorsque nous parlons de notre personnel du haut en bas de l'échelle, nous avons une égale estime pour les uns et pour les autres. Je vous rappelle que mon père était ouvrier métallurgiste et, croyez-moi, il m'a apporté beaucoup, peut-être plus que les auteurs très intelligents que vous aimez à citer à chaque séance de nos Conseils municipaux.

Merci à vous, en tout cas.

M. CLAISSE Gérard, rapporteur : Quelques éléments de réponse à Madame PERRIN-GILBERT, qui a un peu argumenté sur la sémiologie, les mots, etc. Oui. Ce que révèle la crise, c'est qu'un certain nombre de métiers qui étaient dévalorisés dans notre société se révèlent aux yeux du grand public comme étant des métiers à forte utilité sociale. Je le partage complètement. Beaucoup d'entre nous, s'ils ne l'avaient pas pris en compte jusqu'à présent, le prennent en compte et, j'espère, le prendront en compte demain.

Il se trouve que ces métiers sont aussi souvent des métiers très féminisés. Bien évidemment, là-dessus, nous sommes, je pense, d'accord.

Sur les cinq jours de congés, Madame PERRIN-GILBERT, dans la vraie vie, il y a les principes et il y a la vraie vie. La plupart des agents posent 5 jours de congés pendant les vacances de Pâques et les ponts du mois de mai. L'ordonnance de l'État prévoyait 10 jours de congés obligatoires. Dans le privé, c'est du chômage partiel, voire du chômage. Demain, c'est nombre de salariés qui ne savent pas s'ils vont retrouver leur emploi. Nous avons demandé aux agents sur le terrain, dès lors qu'ils n'étaient pas en nécessité absolue de service, de poser ces jours de congés. Pourquoi ? Parce qu'un certain nombre d'entre eux ont été tellement mobilisés avec une telle charge de travail et une telle charge mentale qu'ils avaient besoin de repos, mais ils ne se seraient pas autorisés d'eux-mêmes, avec le sens du service public qu'ils ont, à poser ces jours de congés. Un certain nombre d'entre eux nous en ont remerciés. Bien évidemment, je vous l'accorde, l'ensemble des organisations syndicales y est opposé.

Sur le dialogue social, vous avez fait référence au Comité d'Hygiène, de Sécurité sur les Conditions de Travail et au Comité technique, qui ont été boycottés par un certain nombre d'organisations syndicales, mais pas par toutes. Ce matin, nous avions un Comité technique, avec le quorum – nous avons donc pu le tenir –, avec la présence de la CGT et de FO. Je souligne au passage que ce sont les deux centrales syndicales qui, au niveau national, en règle générale, quittent la table des négociations les premières. Elles étaient présentes. Elles ont toutes les deux souligné la qualité des relations qui ont existé pendant ces semaines de confinement avec la Direction générale, des informations qui leur étaient données, du dialogue, donc dans une démarche très positive. Nous avons donc pu conduire ce Comité technique.

Ensuite, le dialogue, Madame PERRIN-GILBERT, vous savez que ce n'est pas toujours facile. Vous qui avez toujours eu des difficultés à le maintenir avec les élus issus de vos propres listes, vous en connaissez même un rayon, je dirais. Alors, sur ce sujet, je vous invite simplement à un tout petit peu plus d'humilité et de mesure avant de nous donner des leçons.

Je vous remercie, Madame PERRIN-GILBERT.

M. LE MAIRE : Merci.

Je veux remercier Gérard CLAISSE pour le travail qu'il a effectué depuis évidemment l'épidémie du coronavirus, mais pendant tout le mandat, où il a été un Adjoint aux Ressources Humaines absolument extraordinaire. Merci à toi.

Je redonne la parole à Monsieur GUILLAND qui est revenu et qui souhaite s'exprimer.

M. GUILLAND Stéphane : Quelques remarques en fin de Conseil, Monsieur le Maire.

La première sur ce dossier, en particulier, Monsieur CLAISSE, dans son propos liminaire, vient d'annoncer 1 000 agents en télétravail, vous êtes monté à 1 500 et on finit à 2 000. Ce matin, en Comité technique, c'était 550 postes équipés et 730 à l'horizon juillet. Même si certains agents utilisent leur matériel personnel, l'inflation galope et il ne faut pas non plus exagérer.

Pour rassurer Madame PERRIN-GILBERT sur la position des élus Les Républicains sur la prime de 1 000 euros, j'ai personnellement demandé au Maire de Lyon d'appliquer cette prime le plus rapidement possible aux agents exposés, considérant que les agents exposés méritaient comme c'est possible d'obtenir cette prime. Soyez donc rassurée. Cette demande fait l'unanimité.

Enfin, Monsieur le Maire, vous me permettrez de revenir sur deux points.

Le premier, les propos que vous avez tenus à l'encontre de Myriam PICOT, qui relevaient plus de l'attaque personnelle que du combat politique. Je pense que, malheureusement, ces propos ne vous grandissent pas. J'imagine que, dans les 73 élus présents autour de cette visioconférence, beaucoup partagent mon point de vue.

Enfin, je voudrais une dernière fois m'émouvoir des conditions dans lesquelles ce Conseil s'est réalisé. La retransmission sur lyon.fr est purement tronquée. Nombre d'élus ne sont jamais apparus. J'avais émis ces doutes en Conférence des Présidents. J'avais eu le soutien de l'ensemble des Présidents de groupes présents à ce moment-là. Vous aviez, Monsieur le Maire, vous-même, amené toutes les garanties quant à l'organisation de ce Conseil municipal. Je constate aujourd'hui que ces garanties n'ont pas été tenues, que votre parole n'a pas été tenue et je ne vous cache pas que, ce soir, je considère que le Conseil que nous venons d'avoir tenait plus de la mascarade que de l'expression de la démocratie.

Sur ce, j'ai été content que nous puissions applaudir les soignants à 20 heures et je vous souhaite à toutes et tous une très bonne soirée.

M. LE MAIRE : Merci bien, Monsieur GUILLAND.

Nous voyons que, peut-être, moi, je suis un peu excessif, mais que vous, vous avez l'art de la litote. Merci à vous.

Je mets aux voix cette délibération.

(Vote électronique, 65 voix pour.)

(Adopté)

M. LE MAIRE : Merci à vous pour l'approbation de cette délibération.

QUESTIONS DIVERSES

M. LE MAIRE : Avant de clôturer notre séance, je vous donne rendez-vous pour la prochaine séance de Conseil municipal, le 15 juin. Nous essaierons d'améliorer le dispositif, qui, aujourd'hui, c'est vrai, n'était pas totalement parfait.

Je voudrais terminer en remerciant l'ensemble des personnels de la Ville de Lyon, du CCAS, qui ont fait un travail extraordinaire. Eux aussi méritent d'être applaudis.

Applaudissements.

M. LE MAIRE : Merci à vous et à bientôt.

(La séance est levée à 20 heures 35.)